

TELUS CORPORATION

Rapport de gestion

Deuxième trimestre de 2019

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre rendement opérationnel. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos cibles, des perspectives, des mises à jour et notre programme pluriannuel de croissance du dividende. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives. Une mise à jour de nos hypothèses pour l'exercice 2019 est présentée à la rubrique 9, « *Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires* », du présent rapport de gestion.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que le rendement ou les événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris les modifications au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la rubrique 9.1, « *Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications* », du présent rapport de gestion, notamment : les interventions possibles du gouvernement afin d'accroître davantage la concurrence, notamment par l'intermédiaire de l'accès de gros obligatoire; les règlements en matière de protection des consommateurs du CRTC; les modifications apportées aux lois fédérales existantes; les modifications visant le fardeau financier associé aux interconnexions de réseau ordonnées par le CRTC; les menaces possibles visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de télécommunications; les mesures réglementaires prises par le Bureau de la concurrence ou par d'autres organismes de réglementation; le spectre et la conformité aux licences, y compris la conformité aux conditions de licence; les modifications apportées aux droits d'utilisation des licences de spectre et les décisions de politique concernant le spectre, notamment les restrictions concernant l'acquisition, la vente et le transfert de licences de spectre, ainsi que le coût et la disponibilité du spectre; l'annonce que le gouvernement fédéral a faite relativement à la mise en place d'une consultation officielle visant les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, laquelle devrait avoir lieu en 2022; l'incidence, sur nous ainsi que sur d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, de mesures gouvernementales ou réglementaires ayant trait à certains pays ou fournisseurs, y compris le décret-loi signé par le président des États-Unis, M. Donald Trump, en vertu duquel le secrétaire du Commerce peut bloquer certaines transactions visant les technologies qui sont réputées constituer des risques pour la sécurité nationale, et l'imposition d'exigences supplémentaires en matière d'octroi de licences liées à l'exportation, à la réexportation et au transfert de biens, de services et de technologies à Huawei Technologies Co. Ltd. et à ses sociétés affiliées non situées aux États-Unis; les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS par des non-Canadiens; et la surveillance continue et la conformité à ces restrictions; notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant le secteur des soins de santé et des appareils médicaux dans les provinces canadiennes où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé.
- L'environnement concurrentiel, y compris notre capacité à assurer la rétention des clients en leur offrant une expérience client améliorée, incluant le déploiement et l'exploitation des infrastructures mobiles et filaires qui ne cessent d'évoluer; l'intense concurrence au chapitre des services mobiles, y compris la capacité des concurrents au sein de l'industrie à conjuguer des services Internet et, dans certains cas, des services mobiles moyennant un seul tarif mensuel groupé ou réduit, avec leurs services de télédiffusion ou leurs services de télévision par satellite existants; le succès remporté par les nouveaux produits et services lancés sur ces réseaux, et les systèmes de soutien comme la sécurité domotique et les services Internet des objets (« *IoT* ») en ce qui a trait aux appareils connectés à Internet; la concurrence au chapitre des services filaires de transmission de la voix et de données, y compris l'intense rivalité continue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications offrant des services mobiles et filaires, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, crée des pressions sur le montant facturé mensuel moyen par abonné (le « *MFMM* ») des téléphones mobiles actuel et futur, sur les produits mensuels moyens par abonné (les « *PMMA* ») des téléphones mobiles, sur les frais d'acquisition et de rétention et sur les taux de désabonnement liés à tous les services, comme le font les habitudes d'utilisation des clients, la tendance favorisant les plus importants lots de données ou les tarifs fixes pour les services de transmission de la voix et de données, y compris les forfaits liés aux services de transmission de la voix et de données et la disponibilité des réseaux Wi-Fi permettant la transmission de données; les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie; les pressions sur les PMMA et les taux de désabonnement liés aux services Internet et aux services de télévision découlant des conditions du marché, des mesures prises par le gouvernement et des habitudes d'utilisation des clients; les pertes de lignes liées aux services résidentiels de transmission de la voix et de lignes d'affaires d'accès au réseau; les ajouts d'abonnés et les volumes de rétention des abonnés aux services mobiles, aux services de télévision et aux services Internet ainsi que les coûts connexes; notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers

appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable; l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; notre capacité à faire face à la concurrence au chapitre des services à la clientèle et aux entreprises, compte tenu de la notoriété des marques de nos concurrents, des regroupements et des alliances stratégiques ainsi que des faits nouveaux en matière de technologie et, en ce qui concerne nos services TELUS Santé, de notre capacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion de pharmacies, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions en TI et des services connexes, de même qu'aux fournisseurs mondiaux qui pourraient accroître leur présence au Canada.

- Le remplacement de la technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles; le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision payés tandis que les coûts du contenu par unité ne cessent de croître, notamment en raison du piratage de contenu et du vol de signaux, ainsi qu'en raison de la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et de l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaine virtuelle; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse potentielle du MFMA des téléphones mobiles et des PMMA des services mobiles, en raison notamment du remplacement de la technologie en faveur de la messagerie textuelle et des applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles; ainsi que les technologies perturbatrices, notamment les services par contournement IP tels que le Réseau intelligent dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de transmission de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services.
- La technologie, y compris la demande élevée des abonnés en matière de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale et qui pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services; notre recours à la technologie de l'information et notre besoin de rationaliser nos systèmes existants; le déploiement et l'évolution des technologies et systèmes à large bande mobiles, y compris les plateformes de distribution vidéo et les technologies de réseau de télécommunications (les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné [« FTTP »] et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles, la technologie mobile 5G et la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande); notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles; le choix des fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons; les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché des fournisseurs d'équipement pour réseaux, de services TELUS TV et d'appareils mobiles; le rendement de la technologie mobile; notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de transmission de données; le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau filaire à large bande à un coût raisonnable et d'une disponibilité raisonnable, ainsi que le succès remporté par les nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau; la fiabilité du réseau et la gestion des changements; les outils d'autoapprentissage et l'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients; et les incertitudes à l'égard de notre stratégie visant à remplacer certaines technologies de réseau filaire et certains systèmes et services filaires existants afin de réduire les coûts d'exploitation.
- Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre ou auprès de tiers, en raison de nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques; de notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles, y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles, afin d'améliorer la couverture et la capacité et de nous préparer à une évolution plus efficace et rapide vers les services mobiles 5G; de l'utilisation du spectre acquis; des investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau; de la demande des abonnés visant les services de transmission de données; des systèmes et des processus d'affaires en pleine évolution; de la mise en œuvre d'initiatives en matière d'efficience; du soutien relatif aux contrats d'envergure et complexes; ainsi que des futures enchères de spectre pour les services sans fil que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), y compris les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz et les enchères de spectre des ondes millimétriques qui sont censées avoir lieu en 2020 et en 2021, respectivement, et l'annonce relative à la mise en place d'une consultation officielle visant les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, laquelle devrait avoir lieu en 2022. Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.
- Les risques liés à la performance opérationnelle et aux regroupements d'entreprises, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes en place et la capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités (comme notre capacité à faire en sorte que l'intégration de ces acquisitions, les dessaisissements ou l'établissement de partenariats soient fructueux et effectués au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires); notre capacité à identifier et à gérer les nouveaux risques inhérents aux nouveaux services que nous pouvons offrir, y compris ceux découlant des acquisitions, qui pourraient nuire à notre marque, à nos activités dans un domaine donné ou à nos activités en général, ou nous exposer à d'autres litiges ou d'autres instances réglementaires; ainsi que les risques liés aux coentreprises immobilières.

- La protection des données, y compris les risques que des défaillances ou des actes illicites entraînent l'accès non autorisé aux données, la modification des données ou encore la perte ou la distribution des données, ce qui pourrait compromettre le respect de la vie privée de particuliers et entraîner une perte financière et nuire à notre réputation et à notre marque.
- Les menaces liées à la sécurité, y compris les dommages intentionnels ou l'accès non autorisé à nos actifs physiques ainsi qu'à nos systèmes informatiques et réseaux, ce qui pourrait nous empêcher d'offrir des services fiables ou se traduire par un accès non autorisé aux informations concernant notre société ou nos clients.
- La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Les exemples de ces initiatives comprennent notre programme d'efficience et d'efficacité opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers; l'intégration des activités; la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes; l'impartition des processus d'affaires; les activités de délocalisation et de réorganisation, y compris tous programmes de réduction du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP »); les initiatives d'approvisionnement; ainsi que la rationalisation de biens immobiliers.
- La mise en œuvre d'ententes avec de grandes entreprises, qui pourrait être touchée de façon défavorable par les ressources disponibles, les limites des systèmes et le niveau de collaboration d'autres fournisseurs de service.
- Les activités à l'étranger et notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger, y compris la gestion des risques tels que ceux liés aux fluctuations du change.
- Les événements touchant la continuité des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations, les retards et les facteurs économiques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales; les menaces de catastrophes naturelles; les épidémies; les pandémies; l'instabilité politique dans certains pays; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- Les questions touchant les ressources humaines, y compris l'embauche, la rétention et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle et le niveau de participation de nos employés.
- Les exigences en matière de financement et d'endettement, y compris notre capacité de mener des activités de financement, de refinancer notre dette arrivant à échéance, et/ou de maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes. Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir nos exigences en matière de financement, cela pourrait nuire à nos plans d'affaires et à notre croissance.
- Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre dette ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2022. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, la performance économique au Canada, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, ainsi que les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Nous pouvons racheter des actions en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au moment souhaité et si nous estimons que cela représente une bonne occasion, en fonction de notre situation financière et de nos perspectives, et du cours des actions ordinaires de TELUS sur le marché. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende ou toute offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront maintenus ni qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou seront menés à terme.
- Les questions fiscales, y compris les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales compétentes qui pourraient différer de nos interprétations; la nature des produits et des déductions et le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement aux fins de l'impôt et les charges d'exploitation; les crédits d'impôt ou autres attributs; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait que les charges d'impôt varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéfice et la déductibilité des attributs fiscaux; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que les modifications apportées à l'interprétation des lois fiscales, notamment en raison des modifications apportées aux normes comptables applicables, et l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.
- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires; notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles (y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire), ou à négocier et à valider des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations et à ces poursuites; de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.

- La santé, la sécurité et l'environnement, y compris le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure; les préoccupations du public relatives aux émissions de radiofréquences; les questions d'ordre environnemental qui touchent nos activités, incluant les changements climatiques, les déchets et le recyclage des déchets; les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant dans nos immeubles; et les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses.
- La croissance et les fluctuations de l'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de politiques et de mesures encore inconnues à ce jour pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers; les taux d'intérêt futurs; l'inflation; les taux de chômage; l'incidence des fluctuations des prix du pétrole; l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts); le rendement et la capitalisation des régimes de retraite de même que les taux d'actualisation; les fluctuations des taux de change dans les régions où nous exerçons des activités, l'incidence des tarifs pour le commerce entre le Canada et les États-Unis ainsi que les répercussions à l'échelle mondiale d'un différend commercial entre les États-Unis et la Chine.

Ces risques sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, et à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques »*, de notre rapport de gestion annuel 2018. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société.

Un grand nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté ou de nos attentes ou de nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Rapport de gestion

Le 2 août 2019

Table des matières

Rubrique	Description
1. Introduction	1.1 Préparation du rapport de gestion 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités 1.3 Faits saillants – données consolidées
2. Activités principales et stratégie	
3. Priorités de la société pour 2019	
4. Capacités	4.1 Principaux marchés et concurrents 4.2 Ressources opérationnelles 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière
5. Analyse des résultats d'exploitation	5.1 Généralités 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances 5.3 Résultats d'exploitation consolidés 5.4 Secteur des services mobiles 5.5 Secteur des services filaires
6. Évolution de la situation financière	
7. Situation de trésorerie et sources de financement	7.1 Aperçu 7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation 7.3 Sorties liées aux activités d'investissement 7.4 (Sorties) entrées liées aux activités de financement 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement 7.6 Facilités de crédit 7.7 Vente de créances clients 7.8 Notations du crédit 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels 7.10 Information sur les actions en circulation 7.11 Transactions entre parties liées
8. Questions comptables	8.1 Estimations comptables critiques et jugements 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables
9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires	9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications
10. Risques et gestion des risques	
11. Définitions et rapprochements	11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières 11.2 Indicateurs opérationnels

© TELUS, 2019. Tous droits réservés. Les mentions MC, MD ou ® désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les estimations de la croissance économique, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, qui doit être lue conjointement avec les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes au 30 juin 2019 (collectivement, les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes IFRS de l'IASB et aux PCGR du Canada, et ils ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*. L'utilisation du terme normes IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, le 1^{er} janvier 2019, et avons appliqué cette norme de manière rétrospective, et nous avons comptabilisé l'incidence cumulative de la première application de la nouvelle norme à la date de première application, soit le 1^{er} janvier 2019. Cette méthode d'application n'entraîne pas d'ajustement rétrospectif des montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. La principale incidence de la nouvelle norme est la comptabilisation de la valeur actualisée initiale des paiements de loyer futurs inévitables par le preneur comme des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives, y compris pour la plupart des contrats de location qui auraient auparavant été comptabilisés comme des contrats de location simple. Cela donne lieu à l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et des coûts de financement découlant des obligations locatives, plutôt qu'à leur comptabilisation à titre d'achat de biens et services. L'adoption de la nouvelle norme a engendré une augmentation d'environ 1,0 milliard de dollars des immobilisations corporelles, et une hausse d'environ 1,4 milliard de dollars de la dette à long terme au 1^{er} janvier 2019. Cependant, l'application d'IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur les facteurs économiques ou les flux de trésorerie. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer notre rendement, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR (sedar.com). Les documents que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, y compris le formulaire 40-F, sont disponibles sur le site EDGAR (sec.gov).

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 2 août 2019.

Sauf indication contraire, les résultats du deuxième trimestre de 2019 (période de trois mois close le 30 juin 2019) et du semestre clos le 30 juin 2019 présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats du deuxième trimestre de 2018 (période de trois mois close le 30 juin 2018) et du semestre clos le 30 juin 2018.

1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les facteurs économiques d'ordre plus général qui touchent nos clients et notre société, ainsi que la nature concurrentielle de l'industrie au sein de laquelle nous exerçons nos activités. Nos estimations concernant l'environnement au sein duquel nous évoluons constituent également un élément important des hypothèses sur lesquelles nos objectifs se fondent.

Croissance de l'économie

Nous estimons actuellement que la croissance de l'économie au Canada en 2019, telle qu'elle a été mise à jour dans notre rapport de gestion du premier trimestre de 2019, sera de 1,5 %, selon une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources. En ce qui concerne les provinces de l'Ouest canadien où nous sommes une entreprise de services locaux titulaire (« ESLT »), nous estimons que la croissance de l'économie en 2019 se chiffrera à 1,9 % en Colombie-Britannique, et sera de 1,2 % en Alberta, dans les deux cas telles que ces estimations ont été mises à jour dans notre rapport de gestion du premier trimestre de 2019. Dans son Rapport sur la politique monétaire de juillet 2019, la Banque du Canada estime que la croissance de l'économie canadienne sera de 1,3 % en 2019. La mesure dans laquelle ces estimations de la croissance de l'économie nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

Selon l'Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada, le taux de chômage au pays s'est élevé à 5,5 % en juin 2019 (5,6 % en décembre 2018 et 6,0 % en juin 2018). Le taux de chômage en Colombie-Britannique s'est établi à 4,5 % en juin 2019 (4,4 % en décembre 2018 et 5,2 % en juin 2018), et il était de 6,6 % en Alberta en juin 2019 (6,4 % en décembre 2018 et 6,5 % en juin 2018). Selon une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources, nous estimons que le taux de chômage en 2019 sera de 5,8 % au Canada (résultat inchangé par rapport au taux présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), de 4,5 % en Colombie-Britannique (auparavant, 4,9 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et de 6,8 % en Alberta (auparavant, 6,2 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018).

En ce qui a trait au rythme des mises en chantier d'habitations, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a indiqué que le nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations au Canada s'est établi à environ 246 000 unités en juin 2019 (246 000 unités en juin 2018). Le nombre désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations en Colombie-Britannique et en Alberta s'est établi à environ 62 000 unités et 32 000 unités, respectivement, en juin 2019 (37 000 unités et 26 000 unités, respectivement, en juin 2018). Selon une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources, nous estimons que le nombre des mises en chantier au Canada, sur une base non ajustée, totalisera environ 196 000 unités en 2019 (résultat inchangé par rapport au nombre présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et qu'il s'établira à environ 37 000 unités en Colombie-Britannique et 26 000 unités en Alberta.

1.3 Faits saillants – données consolidées

Enchères de spectre

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») a tenu des enchères visant le spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 600 MHz du 14 mars 2019 au 4 avril 2019. Nous avons réussi à obtenir 12 licences de spectre pour les services sans fil en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec, pour un prix d'achat totalisant 931 millions de dollars (2,35 \$/MHz/personne vivant dans une zone de licence), équivalant à une moyenne nationale de 11,3 MHz.

Émission de titres de créance à long terme et avis de remboursement par anticipation des billets échéant en 2020

Le 3 avril 2019, nous avons émis des billets de premier rang non garantis à 3,30 % de série CY d'un montant de 1,0 milliard de dollars, qui viendront à échéance le 2 mai 2029.

Le 22 mai 2019, nous avons annoncé un placement visant des billets de premier rang non garantis à 4,30 % d'un montant de 500 millions de dollars US, qui ont été émis le 28 mai 2019 et viendront à échéance le 15 juin 2049. Le produit net de ce placement a servi à rembourser l'encours de la dette, y compris le papier commercial en circulation, et à rembourser une tranche de 650 millions de dollars du montant en capital de 1,0 milliard de dollars des billets à 5,05 % de série CH qui viendront à échéance le 23 juillet 2020, et il sera également utilisé aux fins générales de la société. Nous avons entièrement couvert le montant en capital et les obligations au titre des intérêts des billets en recourant à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 4,27 % et le montant émis et en circulation est de 672 millions de dollars (réflétant un taux de change fixe de 1,3435 \$).

Le 26 juin 2019, nous avons annoncé un placement visant des billets de premier rang non garantis à 2,75 % de série CZ d'un montant de 800 millions de dollars, qui ont été émis le 2 juillet 2019 et viendront à échéance le 8 juillet 2026. Le produit net de ce placement servira à rembourser la tranche restante de 350 millions de dollars de nos billets à 5,05 % de série CH et à rembourser l'encours de la dette, y compris le papier commercial en circulation et il sera également utilisé aux fins générales de la société. La durée moyenne à l'échéance de notre

dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] était d'environ 12,5 ans au 30 juin 2019, en hausse comparativement à environ 12,2 ans au 31 décembre 2018 et à environ 11,9 ans au 30 juin 2018. Le coût moyen pondéré de la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] était de 4,12 % au 30 juin 2019, comparativement à 4,18 % au 31 décembre 2018 et à 4,24 % au 30 juin 2018.

Le 31 mai 2019, nous avons exercé notre droit de rembourser par anticipation, le 23 juillet 2019, un montant de 650 millions de dollars de nos billets à 5,05 % de série CH. Le 3 juillet 2019, nous avons exercé notre droit de rembourser par anticipation, le 7 août 2019, la tranche restante de 350 millions de dollars non remboursée le 31 mai 2019. La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme liée au remboursement de l'intégralité des billets de série CH d'un montant de 1 milliard de dollars sera comptabilisée pour le trimestre se clôturant le 30 septembre 2019 et devrait se chiffrer à approximativement 30 millions de dollars, avant impôt. Par suite de ce remboursement par anticipation et de l'émission de billets à 2,75 % de série CZ, la durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] devrait être d'environ 12,8 ans, le coût moyen pondéré de la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] devrait être de 3,98 %, et aucun autre billet de TELUS Corporation n'arrivera à échéance en 2020.

Données à volonté, financement des appareils et Rabais famille

Dans le cadre de notre engagement visant à accorder la priorité aux clients, le 3 juillet 2019, nous avons lancé des forfaits de données à volonté, ainsi qu'un programme de financement des appareils et des Rabais famille. Nos forfaits Sans tracas, qui procurent des données à volonté aux clients, sont offerts à partir de 75 \$ par mois pour 10 Go de données haute vitesse. Si jamais les clients atteignent leur limite de données à haute vitesse au cours de leur cycle de facturation mensuel, la vitesse de transmission de données sera réduite à 512 kbps sans que le client se voie facturer des frais d'utilisation excédentaire. Le programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS^{MD} permet aux clients de se procurer n'importe quel téléphone intelligent de notre gamme avec un acompte à partir de 0 \$ et des options de financement remboursable sur 24 ou 36 mois. Les Rabais famille TELUS procurent aux clients des économies supplémentaires sur le forfait mensuel, qui augmentent avec chaque ajout d'un membre de la famille à leur compte.

Faits saillants – données consolidées

(en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
États consolidés du résultat net						
Produits d'exploitation	3 597	3 453	4,2 %	7 103	6 830	4,0 %
Bénéfice d'exploitation	740	692	6,9 %	1 502	1 411	6,4 %
Bénéfice avant impôt	551	542	1,7 %	1 145	1 105	3,6 %
Bénéfice net	520	397	31,0 %	957	809	18,3 %
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	517	390	32,6 %	945	800	18,1 %
Bénéfice net ajusté ¹	416	414	0,5 %	869	849	2,4 %
Bénéfice par action de base (BPA) (en dollars)						
BPA de base	0,86	0,66	30,3 %	1,57	1,34	17,2 %
BPA de base ajusté ¹	0,69	0,70	(1,4) %	1,45	1,42	2,1 %
BPA dilué	0,86	0,66	30,3 %	1,57	1,34	17,2 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,5625	0,5250	7,1 %	1,1075	1,0300	7,5 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions)	601	596	0,8 %	601	595	1,0 %
Tableaux consolidés des flux de trésorerie						
Entrées liées aux activités d'exploitation	1 160	1 206	(3,8) %	1 950	2 044	(4,6) %
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 600)	(795)	101,3 %	(2 562)	(1 727)	48,3 %
Acquisitions	(26)	(47)	(44,7) %	(188)	(251)	(25,1) %
Dépenses d'investissement ²	(770)	(791)	(2,7) %	(1 416)	(1 441)	(1,7) %
(Sorties) entrées liées aux activités de financement	69	(143)	n.s.	415	(143)	n.s.
Autres faits saillants						
Nombre de connexions d'abonnés ^{3, 4} (en milliers)				14 165	13 503	4,9 %
BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) ¹	1 373	1 251	9,8 %	2 752	2 520	9,2 %
Coûts de restructuration et autres coûts ¹	29	35	(17,1) %	65	69	(5,8) %
BAIIA ajusté ^{1, 5}	1 402	1 286	9,0 %	2 817	2 589	8,8 %
Marge du BAIIA ajusté ^{1, 6} (en %)	39,0	37,2	1,8 pt	39,7	37,9	1,8 pt
Flux de trésorerie disponibles ¹	324	329	(1,5) %	477	772	(38,2) %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois)				2,94	2,66	0,28

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif, pts – points de pourcentage

- Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».
- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils mobiles connectés, d'abonnés à Internet, d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix et d'abonnés au service TELUS TV qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes. Au quatrième trimestre de 2018, le solde d'ouverture relatif aux connexions d'abonnés des téléphones mobiles a été ajusté de manière à exclure un nombre estimé de 23 000 abonnés touchés par la décision finale du CRTC concernant les remboursements au prorata, laquelle a été publiée en juin 2018 et a pris effet le 1^{er} octobre 2018. Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés à Internet de manière à ajouter environ 16 000 abonnés par suite des acquisitions effectuées au cours du trimestre.
- Avec prise d'effet au premier trimestre de 2019, nous avons révisé, sur une base rétrospective, notre définition d'abonné des services mobiles, et nous présentons maintenant les abonnés des téléphones mobiles et les abonnés des appareils mobiles connectés de façon distincte, afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités et de nous aligner sur nos homologues à l'échelle mondiale. En raison de cette modification, le total du nombre d'abonnés et les statistiques d'exploitation connexes (ajouts bruts, ajouts nets, taux de désabonnement, montant facturé mensuel moyen par abonné, ou MFMA et produits mensuels moyens par abonné, ou PMMA) ont été ajustés de manière à refléter i) le transfert de certains abonnés de la catégorie des abonnés des téléphones mobiles vers la nouvelle catégorie des abonnés des appareils mobiles connectés, et ii) la prise en compte des abonnés liés à l'IdO et aux soins de santé mobiles qui n'étaient pas présentés auparavant et qui sont maintenant inclus dans la catégorie des abonnés des appareils mobiles connectés. Pour de plus amples renseignements sur les définitions concernant les abonnés, se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ».
- Le BAIIA ajusté pour toutes les périodes exclut les coûts de restructuration et autres coûts (se reporter à la rubrique 11.1 pour les montants des coûts de restructuration et autres coûts).
- La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation consolidés** ont augmenté de 144 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 273 millions de dollars au premier semestre de 2019.

Les produits tirés des services se sont accrus de 133 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 267 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison principalement de la croissance des produits tirés des services de réseau mobile et des services filaires de transmission de données, facteur neutralisé en partie par la baisse continue des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants.

Les produits tirés de l'équipement ont augmenté de 14 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 18 millions de dollars au premier semestre de 2019, ce qui s'explique en grande partie par la hausse des produits tirés de l'équipement mobile, qui découle essentiellement des volumes plus élevés de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les autres produits d'exploitation ont diminué de 3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 12 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison principalement de la comptabilisation, en 2018, de profits nets plus élevés découlant de la vente de certains actifs.

Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*.

- Au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2019, le total du **nombre de connexions d'abonnés** a augmenté de 662 000. Cela représente une hausse de 3,2 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une hausse de 21,4 % du nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés, une hausse de 7,1 % du nombre d'abonnés aux services Internet et une hausse de 7,1 % du nombre d'abonnés au service TELUS TV, neutralisées en partie par la baisse de 3,5 % du nombre d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix.

Les ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles se sont établis à 82 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 93 000 au premier semestre de 2019, en hausse de 13 000 et de 27 000, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2018. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2019, nous avons révisé, sur une base rétrospective, notre définition d'abonné des services mobiles; se reporter à la *rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels »*, pour les définitions. Les augmentations sont attribuables au plus grand nombre d'ajouts de clients à valeur élevée découlant des changements démographiques touchant la population canadienne, aux promotions couronnées de succès et au plus grand nombre de chaînes offertes, ainsi qu'à la diminution du taux de désabonnement des téléphones mobiles en ce qui concerne le premier semestre de 2019. Les ajouts nets d'abonnés des appareils mobiles connectés se sont élevés à 72 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 121 000 au premier semestre de 2019, en hausse de 35 000 pour le trimestre et de 43 000 pour le semestre, ce qui tient à l'évolution de nos offres en matière d'IdO, y compris la croissance liée aux appareils connectés découlant du fait que nos abonnés élargissent leur gamme de services IdO en fonction de l'augmentation de leur clientèle, facteur neutralisé en partie par la stratégie visant à accorder une moins grande importance aux tablettes subventionnées générant de plus faibles marges. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles comparativement faible s'est établi à 1,01 % au deuxième trimestre de 2019 et au premier semestre de 2019, en hausse par rapport à 0,99 % au deuxième trimestre de 2018 et en baisse par rapport à 1,04 % au premier semestre de 2018. (Se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, pour de plus amples renseignements.)

Les ajouts nets d'abonnés aux services Internet se sont établis à 25 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 47 000 au premier semestre de 2019, en baisse de 4 000 par rapport au deuxième trimestre et au premier semestre de 2018, en raison de la nouvelle demande nette qui se poursuit de la part des consommateurs et des entreprises, laquelle a été neutralisée par l'intensification de la concurrence. Les ajouts nets d'abonnés à TELUS TV se sont établis à 16 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 33 000 au premier semestre de 2019, en hausse de 1 000 pour le trimestre et de 12 000 pour le semestre. Les augmentations reflètent la réduction du taux de désabonnement attribuable aux plus importants efforts en matière de rétention et, en ce qui concerne le premier semestre de 2019, les ajouts bruts plus élevés découlant de la diversification de nos offres de produits. L'attention que nous continuons de prêter à l'élargissement de l'accessibilité de nos services Internet haute vitesse et Télé Optik, au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques, à la diversification de nos offres de produits et au groupement de ces produits et services, ainsi que l'attention que nous continuons de prêter à nos initiatives accordant la priorité aux clients, se sont traduites par une croissance de 202 000, ou 7,1 %, du nombre combiné d'abonnés aux services Internet et de télévision au cours des 12 derniers mois. Le réseau TELUS PureFibre^{MD} était offert à plus de 2 millions de foyers et d'entreprises, ce qui représente environ 64 % des abonnés à nos services à large bande au 30 juin 2019. De plus, les pertes nettes d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix se sont améliorées de

10,0 % pour le trimestre et de 23,1 % au premier semestre de 2019, en raison de la couverture accrue de notre réseau à fibres optiques et de l'offre accrue de produits groupés, ainsi que du succès découlant de nos plus importants efforts en matière de rétention, y compris l'offre de tarifs plus modiques. (Se reporter à la rubrique 5.5, « Secteur des services filaires », pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice d'exploitation** a augmenté de 48 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 91 millions de dollars au premier semestre de 2019, résultats qui reflètent la croissance accrue des produits tirés des services de réseau mobile stimulée par l'augmentation du nombre d'abonnés et la hausse des marges liées à l'équipement mobile, ainsi que la croissance des marges liées aux services filaires de transmission de données et l'apport du BAIIA provenant de nos services à la clientèle et aux entreprises et des services TELUS Santé, de même que l'incidence de l'application d'IFRS 16 décrite à la *rubrique 1.1*. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants, ainsi que par l'augmentation de la dotation aux amortissements, y compris l'amortissement comptabilisé en raison de l'application d'IFRS 16.

Le BAIIA, qui comprend les coûts de restructuration et autres coûts, a augmenté de 122 millions de dollars, ou 9,8 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 232 millions de dollars, ou 9,2 %, au premier semestre de 2019.

Le BAIIA ajusté, qui exclut les coûts de restructuration et autres coûts, a augmenté de 116 millions de dollars, ou 9,0 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 228 millions de dollars, ou 8,8 %, au premier semestre de 2019. Les augmentations reflètent la croissance des produits tirés du réseau mobile et la hausse des marges liées à l'équipement mobile, en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés, la croissance des marges liées aux services filaires de transmission de données, ainsi que l'apport du BAIIA provenant de nos services à la clientèle et aux entreprises et des services TELUS Santé. Par ailleurs, en raison de l'application d'IFRS 16, l'achat de biens et services a diminué et, parallèlement, le BAIIA ajusté a augmenté. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants, ainsi que par la réduction de l'apport du BAIIA provenant de nos services aux entreprises existants. En appliquant une simulation rétrospective d'IFRS 16 aux résultats financiers de 2018, qui sont des ajustements de substitution en trésorerie utilisés par le chef de la direction (le principal décideur opérationnel) pour procéder à l'évaluation de la performance, la croissance du BAIIA ajusté consolidé pro forma a été d'environ 4,5 % pour le trimestre et le semestre. (Se reporter à la *rubrique 5.3*, « Résultats d'exploitation consolidés », pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice avant impôt** s'est accru de 9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 40 millions de dollars au premier semestre de 2019. La hausse du bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus a été neutralisée en partie par l'accroissement des coûts de financement. L'accroissement des coûts de financement découle essentiellement des taux de change, des coûts de financement découlant des obligations locatives comptabilisées par suite de l'application d'IFRS 16 décrits à la *rubrique 1.1* et de la hausse du solde moyen de la dette à long terme. (Se reporter à « Coûts de financement », à la *rubrique 5.3*.)
- L'**impôt sur le résultat** a diminué de 114 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 108 millions de dollars au premier semestre de 2019. Le taux d'imposition effectif a été ramené de 26,7 % à 5,6 % au deuxième trimestre de 2019, et de 26,7 % à 16,4 % au premier semestre de 2019. Ces réductions tiennent essentiellement à la réévaluation du passif d'impôt différé découlant de la réduction pluriannuelle du taux d'imposition provincial des sociétés en Alberta qui a été quasi adopté au deuxième trimestre de 2019.
- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a augmenté de 127 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 145 millions de dollars au premier semestre de 2019. Ces augmentations sont attribuables à la baisse de l'impôt sur le résultat et à la hausse du bénéfice d'exploitation, facteurs neutralisés en partie par l'accroissement des coûts de financement.

Le bénéfice net ajusté, qui ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts et des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, a augmenté de 2 millions de dollars, ou 0,5 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 20 millions de dollars, ou 2,4 %, au premier semestre de 2019.

Rapprochement du bénéfice net ajusté

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	517	390	127	945	800	145
Ajouter (déduire) :						
Coûts de restructuration et autres coûts après impôt	22	25	(3)	47	50	(3)
Ajustements favorables liés à l'impôt sur le résultat	(123)	(1)	(122)	(123)	(1)	(122)
Bénéfice net ajusté	416	414	2	869	849	20

- Le **BPA de base** a augmenté de 0,20 \$, ou 30,3 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 0,23 \$, ou 17,2 %, au premier semestre de 2019. Ces augmentations sont attribuables à la baisse de l'impôt sur le résultat et à la hausse du bénéfice d'exploitation, facteurs neutralisés en partie par l'accroissement des coûts de financement et par l'incidence de l'augmentation du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Le BPA de base ajusté, qui exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts et des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, a diminué de 0,01 \$, ou 1,4 %, au deuxième trimestre de 2019, et il a augmenté de 0,03 \$, ou 2,1 %, au premier semestre de 2019.

Rapprochement du BPA de base ajusté

(en dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
BPA de base	0,86	0,66	0,20	1,57	1,34	0,23
Ajouter (déduire) :						
Coûts de restructuration et autres coûts après impôt, par action	0,03	0,04	(0,01)	0,08	0,08	—
Ajustements favorables liés à l'impôt sur le résultat, par action	(0,20)	—	(0,20)	(0,20)	—	(0,20)
BPA de base ajusté	0,69	0,70	(0,01)	1,45	1,42	0,03

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 0,5625 \$ au deuxième trimestre de 2019 et à 1,1075 \$ au premier semestre de 2019, ce qui reflète une hausse de 7,1 % par rapport au deuxième trimestre de 2018, et de 7,5 % par rapport au premier semestre de 2018. Le 1^{er} août 2019, le conseil a déclaré un dividende pour le troisième trimestre de 0,5625 \$ par action sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 1^{er} octobre 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2019. Le dividende déclaré pour le troisième trimestre reflète une augmentation de 0,0375 \$ par action, ou 7,1 %, par rapport au dividende par action de 0,5250 \$ déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance du dividende décrit à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* ».

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 30 juin 2019 était de 2,94 fois, en hausse par rapport à 2,66 fois au 30 juin 2018, l'augmentation de la dette nette, qui inclut la comptabilisation d'obligations locatives de 1,6 milliard de dollars tenant à l'application d'IFRS 16 et les deux émissions de titres de créance décrites ci-dessus dans la présente rubrique, ayant excédé l'incidence de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts (y compris le fait que la méthode de transition à IFRS 16 tient uniquement compte de l'incidence pour une période de six mois découlant de l'application de la norme sur le BAIIA sur 12 mois); l'application d'IFRS 16 a entraîné une hausse du ratio de 0,18 au 30 juin 2019. (Se reporter à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », et à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Les **entrées liées aux activités d'exploitation** ont diminué de 46 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, en raison principalement des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation et de la hausse des paiements d'impôt sur le résultat, facteurs neutralisés en partie par la croissance du BAIIA. Au premier semestre de 2019, les entrées liées aux activités d'exploitation ont diminué de 94 millions de dollars, en raison essentiellement de la hausse des paiements d'impôt sur le résultat, y compris un paiement de rattrapage non récurrent de 270 millions de dollars, des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation et de la hausse des intérêts payés, ainsi que de l'accroissement des décaissements liés aux coûts de restructuration et autres coûts, facteurs neutralisés en partie par la croissance du BAIIA. De plus, les remboursements au titre des obligations locatives effectués en vertu d'IFRS 16 se sont traduits par une augmentation des entrées liées aux activités d'exploitation de 64 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 152 millions de dollars au premier semestre de 2019, comme il est décrit à la *rubrique 7.2.*, « *Entrées liées aux activités d'exploitation* ».
- Les **sorties liées aux activités d'investissement** ont augmenté de 805 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 835 millions de dollars au premier semestre de 2019, résultats qui tiennent en grande partie au paiement en trésorerie relativement à l'acquisition de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz, facteur neutralisé en partie par la réduction des paiements en trésorerie relativement à l'acquisition d'entreprise et par la diminution des paiements en trésorerie au titre des immobilisations corporelles, excluant les licences de spectre. Les **acquisitions** ont diminué de 21 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 63 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison des paiements en trésorerie plus élevés effectués au deuxième trimestre de 2018 et au premier semestre de 2018 relativement à l'acquisition

d'entreprise. Les **dépenses d'investissement** ont diminué de 21 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 25 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement du calendrier des dépenses liées aux mises à niveau de la capacité de notre réseau d'accès radioélectrique. Le réseau TELUS PureFibre était offert à environ 64 % des abonnés à nos services à large bande au 30 juin 2019. (Se reporter à la rubrique 7.3, « *Sorties liées aux activités d'investissement* ».)

- Les **sorties liées aux activités de financement** ont diminué de 212 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 558 millions de dollars au premier semestre de 2019, ce qui reflète principalement l'augmentation des émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements. [Se reporter à la rubrique 7.4, « *(Sorties) entrées liées aux activités de financement* ».]
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont diminué de 5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, résultat qui découle principalement de la hausse des paiements d'impôt sur le résultat, facteur neutralisé en partie par la hausse du BAIIA ajusté. Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 295 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de la hausse des paiements d'impôt sur le résultat, y compris le paiement de rattrapage non récurrent de 270 millions de dollars dont il est fait mention à la rubrique « *Entrées liées aux activités d'exploitation* », ainsi que de l'augmentation des intérêts payés. La diminution des flux de trésorerie disponibles au premier semestre de 2019 a été neutralisée en partie par la hausse du BAIIA ajusté, par la réduction des dépenses d'investissement et par le moment auquel ont eu lieu le remboursement du financement des appareils et la comptabilisation des produits connexes. Les changements de méthodes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, tels qu'IFRS 15 et IFRS 16, n'ont pas d'incidence sur notre définition des flux de trésorerie disponibles. (Se reporter aux calculs à la rubrique 11.1, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* ».)

2. Activités principales et stratégie

Nos activités principales et nos impératifs stratégiques sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2018.

3. Priorités de la société pour 2019

Les priorités de la société pour l'exercice servent à faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme et nous permettent de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Mettre à l'honneur les clients, les collectivités et notre vocation sociale en respectant la promesse de notre marque par l'entremise de notre équipe

- En avril 2019, nous avons lancé le programme Technologies d'assistance pour l'avenir^{MC}, afin d'aider les personnes handicapées au Canada à utiliser des téléphones intelligents et des appareils mobiles qui leur permettent de demeurer connectés et de bénéficier d'une plus grande indépendance. Ce programme, qui est actuellement offert en Colombie-Britannique et en Alberta, a été conçu pour les personnes handicapées qui ont besoin d'une solution personnalisée reposant sur les technologies d'assistance pour pouvoir accéder elles-mêmes à leur téléphone intelligent ou leur tablette TELUS.
- Au cours du trimestre, nous avons élargi la portée de nos programmes Internet pour l'avenir^{MC} et Mobilité pour l'avenir^{MC}, qui sont offerts à 25 000 jeunes et familles supplémentaires en Colombie-Britannique. Nous avons également élargi la portée du programme Mobilité pour l'avenir afin de l'offrir au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Le programme Internet pour l'avenir offre aux familles à faible revenu un accès à faible coût au service Internet haute vitesse et à un ordinateur; le programme Mobilité pour l'avenir donne du soutien aux jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil durant leur transition vers l'autonomie en leur offrant un téléphone intelligent et un forfait de données entièrement subventionnés qui leur permettent de rester en contact avec leurs réseaux de soutien essentiels.
- En juin, nous avons lancé l'initiative de bienvenue au Canada, laquelle s'ajoute à nos programmes Internet pour l'avenir et Mobilité pour l'avenir, dans le cadre d'un projet pilote personnalisé, dans le but de soutenir les réfugiés parrainés par le gouvernement qui s'installent en Colombie-Britannique. TELUS fournira aux réfugiés des téléphones remis à neuf ainsi qu'un accès aux services mobiles et aux services Internet afin qu'ils puissent rester en contact avec leur famille à l'étranger et avoir accès à des réseaux de soutien et des occasions d'emploi au Canada. Le programme vise à offrir aux réfugiés un meilleur accueil et une transition plus harmonieuse, donnant ainsi aux nouveaux venus de meilleures chances de réussite au Canada.
- En mai, nous avons tenu notre 14^e édition annuelle des Journées du bénévolat de TELUS^{MD}, dans le cadre desquelles plus de 27 000 membres de l'équipe de TELUS ont participé à plus de 2 000 activités bénévoles partout au Canada.
- Au cours du trimestre, près de 25 000 Canadiens ont participé aux ateliers TELUS Averti^{MD}. Ces ateliers sont offerts gratuitement et ils aident à favoriser l'utilisation responsable de la technologie dans notre monde numérique.
- Comme il est fait mention à la rubrique 1.3, nous avons lancé les forfaits Sans tracas et le programme de financement d'appareils Paiements faciles, ainsi que des Rabais famille pour offrir aux Canadiens des forfaits de données à volonté ne comportant aucuns frais d'utilisation excédentaire.

Exploiter le potentiel de nos réseaux à large bande pour stimuler la croissance de TELUS

- Pour la qualité du réseau mobile, la Canadian Wireless Network Quality Study de J.D. Power de 2019 classe TELUS au premier rang dans les trois régions évaluées, soit l'Ouest du pays, l'Ontario et l'Est du pays.
- Nous avons remporté deux prix Speedtest remis par Ookla, soit un pour le réseau mobile le plus rapide et l'autre pour la plus vaste couverture à l'échelle du Canada. Ce résultat s'ajoute au rapport *Canada: State of Mobile Networks March 2019* publié par Tutela, selon lequel TELUS s'est classée au premier rang au chapitre du temps d'attente, et ex æquo au premier rang en ce qui a trait à la qualité constante du réseau.
- Au cours du trimestre, nous avons annoncé une série d'investissements concernant le branchement d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises à notre infrastructure TELUS PureFibre, y compris les investissements suivants :
 - Un investissement de 100 millions de dollars dans la ville de St. Albert, en Alberta, y compris les municipalités avoisinantes du comté de Sturgeon, pour un branchement d'ici la fin de 2020.
 - Un investissement de 60 millions de dollars afin d'offrir TELUS PureFibre à diverses communautés dans les régions de l'est du Québec où nous sommes une entreprise de services titulaire, y compris : 13 communautés des municipalités régionales de comté (« MRC ») de La Côte-de-Gaspé et de La Haute-Gaspésie, 14 communautés de la MRC de La Matapédia, 12 communautés de la MRC de La Mitis, 10 communautés de la MRC de L'Islet ainsi qu'à Sainte-Apolline-de-Patton dans la MRC de Montmagny, 7 communautés des MRC de Mékinac et de Chénoua, et 13 communautés de la MRC de Portneuf; cet investissement a aussi pour but de mettre à niveau l'infrastructure de notre réseau en fonction des plus récentes technologies LTE. Ces investissements ont été effectués par suite du soutien financier obtenu dans le cadre du programme fédéral Brancher pour innover et du programme provincial Québec Branché.
 - Un investissement de 150 millions de dollars dans la ville de Prince George, en Colombie-Britannique, y compris le nord de la réserve Lheidli T'enneh des Premières Nations dans la région Fort George 2, pour un branchement d'ici le début de 2022.
- Nous avons réussi à obtenir 12 licences de spectre pour les services sans fil en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec, dans le cadre des enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. L'acquisition de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz nous permettra d'offrir une connectivité accrue dans les régions urbaines et rurales, et de réaliser des progrès relativement à l'exécution de notre stratégie nationale de déploiement de la technologie 5G.

Façonner notre avenir grâce à des gains d'efficacité récurrents

- Nous avons mis l'accent sur l'adoption accrue du libre-service par les clients à l'aide d'assistants virtuels et de plateformes numériques, laquelle accroît la satisfaction des clients et la productivité de la société, tout en améliorant la productivité des membres de l'équipe grâce à l'automatisation des processus par la robotique.
- Nous avons mis en place un programme continu aux fins de l'intégration de nos acquisitions, de l'évolution des relations avec nos parties prenantes et de la simplification de nos activités, qui se traduit par l'amélioration de notre efficacité organisationnelle générale ainsi que par des réductions de coûts et des avantages relatifs au fonds de roulement aux fins du réinvestissement dans notre stratégie visant à accorder la priorité aux clients.
- En 2019, nous avons procédé à trois émissions de titres de créance de 1,0 milliard de dollars, de 500 millions de dollars US et de 800 millions de dollars, de manière à réduire le coût moyen pondéré de la dette à long terme et d'accroître la durée moyenne à l'échéance.
- Grâce à nos forfaits Sans tracas et à nos options de financement d'appareils Paiements faciles, nous avons simplifié notre offre de produits, permettant ainsi à nos clients de plus facilement choisir les produits qui les intéressent, et à notre équipe de plus facilement aider nos clients.
- En raison du déploiement des capacités de Xavient, TELUS International continue d'améliorer l'expérience numérique offerte aux clients tout en renforçant sa présence dans des secteurs tels que le secteur des soins de santé et le secteur des jeux.

Susciter de nouvelles possibilités pour accroître l'envergure de TELUS Santé et de TELUS International

- TELUS International a continué d'accroître ses activités à l'échelle mondiale au moyen de l'ouverture d'un sixième centre à Manille, aux Philippines, ainsi que de l'ouverture, au premier trimestre de 2019, de nouveaux centres de service à la clientèle situés à Noida, en Inde, et à Chengdu, en Chine.

4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les déclarations concernant notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2018.

4.2 Ressources opérationnelles

Services mobiles

Notre faible taux de désabonnement des téléphones mobiles (services postpayés et prépayés combinés) s'est établi à 1,01 % au deuxième trimestre de 2019, malgré la forte concurrence et les pressions économiques. Cela témoigne du succès attribuable à notre culture distinctive visant à accorder la priorité aux clients et à l'attention que nous continuons de porter à la prestation d'une expérience client exceptionnelle, ainsi qu'aux nouveaux produits et services attrayants que nous offrons et à nos programmes de rétention, de même qu'à la qualité de notre réseau de premier ordre. Se reporter à la *rubrique 11.2* du présent rapport de gestion pour une définition du taux de désabonnement.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») a tenu des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz du 14 mars au 4 avril 2019. Nous avons réussi à obtenir 12 licences pour les services sans fil qui équivalent à une moyenne nationale de 11,3 MHz. L'acquisition de ce spectre nous permettra d'offrir une connectivité accrue dans les régions urbaines et rurales, et de réaliser des progrès relativement à l'exécution de notre stratégie nationale de déploiement de la technologie 5G.

Depuis le milieu de 2013, nous avons investi plus de 4,6 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues et d'autres transactions, et nous avons ainsi plus que doublé le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients. La consommation de données mobiles augmente rapidement, et nous avons en conséquence effectué des investissements afin d'accroître la capacité de notre réseau pour prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles. Ces investissements comprennent des investissements dans la technologie des petites cellules pour les services mobiles liée à notre technologie à fibres optiques, afin d'améliorer la couverture et la capacité et de nous préparer à une évolution plus efficace et rapide vers les services mobiles fondés sur la technologie 5G.

Au 30 juin 2019, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, soit un résultat inchangé par rapport au 30 juin 2018. De plus, nous avons continué d'investir dans le lancement de notre réseau fondé sur les technologies LTE évoluées, qui couvrait environ 93 % de la population canadienne au 30 juin 2019, soit une augmentation par rapport à plus de 91 % à l'exercice précédent.

Services filaires

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales où nous sommes une entreprise de services locaux titulaire (« ESLT »), et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de technologies à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens. Nous avons accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques dans diverses collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec. En outre, nous avons accru les vitesses des services Internet à large bande, nous avons élargi notre bibliothèque de vidéos sur demande offertes dans le cadre des services TV ainsi que le contenu haute définition, y compris le contenu télé 4K et les capacités 4K HDR, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services groupés de transmission de données, ce qui s'est traduit par une amélioration des taux de désabonnement. Notre technologie à fibres optiques représente également une composante essentielle de notre technologie d'accès sans fil, qui permettra le déploiement de la technologie 5G dans l'avenir, comme il est fait mention ci-dessus. Nos gammes de services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente intègrent des fonctions de sécurité et de contrôle de sécurité avec les appareils intelligents.

Au 30 juin 2019, notre réseau à large bande haute vitesse couvrait environ 3,2 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec, y compris environ 2,04 millions de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques (soit environ 64 % de la population couverte par notre réseau à large bande haute vitesse), et ces installations leur fournissent un accès immédiat à notre technologie gigabit à fibres optiques. Il s'agit d'une hausse par rapport à environ 1,65 million de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques au deuxième trimestre de 2018.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital et aux fins de la gestion du capital, nous incluons les actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment notre ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions, à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».)

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende

- En mai 2019, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant de 7 % à 10 % entre 2020 et la fin de 2022, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2022 ou que nous ne modifierons pas ce programme d'ici 2022. (Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives – La capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2022*, ainsi qu'à la rubrique 10.7, « Financement, exigences relatives à la dette et versement de trésorerie à nos actionnaires », de notre rapport de gestion annuel 2018.)
- Le 1^{er} août 2019, le conseil a déclaré un dividende pour le troisième trimestre de 0,5625 \$ par action, payable le 1^{er} octobre 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2019. Le dividende déclaré pour le troisième trimestre de 2019 reflète une hausse cumulative de 0,0375 \$ par action, ou 7,1 %, par rapport au dividende de 0,5250 \$ par action déclaré à l'exercice précédent.
- Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a racheté des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier, pour un montant de 22 millions de dollars et de 45 millions de dollars, respectivement, sans escompte applicable. Avec prise d'effet pour le dividende qui est à verser le 1^{er} octobre 2019, nous émettrons des actions ordinaires sur le capital autorisé à un escompte de 2 %.

Racheter des actions ordinaires

- Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 et jusqu'à la date du présent rapport de gestion, nous n'avons racheté ni annulé aucune action en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

- Le papier commercial émis et en cours s'élevait à 293 millions de dollars au 30 juin 2019 et était intégralement libellé en dollars américains (224 millions de dollars US), par rapport à 774 millions de dollars (569 millions de dollars US) au 31 décembre 2018, et à 3 millions de dollars (2 millions de dollars US) au 30 juin 2018.
- Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. se chiffraient à 307 millions de dollars US au 30 juin 2019, par rapport à 313 millions de dollars US au 31 décembre 2018 et à 334 millions de dollars US au 30 juin 2018. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le produit des créances clients titrisées s'élevait à 100 millions de dollars au 30 juin 2019 (100 millions de dollars au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018).

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital (suite)

Maintenir la conformité aux objectifs financiers

- Maintenir des notations du crédit de première qualité de BBB+ ou des notations équivalentes – Au 2 août 2019, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée. (Se reporter à la rubrique 7.8, « Notations du crédit ».)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,00 à 2,50 fois – Au 30 juin 2019, ce ratio, qui était de 2,94 fois, sortait de la fourchette cible en raison principalement du financement des licences de spectre, des importantes dépenses d'investissement stratégiques dans notre infrastructure à fibres optiques, et de l'application d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 (y compris le fait que la méthode de transition à IFRS 16 tient uniquement compte de l'incidence pour une période de six mois découlant de l'application de la norme sur le BAIIA sur 12 mois). Étant donné les besoins de trésorerie pour les récentes enchères tenues en 2019 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, l'évaluation de cette indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,50 fois à moyen terme (lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)
- Ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices nets par action pour 2019 sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective pour l'exercice 2019. Le ratio de distribution présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés et le bénéfice par action des quatre derniers trimestres, et il est présenté à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 30 juin 2019, le ratio historique était de 75 %, et le ratio historique ajusté, de 84 %, et ils excédaient la fourchette visée. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous avons révisé notre indication visée, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, laquelle sera calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)
- Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars – Au 30 juin 2019, les liquidités inutilisées sur une base consolidée s'élevaient à plus de 2,5 milliards de dollars. (Se reporter à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».)

4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance du montant facturé mensuel moyen par abonné (« MFMMA ») des téléphones mobiles et des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des services mobiles liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, aux marges liées à l'équipement, à la croissance du nombre d'abonnés à Internet et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

5.1 Généralités

L'un de nos jugements importants tient à la distinction que nous faisons entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires (distinction qui s'applique également à la répartition des charges directes et indirectes ainsi que des dépenses d'investissement). La clarté de cette distinction est de plus en plus minée par la convergence et l'intégration de notre technologie et de notre infrastructure de télécommunications des services mobiles et des services filaires. Comme c'est le cas pour la commercialisation de solutions de télécommunications mobiles fixes à l'intention de nos clients et pour la consolidation de nos activités ne nécessitant pas de contact avec la clientèle, le déploiement continu de notre infrastructure à fibres optiques ne reposant pas sur la technologie, conjugué à la technologie des réseaux convergents en périphérie, a eu une incidence importante sur ce jugement. Par conséquent, il est de plus en plus difficile de faire une distinction claire et objective entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires, ainsi qu'entre les actifs à l'origine de ces flux de trésorerie. Comme nous ne regroupons pas actuellement les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter au 30 juin 2019 sont aussi les services mobiles et les services filaires. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel).

Nous avons appliqué IFRS 16, et la date de transition est le 1^{er} janvier 2019. Comme il est fait mention à la *rubrique 1.1*, lors de l'application d'IFRS 16, nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. Se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T2 2019	T1 2019	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017	T3 2017
Produits d'exploitation¹	3 597	3 506	3 764	3 774	3 453	3 377	3 541	3 404
Charges d'exploitation								
Achat de biens et services ^{2, 3}	1 466	1 421	1 784	1 685	1 491	1 408	1 635	1 522
Charge au titre des avantages du personnel ²	758	706	745	740	711	700	683	638
Dotation aux amortissements	633	617	586	572	559	550	564	547
Total des charges d'exploitation	2 857	2 744	3 115	2 997	2 761	2 658	2 882	2 707
Bénéfice d'exploitation	740	762	649	777	692	719	659	697
Coûts de financement avant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	189	168	159	162	150	156	144	149
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	—	—	—	34	—	—	—	—
Bénéfice avant impôt	551	594	490	581	542	563	515	548
Charge d'impôt sur le résultat	31	157	122	134	145	151	161	142
Bénéfice net	520	437	368	447	397	412	354	406
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	517	428	357	443	390	410	353	403
Bénéfice net par action ordinaire :								
Bénéfice par action de base (BPA)	0,86	0,71	0,60	0,74	0,66	0,69	0,59	0,68
BPA de base ajusté ⁴	0,69	0,75	0,69	0,74	0,70	0,73	0,66	0,70
BPA dilué	0,86	0,71	0,60	0,74	0,66	0,69	0,59	0,68
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,5625	0,5450	0,5450	0,5250	0,5250	0,5050	0,5050	0,4925
Information supplémentaire :								
BAIIA ⁴	1 373	1 379	1 235	1 349	1 251	1 269	1 223	1 244
Coûts de restructuration et autres coûts ^{3, 4}	29	36	75	173	35	34	54	23
Profits non récurrents et bénéfice lié à la participation (pertes non récurrentes et pertes liées à la participation) découlant des coentreprises immobilières	—	—	—	171	—	—	(2)	—
Recouvrement net lié à MTS ⁵	—	—	—	—	—	—	21	—
BAIIA ajusté ⁴	1 402	1 415	1 310	1 351	1 286	1 303	1 258	1 267
Entrées liées aux activités d'exploitation	1 160	790	948	1 066	1 206	838	979	1 133
Flux de trésorerie disponibles ⁴	324	153	122	303	329	443	274	215

- 1 Au troisième trimestre de 2018, nous avons comptabilisé un profit lié à la participation découlant des coentreprises immobilières de 171 millions de dollars issu de la vente de TELUS Garden.
- 2 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.
- 3 Au troisième trimestre de 2018, nous avons comptabilisé dans les autres coûts un don de 118 millions de dollars versé à la Fondation TELUS pour un futur meilleur^{MC}.
- 4 Se reporter à la *rubrique 11.1*, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».
- 5 Se reporter à notre rapport de gestion annuel 2018 pour la définition.

Tendances

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des produits consolidés reflète i) des produits tirés du réseau mobile, en raison de la croissance du nombre d'abonnés; ii) la croissance des produits tirés des services filaires, y compris les produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, les produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés, les produits tirés des services TELUS Santé, les produits tirés des services TELUS TV et les produits tirés des services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente (y compris les services de sécurité); et iii) la hausse des produits tirés de l'équipement. La croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données tient également compte des produits découlant des acquisitions d'entreprises. La hausse des produits tirés des services Internet et des services de télévision tient à la croissance du nombre d'abonnés et à l'augmentation des produits par client tirés des services Internet. La hausse, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de l'équipement mobile tient de façon générale à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et au volume

plus élevé de nouveaux contrats. Pour des renseignements supplémentaires concernant les produits du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires ainsi que les tendances au chapitre du nombre d'abonnés, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des charges liées à l'achat de biens et services, à l'exception de l'incidence initiale de l'application d'IFRS 16 au premier trimestre de 2019, reflète l'augmentation des charges au titre de l'équipement mobile liées à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et l'augmentation générale des nouveaux contrats; l'augmentation du coût des ventes lié aux services filaires de télévision découlant de la croissance du nombre d'abonnés; l'augmentation des charges du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires liées au service à la clientèle, aux frais d'itinérance et à la main-d'œuvre externe, afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés et les acquisitions d'entreprises.

Les produits d'exploitation au troisième trimestre de 2018 tiennent compte du bénéfice lié à la participation découlant des coentreprises immobilières de 171 millions de dollars issu de la vente de TELUS Garden. L'achat de biens et services tient compte d'un don de bienfaisance de 118 millions de dollars versé à la Fondation TELUS pour un futur meilleur.

La tendance au chapitre de la hausse, d'un exercice à l'autre, de la charge nette au titre des avantages du personnel reflète l'accroissement du nombre d'employés découlant des acquisitions d'entreprises, notamment afin de prendre en charge la croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, l'élargissement de nos offres de services TELUS Santé et la croissance de nos gammes de services complémentaires. Ce résultat a été neutralisé en partie par la modération de la charge au titre des salaires résultant des réductions du nombre d'employés équivalents temps plein au pays liée à nos programmes d'efficacité et d'efficacité opérationnelles au chapitre des coûts. Au quatrième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé une charge de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis, laquelle représente un paiement non récurrent à la place des hausses salariales pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018; nous nous attendons à une hausse d'un exercice à l'autre de la charge nette au titre des avantages du personnel en 2019, en raison des hausses salariales correspondant à l'inflation prévues pour 2019.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, de la dotation aux amortissements reflète une augmentation découlant de la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'élargissement de notre infrastructure à large bande et l'élargissement de la couverture de la technologie LTE, ainsi que la croissance au chapitre des acquisitions d'entreprises. Les investissements dans notre technologie à fibres optiques nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la technologie des petites cellules afin d'améliorer la couverture et la capacité, et de nous préparer à une évolution plus efficace et rapide vers la technologie 5G. La dotation aux amortissements résultant de l'application d'IFRS 16 est plus élevée qu'elle ne l'aurait été avant l'application d'IFRS 16.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme, qui est liée principalement aux investissements générationnels dans la technologie de la fibre optique jusqu'au domicile et jusque dans les entreprises et dans la technologie mobile, ainsi que les acquisitions d'entreprises. Les coûts de financement tiennent compte de la comptabilisation, au troisième trimestre de 2018, d'une prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme de 34 millions de dollars. De plus, les coûts de financement sont présentés déduction faite des intérêts comptabilisés à l'actif qui sont liés aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 600 MHz, que nous prévoyons déployer dans notre réseau existant au cours des périodes ultérieures. Les coûts de financement comprennent également la désactualisation des provisions et le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel. De plus, pour les huit périodes présentées, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change et des montants variables de produits d'intérêts. Avec prise d'effet à l'exercice 2019, les coûts de financement résultant de l'application d'IFRS 16 sont plus élevés qu'ils ne l'auraient été avant l'application d'IFRS 16, en raison des intérêts sur les obligations locatives.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements hors trésorerie liés aux variations quasi adoptées de l'impôt sur le résultat, et les ajustements comptabilisés dans les périodes considérées au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures. Historiquement, la tendance au chapitre du BPA de base a subi l'incidence des mêmes tendances que celles ayant influé sur le bénéfice net et elle pourrait également être touchée par les rachats d'actions en vertu de nos offres publiques de rachat dans le cours normal des activités. Bien qu'un programme s'échelonnant sur 12 mois soit actuellement en place, aucun rachat n'a été effectué en vertu du programme ayant débuté en janvier 2019.

La tendance générale au chapitre de la diminution, d'un exercice à l'autre, des entrées liées aux activités d'exploitation reflète la hausse d'un exercice à l'autre des paiements d'impôt sur le résultat, y compris un paiement de rattrapage non récurrent de 270 millions de dollars au titre de l'impôt sur le résultat au premier trimestre de 2019, et la hausse des paiements d'intérêts découlant de l'accroissement de l'encours de la dette et des variations d'un exercice à l'autre des taux d'intérêt à terme fixes. Les entrées liées aux activités d'exploitation ont été touchées par l'application d'IFRS 16, qui entraîne la comptabilisation de manière prospective de la principale composante des paiements de loyer comme une activité de financement. La tendance générale au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des flux de trésorerie disponibles reflète les facteurs mentionnés ci-dessus qui ont eu une incidence sur les entrées liées aux activités d'exploitation, mais l'application d'IFRS 16 (et l'application d'IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018) n'a aucune incidence sur le montant des flux de trésorerie disponibles qui est calculé. Pour une analyse détaillée de ces tendances, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction. Une analyse du rendement de nos secteurs opérationnels est présentée à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*.

Produits d'exploitation

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Services	3 086	2 953	4,5 %	6 106	5 839	4,6 %
Équipement	501	487	2,9 %	970	952	1,9 %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	3 587	3 440	4,3 %	7 076	6 791	4,2 %
Autres produits d'exploitation	10	13	(23,1) %	27	39	(30,8) %
Produits d'exploitation	3 597	3 453	4,2 %	7 103	6 830	4,0 %

Les produits d'exploitation consolidés ont augmenté de 144 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 273 millions de dollars au premier semestre de 2019.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 133 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 267 millions de dollars au premier semestre de 2019, ce qui reflète la croissance des produits tirés du réseau mobile ainsi que des services filaires de transmission de données, facteur neutralisé en partie par la baisse continue des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants. La hausse des produits tirés des services de réseau mobile reflète la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles. L'augmentation des produits tirés des services filaires de transmission de données reflète la plus forte croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, de même que l'augmentation des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés, des produits tirés de TELUS Santé, des produits tirés de TELUS TV et des produits tirés de nos gammes de services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente (y compris les services de sécurité), facteurs neutralisés en partie par la réduction des produits tirés des services de transmission de données existants. Les produits tirés des services Internet et des services de télévision se sont accrus en raison de la croissance du nombre d'abonnés, ainsi que de la hausse des produits par client tirés des services Internet.
- Les **produits tirés de l'équipement** ont augmenté de 14 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 18 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de l'accroissement des produits tirés des services mobiles, lequel est attribuable en grande partie aux volumes plus élevés de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.
- Les **autres produits d'exploitation** ont diminué de 3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 12 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison principalement des profits nets plus élevés liés à la vente de certains actifs comptabilisés en 2018.

Charges d'exploitation

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Achat de biens et services	1 466	1 491	(1,7) %	2 887	2 899	(0,4) %
Charge au titre des avantages du personnel	758	711	6,6 %	1 464	1 411	3,8 %
Amortissement des immobilisations corporelles	470	411	14,4 %	940	822	14,4 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	163	148	10,1 %	310	287	8,0 %
Charges d'exploitation	2 857	2 761	3,5 %	5 601	5 419	3,4 %

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 96 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 182 millions de dollars au premier semestre de 2019.

- L'achat de biens et services** a diminué de 25 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 12 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison de l'application d'IFRS 16 aux deux périodes. La diminution de l'achat de biens et services au premier semestre de 2019 a été neutralisée en partie par la hausse des coûts des produits du secteur des services filaires liés aux services TELUS Santé, par l'augmentation des coûts liés au contenu télé, par l'accroissement des frais d'administration et autres coûts afin de prendre en charge la croissance des produits tirés des services à la clientèle et relativement aux acquisitions d'entreprises, par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre externe afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, et par l'augmentation des charges liées aux ventes d'équipement tenant principalement à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. En vertu de la nouvelle norme comptable, l'amortissement d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats et de coûts de financement découlant des obligations locatives n'est pas compris dans l'achat de biens et services et nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. En conséquence, l'incidence d'IFRS 16 sur l'achat de biens et services s'est traduite par une diminution de 66 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 149 millions de dollars au premier semestre de 2019.
- La charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 47 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 53 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison principalement de l'accroissement des coûts de la rémunération et des avantages du personnel en raison de l'augmentation du nombre d'employés afin de prendre en charge la croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, des acquisitions d'entreprises, et des hausses salariales correspondant à l'inflation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la baisse des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP ») au pays, compte non tenu des acquisitions d'entreprises, par la réduction de la rémunération fondée sur des actions, par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, et par la diminution des coûts de restructuration et autres coûts liés à la main-d'œuvre.
- L'amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté de 59 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 118 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de l'application d'IFRS 16. En vertu de la nouvelle norme comptable, l'amortissement d'actifs au titre du droit d'utilisation est comptabilisé et il a principalement trait à nos baux immobiliers (y compris les baux relatifs aux sites cellulaires et aux magasins de détail) et nous n'avons pas comptabilisé de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. En conséquence, l'incidence d'IFRS 16 sur l'amortissement des immobilisations corporelles s'est traduite par une augmentation de 46 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 94 millions de dollars au premier semestre de 2019. Le total de l'amortissement des immobilisations corporelles a également augmenté en raison de l'accroissement des dépenses liées à la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris celles découlant de nos investissements dans le réseau à fibres optiques et des acquisitions d'entreprises.
- L'amortissement des immobilisations incorporelles** a augmenté de 15 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 23 millions de dollars au premier semestre de 2019, ce qui reflète la croissance des dépenses liées aux immobilisations incorporelles au cours des 12 derniers mois, y compris celles découlant des acquisitions d'entreprises.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
BAlIA du secteur des services mobiles (se reporter à la rubrique 5.4)	919	844	8,9 %	1 827	1 680	8,8 %
BAlIA du secteur des services filaires (se reporter à la rubrique 5.5)	454	407	11,5 %	925	840	10,1 %
BAlIA	1 373	1 251	9,8 %	2 752	2 520	9,2 %
Dotation aux amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus)	(633)	(559)	13,2 %	(1 250)	(1 109)	12,7 %
Bénéfice d'exploitation	740	692	6,9 %	1 502	1 411	6,4 %

Le bénéfice d'exploitation s'est accru de 48 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 91 millions de dollars au premier semestre de 2019, tandis que le BAlIA a augmenté de 122 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 232 millions de dollars au premier semestre de 2019. Ces augmentations reflètent la croissance des produits tirés du réseau mobile tenant à l'accroissement du nombre d'abonnés et la hausse des marges liées à l'équipement mobile, ainsi que la croissance des marges liées aux services filaires de transmission de données et de l'apport du BAlIA provenant de nos services à la clientèle et aux entreprises et des services TELUS Santé, de même que l'incidence de l'application d'IFRS 16. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants.

BAlIA ajusté

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
BAlIA ajusté du secteur des services mobiles (se reporter à la rubrique 5.4)	924	851	8,6 %	1 841	1 697	8,5 %
BAlIA ajusté du secteur des services filaires (se reporter à la rubrique 5.5)	478	435	9,9 %	976	892	9,4 %
BAlIA ajusté	1 402	1 286	9,0 %	2 817	2 589	8,8 %

Le BAlIA ajusté a augmenté de 116 millions de dollars, ou 9,0 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 228 millions de dollars, ou 8,8 %, au premier semestre de 2019. Ces augmentations reflètent la croissance des produits tirés du réseau mobile et la hausse des marges liées à l'équipement mobile tenant à l'accroissement du nombre d'abonnés, la croissance des marges liées aux services filaires de transmission de données, l'apport du BAlIA provenant de nos services à la clientèle et aux entreprises et des services TELUS Santé, ainsi que l'incidence de l'application d'IFRS 16. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la réduction des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants, et par la diminution de l'apport du BAlIA provenant de nos services aux entreprises existants.

Afin de permettre l'évaluation de la performance par le chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018, nous avons simulé des ajustements des résultats de l'exercice 2018 selon IFRS 16 et calculé des résultats pro forma. Cette simulation des résultats de l'exercice 2018 selon IFRS 16, qui sont des ajustements de substitution en trésorerie utilisés par le chef de la direction pour procéder à l'évaluation de la performance, s'est traduite par une croissance du BAlIA ajusté consolidé pro forma d'environ 4,5 % au deuxième trimestre de 2019 et au premier semestre de 2019.

Coûts de financement

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Montant brut des intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives	161	151	6,6 %	311	295	5,4 %
Intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif	(4)	—	n.s.	(4)	—	n.s.
Intérêts sur les obligations locatives	16	—	n.s.	32	—	n.s.
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres	3	(1)	n.s.	8	1	n.s.
Désactualisation de provisions	5	6	(16,7) %	11	10	10,0 %
Charges d'intérêts	181	156	16,0 %	358	306	17,0 %
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	—	3	(100,0) %	—	7	(100,0) %
Pertes (profits) de change	11	(6)	n.s.	4	(2)	n.s.
Produits d'intérêts	(3)	(3)	— %	(5)	(5)	— %
Coûts de financement	189	150	26,0 %	357	306	16,7 %

Les coûts de financement ont augmenté de 39 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 51 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

- Les **charges d'intérêts** ont augmenté de 25 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 52 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison des facteurs suivants :
 - Le montant brut des intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, a augmenté de 10 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 16 millions de dollars au premier semestre de 2019, résultats qui tiennent à l'accroissement du solde moyen de la dette à long terme, facteur neutralisé en partie par la diminution du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] s'élevait à 4,12 % au 30 juin 2019, par rapport à 4,24 % à l'exercice précédent. (Se reporter à « *Émission et remboursement de titres de créance à long terme* », à la rubrique 7.4.)
 - Les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif qui sont liés à la dette contractée aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre pour les services sans fil visant la bande de fréquence de 600 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), que nous prévoyons déployer dans notre réseau existant au cours des périodes ultérieures. Nous continuerons de comptabiliser à l'actif les intérêts sur la dette à long terme jusqu'à ce que la presque totalité de toutes les activités nécessaires au déploiement de ce spectre aux fins prévues aient été menées à terme.
 - Les intérêts sur les obligations locatives de 16 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 32 millions de dollars au premier semestre de 2019 représentent la hausse des coûts de financement découlant des obligations locatives par suite de l'application d'IFRS 16, étant donné que nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. Ces intérêts sur les obligations locatives sont en grande partie liés à nos baux immobiliers (y compris les baux relatifs aux sites cellulaires et aux magasins de détail); avant l'application d'IFRS 16, ces coûts auraient été comptabilisés au poste « Achat de biens et services ».
 - Les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts se sont accrus de 4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 7 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison des montants prélevés qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance au premier trimestre de 2019; les montants en trésorerie en cours en vertu de la fiducie de titrisation ont été réduits au premier semestre de 2019. (Se reporter à « *Émission et remboursement de titres de créance à long terme* », à la rubrique 7.4).
 - La désactualisation de provisions est demeurée relativement inchangée au deuxième trimestre de 2019 et au premier semestre de 2019.
- Le **montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel** a diminué de 3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 7 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de la variation du surplus au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre 2018, lequel s'est établi à 57 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 263 millions de dollars), comparativement à un déficit au titre des régimes à prestations définies de 334 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 110 millions de dollars) à l'exercice précédent; ce facteur a été neutralisé en partie par l'augmentation du taux d'actualisation.
- Les **pertes (profits) de change** ont fluctué en raison des fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain.
- Les **produits d'intérêts** sont demeurés inchangés au deuxième trimestre de 2019 et au premier semestre de 2019.

Impôt sur le résultat

(en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables	147	147	— %	308	299	3,0 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour tenir compte des taux d'imposition futurs	(121)	—	n.s.	(121)	—	n.s.
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(2)	—	n.s.	(2)	—	n.s.
Autres	7	(2)	n.s.	3	(3)	n.s.
Impôt sur le résultat	31	145	(78,6) %	188	296	(36,5) %
Taux d'imposition prévus par la loi applicables (en %)	26,7	27,2	(0,5) pt	26,9	27,1	(0,2) pt
Réévaluation du passif d'impôt différé pour tenir compte des taux d'imposition futurs (en %)	(22,0)	—	n.s.	(10,6)	—	n.s.
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures (en %)	(0,3)	—	(0,3) pt	(0,2)	—	(0,2) pt
Autres (en %)	1,2	(0,5)	n.s.	0,3	(0,4)	n.s.
Taux d'imposition effectif (en %)	5,6	26,7	(21,1) pts	16,4	26,7	(10,3) pts

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 114 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 108 millions de dollars au premier semestre de 2019. Le taux d'imposition effectif a été ramené de 26,7 % à 5,6 % au deuxième trimestre de 2019, et de 26,7 % à 16,4 % au premier semestre de 2019. Ces réductions tiennent essentiellement à la réévaluation du passif d'impôt différé découlant de la réduction pluriannuelle du taux d'imposition provincial des sociétés en Alberta qui a été quasi adopté au deuxième trimestre de 2019.

Bénéfice global

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Bénéfice net	520	397	31,0 %	957	809	18,3 %
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :						
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	21	(39)	n.s.	(22)	(50)	(56,0) %
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat	8	105	(92,4) %	32	62	(48,4) %
Bénéfice global	549	463	18,6 %	967	821	17,8 %

Le bénéfice global a augmenté de 86 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 146 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de la hausse du bénéfice net. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat se composent des montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel.

5.4 Secteur des services mobiles
Tendances et caractère saisonnier – services mobiles

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre des produits tirés du réseau mobile reflète la croissance du nombre d'abonnés ainsi que la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée prise en compte dans les ajouts bruts et dans le nombre d'abonnés découlant de la rétention. Nous avons enregistré une hausse générale, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de l'équipement, qui reflète la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et le volume plus élevé de nouveaux contrats; toutefois, cette tendance pourrait varier par suite du lancement de notre programme de financement d'appareils. La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des ajouts nets d'abonnés résulte du succès remporté par nos promotions, de l'incidence de la croissance du marché découlant de l'accroissement de la population, de l'évolution démographique de la population et du nombre croissant d'abonnés possédant plusieurs appareils, des améliorations continues au chapitre de la vitesse et de la qualité de notre réseau, et de notre faible taux de désabonnement, ce qui reflète l'intérêt que nous prêtons à nos initiatives accordant la priorité aux clients. Nos dépenses aux fins de l'amélioration du réseau se traduisent par un accroissement de la capacité et de la couverture, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles. Bien que certains facteurs ayant historiquement revêtu un caractère saisonnier important au cours des troisième et quatrième trimestres aient donné lieu à une augmentation des mises en service, l'intensification de la concurrence dans les marchés des consommateurs et des entreprises, le lancement de nouveaux appareils, les

forfaits, les programmes de financement d'appareils, les modalités des contrats, de même que la décision stratégique de concentrer nos efforts sur les mises en service générant des marges élevées, à savoir accorder moins d'importance aux mises en service de tablettes subventionnées générant de plus faibles marges et à la migration des abonnés des services prépayés ne générant aucune marge vers les services postpayés, pourraient se répercuter sur les résultats et les tendances au chapitre des ajouts d'abonnés au cours des périodes ultérieures.

La croissance du MFMMA des téléphones mobiles s'est atténuée, en raison principalement i) des pressions concurrentielles entraînant l'affectation de quantités de données plus importantes et des forfaits, notamment des forfaits avec lots de données supplémentaires et données illimitées, des fonctions de partage de données et d'itinérance internationale; ii) le comportement des consommateurs à l'égard de la fréquence accrue des avis d'utilisation de données aux clients, et le délestage du trafic de données vers les points d'accès Wi-Fi de plus en plus accessibles; facteurs neutralisés en partie par iii) le plus grand nombre de forfaits assortis de tarifs plus élevés, tels que les forfaits de partage de données, ainsi que la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus, et la plus grande proportion d'abonnés à des services assortis de tarifs plus élevés. En raison de l'intensification des pressions concurrentielles, les clients ont pu accéder à des vitesses de réseau plus élevées et bénéficier de l'affectation de quantités de données plus importantes moyennant un tarif donné, ce qui a davantage limité la croissance du MFMMA des téléphones mobiles. Cependant, le lancement de nos forfaits Sans tracas pourrait occasionner une hausse des produits mensuels récurrents tirés des forfaits de base. La conjoncture économique, le comportement des consommateurs, le contexte réglementaire, ainsi que le choix des appareils et d'autres facteurs influent également sur le MFMMA des téléphones mobiles. En conséquence, il n'existe aucune certitude que le MFMMA des téléphones mobiles affichera une croissance au cours des prochains trimestres.

Le nombre de nos abonnés des appareils connectés augmente à mesure qu'évoluent nos offres en matière d'Internet des objets (« IdO »). Les technologies de l'IdO devraient continuer d'évoluer et les clients qui en profitent ainsi que d'autres abonnés des appareils connectés pourront en tirer de plus grands avantages qui sont tributaires du déploiement de la technologie 5G.

La tendance observée au chapitre du faible taux de désabonnement combiné des téléphones mobiles reflète nos efforts visant à accorder la priorité aux clients, nos programmes de rétention, de même que l'attention que nous prêtons à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de notre réseau de qualité élevée. En raison de l'amélioration du taux de fidélisation de la clientèle ayant donné lieu à une diminution générale du taux de désabonnement des téléphones mobiles, les produits sur la durée de l'appareil par client ont augmenté en dépit de la diminution du MFMMA des téléphones mobiles. Il se peut que nous subissions des pressions sur le taux de désabonnement combiné des téléphones mobiles si l'intensification de la concurrence se poursuit, en raison en partie de l'accroissement des activités promotionnelles, si le nombre de clients dont le contrat est expiré ou de clients sans contrat augmente (par rapport à la situation actuelle), ou si des changements sont apportés à la réglementation. En conséquence, les résultats d'exploitation du secteur des services mobiles dans le passé et les tendances pourraient ne pas refléter les résultats et les tendances des périodes futures.

Les tendances au titre des mesures opérationnelles fondées sur le BAIIA du secteur des services mobiles ont été touchées par l'adoption d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, comme il est décrit plus en détail à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

Indicateurs opérationnels – secteur des services mobiles

Aux 30 juin	2019	2018	Variation			
Abonnés^{1,2} (en milliers) :						
Téléphones mobiles ¹	8 552	8 284	3,2 %			
Appareils mobiles connectés	1 338	1 102	21,4 %			
Total	9 890	9 386	5,4 %			
Population couverte par le réseau HSPA+ ³ (en millions)	37,0	37,0	— %			
Population couverte par le réseau LTE ³ (en millions)	36,9	36,8	0,3 %			
	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles ² (en milliers)	336	310	8,4 %	605	573	5,6 %
Ajouts nets d'abonnés² (en milliers) :						
Téléphones mobiles	82	69	18,8 %	93	66	40,9 %
Appareils mobiles connectés	72	37	94,6 %	121	78	55,1 %
Total	154	106	45,3 %	214	144	48,6 %
MFMA des téléphones mobiles, par mois ^{2,4} (en dollars)	73,43	73,05	0,5 %	72,81	72,60	0,3 %
PMMA des téléphones mobiles, par mois ^{2,4} (en dollars)	60,30	61,04	(1,2) %	59,81	60,65	(1,4) %
Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois ^{2,4} (en %)	1,01	0,99	0,02 pt	1,01	1,04	(0,03) pt

- 1 Au quatrième trimestre de 2018, le solde d'ouverture du nombre de connexions d'abonnés des appareils mobiles a été ajusté de manière à exclure un nombre estimé de 23 000 abonnés touchés par la décision finale du CRTC concernant les remboursements au prorata, laquelle a été rendue en juin 2018 et a pris effet le 1^{er} octobre 2018.
- 2 Avec prise d'effet au premier trimestre de 2019, nous avons révisé, sur une base rétrospective, notre définition d'abonné des services mobiles, et nous présentons maintenant les abonnés des téléphones mobiles et les abonnés des appareils mobiles connectés (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'IdO, la technologie prêt-à-porter, les systèmes pour véhicules connectés) de façon distincte, afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités et de nous aligner sur nos homologues à l'échelle mondiale. En raison de cette modification, le total du nombre d'abonnés et les statistiques d'exploitation connexes (ajouts bruts, ajouts nets, taux de désabonnement, MFMA et PMMA) ont été ajustés de manière à refléter i) le transfert de certains abonnés de la catégorie des abonnés des téléphones mobiles vers la nouvelle catégorie des abonnés des appareils mobiles connectés, et ii) la prise en compte, dans le nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés, des abonnés liés à l'IdO et aux soins de santé mobiles qui n'étaient pas présentés auparavant. Pour de plus amples renseignements sur les définitions concernant les abonnés, se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ».
- 3 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.
- 4 Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ». Ces mesures ne sont pas définies par les normes IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une société de services mobiles.

Produits d'exploitation – secteur des services mobiles

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Produits tirés des services de réseau	1 523	1 497	1,7 %	3 015	2 969	1,5 %
Produits tirés de l'équipement et autres produits	455	424	7,3 %	882	835	5,6 %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 978	1 921	3,0 %	3 897	3 804	2,4 %
Autres produits d'exploitation	5	8	(37,5) %	10	15	(33,3) %
Produits d'exploitation externes	1 983	1 929	2,8 %	3 907	3 819	2,3 %
Produits intersectoriels	14	12	16,7 %	27	23	17,4 %
Produits d'exploitation du secteur des services mobiles	1 997	1 941	2,9 %	3 934	3 842	2,4 %

Le total des produits d'exploitation du secteur des services mobiles a augmenté de 56 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 92 millions de dollars au premier semestre de 2019.

Les **produits tirés des services de réseau** provenant de clients externes se sont accrus de 26 millions de dollars, ou 1,7 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 46 millions de dollars, ou 1,5 %, au premier semestre de 2019, résultats qui reflètent la croissance de 5,4 % du nombre d'abonnés au cours des 12 derniers mois, facteur neutralisé en partie par la baisse des PMMA des téléphones mobiles dont il est fait mention ci-dessous. Le **MFMA des téléphones mobiles** s'est établi à 73,43 \$ au deuxième trimestre de 2019 et à 72,81 \$ au premier semestre de 2019, ce qui reflète une hausse de 0,38 \$, ou 0,5 %, au deuxième trimestre, et de 0,21 \$, ou 0,3 %, pour le semestre. Les augmentations reflètent la plus grande proportion de clients ayant choisi des forfaits comportant de plus importants lots de données ou ayant périodiquement accru leurs lots de données, le lancement de notre forfait Platine et la proportion de téléphones à valeur plus élevée vendus ayant été neutralisés en partie par la baisse de l'utilisation des données facturables, par l'incidence de la concurrence exerçant des pressions sur les tarifs des forfaits de base au cours de la période considérée et des périodes précédentes, et par l'évolution de la composition de la clientèle. Les **PMMA des téléphones mobiles** se sont établis à 60,30 \$ au deuxième

trimestre de 2019 et à 59,81 \$ au premier semestre de 2019, ce qui reflète une baisse de 0,74 \$, ou 1,2 %, pour le trimestre, et de 0,84 \$, ou 1,4 % pour le semestre, alors que la baisse de l'utilisation des données facturables, les pressions concurrentielles sur les tarifs des forfaits de base et l'évolution de la composition de la clientèle dont il est fait mention ci-dessus ont largement neutralisé le nombre plus élevé d'abonnés ayant choisi des forfaits comportant de plus importants lots de données.

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 336 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 605 000 au premier semestre de 2019, en hausse de 26 000 pour le trimestre et de 32 000 pour le semestre, en raison de la croissance des ajouts de clients à valeur élevée (y compris les changements démographiques), de la croissance de la population canadienne, de même que du succès remporté par les promotions et de l'offre d'un plus grand nombre de chaînes.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 1,01 % au deuxième trimestre de 2019 et au premier semestre de 2019, comparativement à 0,99 % au deuxième trimestre de 2018 et à 1,04 % au premier semestre de 2018. La légère augmentation du taux de désabonnement des téléphones mobiles au deuxième trimestre de 2019 reflète l'intensification de la concurrence et notre approche plus rigoureuse aux fins de l'offre de tarifs correspondant aux tarifs offerts par la concurrence. Ce facteur a été neutralisé en partie par l'attention que nous prêtons à nos initiatives accordant la priorité aux clients, ainsi que nos programmes de rétention et la qualité de notre réseau de premier ordre, facteurs qui ont tous contribué à l'amélioration du taux de désabonnement des téléphones mobiles au premier semestre de 2019.
- Les **ajouts nets d'abonnés** se sont établis à 154 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 214 000 au premier semestre de 2019, comparativement à 106 000 et à 144 000, respectivement, aux périodes correspondantes de 2018. L'augmentation des ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles s'est établie à 13 000 au deuxième trimestre de 2019, en raison de la hausse des ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles, et elle a été neutralisée en partie par la hausse du taux de désabonnement des téléphones mobiles dont il est fait mention ci-dessus. Les ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles ont augmenté de 27 000 au premier semestre de 2019, résultat qui tient à l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles et à la baisse du taux de désabonnement des téléphones mobiles dont il est fait mention ci-dessus. Nous continuons de nous concentrer sur la croissance des services générant des marges en accordant une moins grande importance à la migration des abonnés des services prépayés ne générant aucune marge vers les services postpayés. Les ajouts nets d'abonnés des appareils mobiles connectés se sont établis à 35 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 43 000 au premier semestre de 2019, ce qui tient à l'évolution de nos offres en matière d'IdO, y compris la croissance liée aux appareils connectés découlant du fait que nos abonnés élargissent leur gamme de services IdO en fonction de l'augmentation de leur clientèle, facteur neutralisé en partie par la décision d'accorder moins d'importance aux mises en service de tablettes subventionnées générant de plus faibles marges.

Les **produits tirés de l'équipement et autres services** ont augmenté de 31 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 47 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison des volumes accrus de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les **autres produits d'exploitation** ont diminué de 3 millions de dollars au deuxième trimestre et de 5 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de la baisse des profits nets découlant de la vente d'immobilisations corporelles.

Les **produits intersectoriels** représentent les services de réseau qui sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services filaires.

Charges d'exploitation – secteur des services mobiles

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Achat de biens et services :						
Charges liées aux ventes d'équipement	443	423	4,7 %	865	841	2,9 %
Charges d'exploitation des services de réseau	198	207	(4,3) %	382	407	(6,1) %
Frais de marketing	101	99	2,0 %	190	182	4,4 %
Autres ¹	165	199	(17,1) %	346	392	(11,7) %
Charge au titre des avantages du personnel ¹	171	169	1,2 %	324	340	(4,7) %
Charges d'exploitation du secteur de services mobiles	1 078	1 097	(1,7) %	2 107	2 162	(2,5) %

¹ Comprend les coûts de restructuration et autres coûts. (Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».)

Les charges d'exploitation du secteur des services mobiles ont diminué de 19 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 55 millions de dollars au premier semestre de 2019.

Les **charges liées aux ventes d'équipement** ont augmenté de 20 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 24 millions de dollars au premier semestre de 2019, ce qui reflète la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les **charges d'exploitation des services de réseau** ont diminué de 9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 25 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison principalement de l'application d'IFRS 16.

Les **frais de marketing** se sont accrus de 2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 8 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de l'accroissement de la charge au titre des commissions.

Les **autres charges au titre de l'achat de biens et services** ont diminué de 34 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, en raison principalement du succès remporté par nos programmes de réduction des coûts et de l'application d'IFRS 16, facteurs neutralisés en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre externe. Les autres charges au titre de l'achat de biens et services ont diminué de 46 millions de dollars au premier semestre de 2019, ce qui tient essentiellement à l'application d'IFRS 16, aux programmes de réduction des coûts, et à la non-récurrence de coûts plus élevés liés à un important forfait offert à l'exercice précédent au temps des Fêtes et ayant engendré un achalandage important, facteur neutralisé en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre externe.

La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et a diminué de 16 millions de dollars au premier semestre de 2019. La légère augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2019 est principalement imputable à l'accroissement des coûts liés à la main-d'œuvre interne découlant des hausses salariales correspondant à l'inflation et à l'augmentation des coûts de restructuration et autres coûts liés à la main-d'œuvre tenant aux initiatives d'efficacité opérationnelle, facteurs neutralisés en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif. La charge au titre des avantages du personnel a diminué au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de la baisse des coûts liés à la main-d'œuvre interne incluant la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein, de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, et de la diminution des coûts de restructuration et autres coûts liés à la main-d'œuvre.

BAIIA – secteur des services mobiles

(en millions de dollars, sauf les marges)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
BAIIA	919	844	8,9 %	1 827	1 680	8,8 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	5	7	n.s.	14	17	n.s.
BAIIA ajusté ¹	924	851	8,6 %	1 841	1 697	8,5 %
Marge du BAIIA (en %)	46,0	43,5	2,5 pts	46,4	43,7	2,7 pts
Marge du BAIIA ajusté ² (en %)	46,3	43,8	2,5 pts	46,8	44,2	2,6 pts

1 Se reporter à la description fournie à la section « BAIIA », à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

2 La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Le BAIIA du secteur des services mobiles a augmenté de 75 millions de dollars, ou 8,9 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 147 millions de dollars, ou 8,8 %, au premier semestre de 2019. Le BAIIA ajusté du secteur des services mobiles a augmenté de 73 millions de dollars, ou 8,6 %, au deuxième trimestre de 2019, ce qui reflète la croissance des produits tirés des services de réseau en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés, les économies découlant des programmes de réduction des coûts, la hausse des marges liées à l'équipement incluant notre orientation stratégique consistant à accorder une moins grande importance à la migration des abonnés des services prépayés ne générant aucune marge vers les services postpayés, et l'application d'IFRS 16. Le BAIIA ajusté du secteur des services mobiles a augmenté de 144 millions de dollars, ou 8,5 %, au premier semestre de 2019, ce qui reflète la croissance des produits tirés des services de réseau en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés, la diminution de la charge au titre des avantages du personnel, les économies découlant des programmes de réduction des coûts, la hausse des marges liées à l'équipement, ainsi que l'application d'IFRS 16.

En appliquant une simulation rétrospective d'IFRS 16 aux résultats de l'exercice 2018 (se reporter à la rubrique 5.3), la croissance du BAIIA ajusté pro forma des services mobiles a été d'environ 5,1 % au deuxième trimestre de 2019 et d'environ 5,0 % au premier semestre de 2019.

5.5 Secteur des services filaires

Tendances – secteur des services filaires

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés des services filaires au cours des huit derniers trimestres reflète la croissance des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés, des services à la clientèle et aux entreprises, des produits tirés de TELUS TV, des produits tirés de TELUS Santé, de même que des produits tirés des services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente (y compris les services de sécurité), facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants. L'augmentation des produits tirés des services filaires de transmission de données tient également compte des produits tirés des acquisitions d'entreprises. La hausse des produits tirés des services Internet et des services de télévision découle de la croissance du nombre d'abonnés et de l'accroissement des produits d'exploitation par client tirés des services Internet en raison des mises à niveau à des vitesses plus élevées, des forfaits comportant une plus grande utilisation des données, ainsi que de la couverture accrue de notre réseau à fibres optiques. Nous nous attendons à une croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet, en raison de la croissance de l'économie et de nos investissements continus dans l'élargissement de notre infrastructure à fibres optiques. Le nombre total d'abonnés au service TELUS TV a augmenté, en raison de la hausse des ajouts nets découlant de nos diverses offres de produits, de l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et de l'offre de produits groupés, ainsi que de notre faible taux de désabonnement. Les pertes d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix continuent de refléter la tendance courante au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, mais ont été en partie atténuées par le succès remporté par nos offres de services groupés et nos offres de tarifs réduits. La tendance à la baisse au chapitre des produits tirés des services filaires de transmission de la voix découle du remplacement de la technologie, de l'utilisation accrue de forfaits interurbains conjuguée à la baisse du nombre de minutes d'utilisation des services interurbains, ainsi que de l'intensification de la concurrence sur le marché des petites et moyennes entreprises. La migration des produits et services offerts vers les services IP et l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents se traduisent par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains produits et services existants.

Les tendances au chapitre des mesures opérationnelles fondées sur le BAIIA du secteur des services filaires ont été touchées par l'adoption d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, relativement à laquelle une analyse plus détaillée est présentée à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

Indicateurs opérationnels – secteur des services filaires

Aux 30 juin (en milliers)	2019			2018			Variation
Nombre d'abonnés :							
Internet ¹	1 921			1 794			7,1 %
TELUS TV	1 126			1 051			7,1 %
Services résidentiels de transmission de la voix	1 228			1 272			(3,5) %
Nombre total d'abonnés aux services filaires ¹	4 275			4 117			3,8 %
	<u>Deuxièmes trimestres clos les 30 juin</u>			<u>Semestres clos les 30 juin</u>			
(en milliers)	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation	
Ajouts nets (pertes nettes) d'abonnés :							
Internet	25	29	(13,8) %	47	51	(7,8) %	
TELUS TV	16	15	6,7 %	33	21	57,1 %	
Services résidentiels de transmission de la voix	(9)	(10)	10,0 %	(20)	(26)	23,1 %	
Ajouts nets au nombre total d'abonnés aux services filaires	32	34	(5,9) %	60	46	30,4 %	

1 Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés de manière à ajouter environ 16 000 abonnés par suite des acquisitions effectuées au cours du trimestre.

Produits d'exploitation – secteur des services filaires

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Services de transmission de données	1 265	1 131	11,8 %	2 484	2 220	11,9 %
Services de transmission de la voix	249	277	(10,1) %	502	558	(10,0) %
Autres services et équipement	95	111	(14,4) %	193	209	(7,7) %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 609	1 519	5,9 %	3 179	2 987	6,4 %
Autres produits d'exploitation	5	5	— %	17	24	(29,2) %
Produits d'exploitation externes	1 614	1 524	5,9 %	3 196	3 011	6,1 %
Produits tirés d'activités intersectorielles	60	50	20,0 %	116	102	13,7 %
Produits d'exploitation du secteur des services filaires	1 674	1 574	6,4 %	3 312	3 113	6,4 %

Le total des produits d'exploitation du secteur des services filaires a augmenté de 100 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 199 millions de dollars au premier semestre de 2019.

- Les **produits tirés des services de transmission de données** ont augmenté de 134 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 264 millions de dollars au premier semestre de 2019. Les augmentations sont attribuables i) à la croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises tenant essentiellement à l'augmentation des volumes d'activités découlant de l'accroissement des services offerts aux clients existants et de la croissance de la clientèle; ii) à l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés reflétant l'augmentation des produits d'exploitation par client en raison des mises à niveau pour des vitesses Internet plus élevées, des forfaits comportant une plus grande utilisation des données, de même que certaines modifications apportées aux tarifs, ainsi que la croissance de 7,1 % du nombre d'abonnés aux services Internet au cours des 12 derniers mois; iii) à l'augmentation des produits tirés de TELUS Santé attribuable aux acquisitions d'entreprises et à l'accroissement des services offerts aux clients existants; iv) aux produits tirés de nos gammes de services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente (y compris les services de sécurité); v) à l'accroissement des produits tirés de TELUS TV reflétant la croissance de 7,1 % du nombre d'abonnés au cours des 12 derniers mois. Cette croissance a été neutralisée en partie par la réduction continue des produits tirés des services de transmission de données existants.
- Les **produits tirés des services de transmission de la voix** ont reculé de 28 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 56 millions de dollars au premier semestre de 2019. Les diminutions reflètent la baisse continue des produits tirés des services de transmission de la voix existants découlant du remplacement de la technologie, l'utilisation accrue de forfaits interurbains, ainsi que la retarification. Nous avons enregistré une réduction de 3,5 % des abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix au cours des 12 derniers mois, comparativement à une réduction de 4,5 % au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2018.
- Les **produits tirés des autres services et de l'équipement** ont diminué de 16 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 ainsi qu'au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de la diminution des ventes d'équipement de transmission de données et de la voix.
- Les **ajouts nets au nombre d'abonnés aux services filaires** se sont établis à 32 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 60 000 au premier semestre de 2019, en baisse de 2 000 et en hausse de 14 000, respectivement, par rapport aux ajouts nets comptabilisés aux périodes correspondantes de 2018.
- Les **ajouts nets d'abonnés à Internet** se sont établis à 25 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 47 000 au premier semestre de 2019, en baisse de 4 000 pour le trimestre et le semestre, par rapport aux ajouts nets comptabilisés aux périodes correspondantes de 2018. Ces résultats découlent de la nouvelle demande nette qui se poursuit de la part des consommateurs et des entreprises, facteur neutralisé par l'intensification de la concurrence. Ces résultats ont été neutralisés en partie par la forte demande constante des clients à l'égard de nos services à large bande haute vitesse, y compris la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné. La priorité que nous continuons d'accorder au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques (le réseau TELUS PureFibre était offert à environ 64 % des abonnés à nos services à large bande à la fin du deuxième trimestre de 2019), l'élargissement de l'accessibilité de nos services Internet haute vitesse et Télé OPTIK, et le groupement de ces services se sont traduits par une croissance du nombre combiné d'abonnés aux services Internet et de télévision de 202 000 au cours des 12 derniers mois.

- Les **ajouts nets d'abonnés à TELUS TV** se sont établis à 16 000 au deuxième trimestre de 2019 et à 33 000 au premier semestre de 2019, ce qui reflète une augmentation de 1 000 pour le trimestre et de 12 000 pour le semestre, par rapport aux ajouts nets comptabilisés aux périodes correspondantes de 2018. Les augmentations tiennent à la baisse du taux de désabonnement des clients attribuable à nos plus importants efforts en matière de rétention et, en ce qui concerne le premier semestre de 2019, à l'accroissement des ajouts bruts découlant de nos diverses offres de produits.
- Les **pertes nettes d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix** se sont chiffrées à seulement 9 000 au deuxième trimestre de 2019, soit les pertes trimestrielles les plus faibles enregistrées depuis 2004, et elles se sont établies à 20 000 au premier semestre de 2019, comparativement à des pertes nettes de 10 000 et de 26 000, respectivement, aux périodes correspondantes de 2018. Les pertes d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix continuent de refléter la tendance au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, facteur atténué en partie par l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et par l'offre de produits groupés, ainsi que par le succès remporté par nos plus importants efforts en matière de rétention, y compris l'offre de tarifs réduits.

Les **autres produits d'exploitation** sont demeurés inchangés au deuxième trimestre de 2019 et ils ont diminué de 7 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison de la non-récurrence des profits découlant de la vente de certains actifs comptabilisés au premier trimestre de 2018.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services à la clientèle et aux entreprises fournis au secteur des services mobiles. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services mobiles.

Charges d'exploitation – secteur des services filaires

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Achat de biens et services ¹	633	625	1,3 %	1 247	1 202	3,7 %
Charge au titre des avantages du personnel ¹	587	542	8,3 %	1 140	1 071	6,4 %
Charges d'exploitation du secteur des services filaires	1 220	1 167	4,5 %	2 387	2 273	5,0 %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Le total des charges d'exploitation du secteur des services filaires s'est accru de 53 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 114 millions de dollars au premier semestre de 2019.

Les **charges au titre de l'achat de biens et services** ont augmenté de 8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 45 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement de l'accroissement des coûts des produits associé à la croissance des services TELUS Santé, de la hausse des coûts liés au contenu télé découlant en grande partie de la hausse des tarifs liés au contenu télé et de l'accroissement du nombre d'abonnés à ces services, et des hausses des coûts de restructuration et autres coûts non liés à la main-d'œuvre liés aux initiatives d'efficacité opérationnelle, ainsi que de l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre externe et des autres frais administratifs afin de prendre en charge la croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises et de ceux liés aux acquisitions d'entreprises. L'augmentation des charges au titre de l'achat de biens et services a été neutralisée en partie par l'application d'IFRS 16.

La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 45 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 69 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison principalement de l'accroissement des coûts de la rémunération et des avantages du personnel en raison de l'augmentation du nombre d'employés afin de prendre en charge la croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, des acquisitions d'entreprises, ainsi que la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre interne découlant des hausses salariales correspondant à l'inflation, facteurs neutralisés en partie par la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein au pays, compte tenu des acquisitions d'entreprises, par la réduction de la rémunération fondée sur des actions, ainsi que par la baisse des coûts de restructuration et autres coûts liés à la main-d'œuvre.

BAIIA – secteur des services filaires

(en millions de dollars, sauf les marges)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
BAIIA	454	407	11,5 %	925	840	10,1 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	24	28	n.s.	51	52	n.s.
BAIIA ajusté ¹	478	435	9,9 %	976	892	9,4 %
Marge du BAIIA (en %)	27,1	25,9	1,2 pt	27,9	27,0	0,9 pt
Marge du BAIIA ajusté ² (en %)	28,5	27,7	0,8 pt	29,5	28,7	0,8 pt

1 Se reporter à la description fournie à la section « BAIIA », à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

2 La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Le BAIIA du secteur des services filaires a augmenté de 47 millions de dollars, ou 11,5 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 85 millions de dollars, ou 10,1 %, au premier semestre de 2019. Le BAIIA ajusté du secteur des services filaires s'est accru de 43 millions de dollars, ou 9,9 %, au deuxième trimestre de 2019, et de 84 millions de dollars, ou 9,4 %, au premier semestre de 2019. Ces résultats reflètent le plus important apport des services à la clientèle et aux entreprises découlant de l'accroissement des services offerts aux clients existants, l'augmentation des marges liées aux services Internet et la hausse des marges liées à TELUS Santé compte tenu des acquisitions d'entreprises, ainsi que l'incidence de l'application d'IFRS 16, facteurs neutralisés en partie par la réduction continue des services de transmission de la voix et de transmission de données existants, par la hausse de la charge au titre des avantages du personnel et des autres coûts liés aux acquisitions d'entreprises, ainsi que par la baisse de l'apport du BAIIA provenant de nos services aux entreprises existants.

En appliquant une simulation rétrospective d'IFRS 16 aux résultats de l'exercice 2018 (se reporter à la rubrique 5.3), la croissance du BAIIA ajusté pro forma du secteur des services filaires a été d'environ 3,5 % au deuxième trimestre de 2019 et d'environ 3,4 % au premier semestre de 2019.

6. Évolution de la situation financière

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 30 juin 2019	Au 31 déc. 2018	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs courants				
Trésorerie et placements temporaires, montant net	217	414	(197)	Se reporter à la <i>rubrique 7</i> , « <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i> ».
Débiteurs	1 835	1 600	235	Augmentation découlant du moment auquel sont comptabilisées les créances clients liées aux services de gros du secteur des services mobiles.
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir	102	3	99	Excédent des acomptes provisionnels versés pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat.
Stocks	334	376	(42)	Diminution des volumes d'appareils, neutralisée en partie par la proportion de téléphones intelligents ayant un coût plus élevé.
Actifs sur contrat	859	860	(1)	Se reporter à la définition des actifs non courants.
Charges payées d'avance	653	539	114	Augmentation tenant au paiement anticipé annuel des avantages du personnel prévus par la loi, des contrats d'entretien, des taxes foncières et des droits de licence de spectre pour les services sans fil, déduction faite de l'amortissement.
Actifs dérivés courants	10	49	(39)	Diminution de l'écart entre le taux de couverture et le taux réel à la date de clôture.
Passifs courants				
Emprunts à court terme	100	100	—	Se reporter à la <i>rubrique 7.7</i> , « <i>Vente de créances clients</i> ».
Créditeurs et charges à payer	2 797	2 570	227	Augmentation des créditeurs découlant du moment auquel sont comptabilisés les paiements liés aux services de gros du secteur des services mobiles ainsi que du calendrier des créditeurs, neutralisée en partie par la diminution des charges à payer au titre de la paie et autres charges salariales connexes. Se reporter à la <i>note 23</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer	48	218	(170)	Diminution tenant aux acomptes provisionnels finaux liés à l'exercice précédent, neutralisée en partie par l'excédent de la charge d'impôt exigible sur les acomptes provisionnels liés à l'exercice considéré.
Dividendes à payer	339	326	13	Incidence de l'augmentation du taux de dividende et du nombre d'actions en circulation.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	665	656	9	Augmentation de la facturation par anticipation du secteur des services filaires au cours de la période. Se reporter à la <i>note 24</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Provisions	93	129	(36)	Excédent des décaissements au titre de la restructuration sur les nouvelles provisions au titre de la restructuration. Se reporter à la <i>note 25</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Tranche courante de la dette à long terme	1 564	836	728	Augmentation tenant aux montants relatifs à nos billets à 5,05 % de série CH d'un montant de 1 000 \$ remboursés par anticipation le 23 juillet 2019 et le 7 août 2019 qui ont été reclassés hors du poste « Dette à long terme », et comptabilisation initiale des obligations locatives par suite de l'application d'IFRS 16, neutralisées en partie par la diminution de l'encours du papier commercial.
Passifs dérivés courants	5	9	(4)	Arrivée à échéance du swap de taux d'intérêt lié au refinancement de la dette arrivant à échéance.
Fonds de roulement (actifs courants moins les passifs courants)				
	(1 601)	(1 003)	(598)	TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à « <i>Plan financier et plan de gestion de la structure du capital</i> », à la <i>rubrique 4.3</i> , ainsi qu'à « <i>Risque de liquidité</i> », à la <i>rubrique 7.9</i> .

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 30 juin 2019	Au 31 déc. 2018	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles, montant net	13 549	12 091	1 458	Se reporter à « Dépenses d'investissement » à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités d'investissement » ainsi qu'à « Amortissement des immobilisations corporelles » à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés ».
Immobilisations incorporelles, montant net	11 965	10 934	1 031	Se reporter à « Dépenses d'investissement » à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités d'investissement » ainsi qu'à « Amortissement des immobilisations incorporelles » à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés ».
Goodwill, montant net	4 888	4 747	141	Acquisitions, notamment l'acquisition d'une entreprise de télécommunications.
Actifs sur contrat	422	458	(36)	Diminution tenant principalement au caractère saisonnier de l'excédent des remboursements du solde impayé au titre des appareils sur le nombre de nouveaux clients, lequel tient au fait que les mises en service liées aux nouveaux contrats conclus avec des clients sont habituellement plus élevées aux troisième et quatrième trimestres.
Autres actifs à long terme	919	986	(67)	Diminution des actifs dérivés tenant aux fluctuations des taux de change par rapport aux taux couverts. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés intermédiaires.
Passifs non courants				
Provisions	690	728	(38)	Diminution tenant à l'application d'IFRS 16. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés intermédiaires.
Dette à long terme	15 015	13 265	1 750	Se reporter à la rubrique 7.4, « (Sorties) entrées liées aux activités de financement ».
Autres passifs à long terme	738	731	7	Augmentation des passifs dérivés tenant aux fluctuations des taux de change par rapport aux taux couverts, et augmentation du montant nominal tenant à l'émission de billets de premier rang non garantis à 4,30 % d'un montant de 500 millions de dollars US, neutralisées en partie par une diminution du passif au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite découlant de l'excédent des rendements réels sur le taux d'actualisation, et réduction de la provision au titre des incitations à la prise à bail découlant de l'application d'IFRS 16. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat différé	3 103	3 148	(45)	Diminution générale tenant à la réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta, neutralisée en partie par l'augmentation des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs.
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	10 504	10 259	245	Se reporter aux états consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés intermédiaires.
Participations ne donnant pas le contrôle	92	82	10	Se reporter aux états consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés intermédiaires.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant notre ratio de distribution et notre ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Entrées liées aux activités d'exploitation	1 160	1 206	(46)	1 950	2 044	(94)
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 600)	(795)	(805)	(2 562)	(1 727)	(835)
(Sorties) entrées liées aux activités de financement	69	(143)	212	415	(143)	558
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	(371)	268	(639)	(197)	174	(371)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	588	415	173	414	509	(95)
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	217	683	(466)	217	683	(466)

7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation
Analyse des variations des entrées liées aux activités d'exploitation

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
BAlIA (se reporter à la rubrique 5.4 et à la rubrique 5.5)	1 373	1 251	122	2 752	2 520	232
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	1	7	(6)	(32)	3	(35)
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, déduction faite des cotisations de l'employeur	7	10	(3)	11	14	(3)
Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements	20	35	(15)	39	53	(14)
Intérêts payés, déduction faite des intérêts reçus	(144)	(127)	(17)	(321)	(275)	(46)
Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues	(122)	(52)	(70)	(473)	(108)	(365)
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	25	82	(57)	(26)	(163)	137
Entrées liées aux activités d'exploitation	1 160	1 206	(46)	1 950	2 044	(94)

- Les coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements, se sont traduits par une variation nette de 6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 35 millions de dollars au premier semestre de 2019. La variation au premier semestre de 2019 est attribuable à l'accroissement des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts qui ont pour objet d'améliorer notre structure de coûts générale et notre efficacité opérationnelle.
- Les intérêts payés, déduction faite des intérêts reçus, ont augmenté de 17 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 46 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison essentiellement des intérêts versés au titre des obligations locatives et de l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, laquelle a été neutralisée en partie par la réduction du taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme.
- Les paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues, ont augmenté de 70 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 365 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison principalement des acomptes provisionnels plus élevés qui doivent être versés et, en ce qui concerne le premier semestre de 2019, en raison d'un paiement de rattrapage non récurrent de 270 millions de dollars.
- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la rubrique 6, « Évolution de la situation financière », ainsi qu'à la note 31 a) des états financiers consolidés intermédiaires.
- L'application d'IFRS 16 a eu une incidence sur les entrées liées aux activités d'exploitation, en raison des remboursements d'obligations locatives découlant de cette norme, où la composante capital des contrats de location qui étaient auparavant comptabilisés comme des contrats de location simple et classés dans les entrées liées aux activités d'exploitation est reflétée dans les sorties liées aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme comptable. Ces remboursements se sont élevés à 64 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et à 152 millions de dollars au premier semestre de 2019.

7.3 Sorties liées aux activités d'investissement

Analyse des variations des sorties liées aux activités d'investissement

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	(645)	(735)	90	(1 438)	(1 473)	35
Paiement en trésorerie au titre des licences de spectre	(931)	—	(931)	(931)	—	(931)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	(26)	(47)	21	(188)	(251)	63
Avances aux coentreprises immobilières, déduction faite des sommes reçues	(8)	(6)	(2)	(15)	(11)	(4)
Produit des cessions et autres	10	(7)	17	10	8	2
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 600)	(795)	(805)	(2 562)	(1 727)	(835)

- La diminution des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, au deuxième trimestre de 2019 et au premier semestre de 2019, tient à ce qui suit :
 - La baisse des dépenses d'investissement de 21 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 25 millions de dollars au premier semestre de 2019 (se reporter au tableau « *Mesures des dépenses d'investissement* » et à l'analyse ci-dessous).
 - La baisse des paiements relatifs aux dépenses d'investissement tenant au moment auquel les paiements ont été effectués, la variation des créditeurs et charges à payer connexes ayant augmenté de 69 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 10 millions de dollars au premier semestre de 2019.
- Le paiement en trésorerie au titre des licences de spectre comptabilisé au deuxième trimestre de 2019 et au premier semestre de 2019 a trait aux enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz.
- Au deuxième trimestre de 2019, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre d'acquisitions d'entreprises, y compris une entreprise de télécommunications et d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos secteurs d'activité existants. En comparaison, nous avons effectué un certain nombre d'acquisitions d'entreprises au premier semestre de 2018, y compris certains actifs d'AlarmForce Industries Inc., une participation dans Xavient Information Systems et d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos secteurs d'activité existants.

Mesures des dépenses d'investissement

(en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité du capital)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Dépenses d'investissement¹						
Secteur des services mobiles	223	243	(8,2) %	400	425	(5,9) %
Secteur des services filaires	547	548	(0,2) %	1 016	1 016	— %
Données consolidées	770	791	(2,7) %	1 416	1 441	(1,7) %
Intensité du capital du secteur des services mobiles (en %)	11	13	(2) pts	10	11	(1) pt
Intensité du capital du secteur des services filaires (en %)	33	35	(2) pts	31	33	(2) pts
Intensité du capital consolidé ² (en %)	21	23	(2) pts	20	21	(1) pt

1 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre du droit d'utilisation, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

2 Se reporter à la rubrique 11.1, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* ».

Les **dépenses d'investissement consolidées** ont diminué de 21 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et de 25 millions de dollars au premier semestre de 2019, en raison du calendrier des dépenses liées aux mises à niveau de la capacité de notre réseau d'accès radioélectrique et du déploiement de la technologie 5G liée notre réseau, puisque la plupart des dépenses engagées au cours du trimestre étaient liées aux activités de positionnement préalable. En raison de nos investissements continus, nous poursuivons l'accroissement des vitesses et de la couverture de notre réseau mobile, y compris notre positionnement préalable en vue du déploiement de la technologie 5G, nous continuons le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises à notre technologie à fibres optiques, et nous maintenons nos efforts visant à assurer la fiabilité des systèmes de même que l'efficacité et l'efficacité opérationnelles. Ces investissements soutiennent également la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet et aux services TELUS TV, ainsi que la demande de nos clients concernant des vitesses Internet plus élevées, et accroissent la portée et la fonctionnalité de nos solutions d'affaires et de nos solutions en santé. Au 30 juin 2019, le réseau TELUS PureFibre était offert à environ 64 % des abonnés à nos services à large bande.

7.4 (Sorties) entrées liées aux activités de financement

Analyse des variations des (sorties) entrées liées aux activités de financement

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	(307)	(278)	(29)	(610)	(557)	(53)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net	(400)	13	(413)	—	7	(7)
Émission de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance	805	132	673	1 054	398	656
Émission d'actions par une filiale au titre des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	24	(24)
Autres	(29)	(10)	(19)	(29)	(15)	(14)
(Sorties) entrées liées aux activités de financement	69	(143)	212	415	(143)	558

Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Au cours du deuxième trimestre de 2019 et du premier semestre de 2019, les dividendes en trésorerie versés aux détenteurs d'actions ordinaires ont augmenté de 29 millions de dollars et de 53 millions de dollars, respectivement, en raison de la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende (se reporter à la *rubrique 4.3*), et de l'augmentation du nombre d'actions en circulation. En ce qui concerne les dividendes déclarés au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a racheté des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier, pour un montant de 22 millions de dollars et de 45 millions de dollars, respectivement, sans escompte applicable. Avec prise d'effet pour le dividende à verser le 1^{er} octobre 2019, nous émettrons des actions ordinaires sur le capital autorisé à un escompte de 2 %.

En juillet 2019, nous avons versé des dividendes de 339 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires.

Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net

Au premier trimestre de 2019, nous avons effectué des prélèvements sur les montants qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, de manière à financer le fonds de roulement. Nous avons remboursé ces montants au deuxième trimestre de 2019.

Émission et remboursement de titres de créance à long terme

Au deuxième trimestre de 2019, les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont élevées à 805 millions de dollars, ce qui représente une variation de 673 millions de dollars comparativement aux émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, de 132 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018; ces émissions se composaient principalement de ce qui suit :

- Une diminution nette de l'encours du papier commercial de 812 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde ayant été ramené à 293 millions de dollars (224 millions de dollars US) au 30 juin 2019, comparativement à un solde de 1 105 millions de dollars (827 millions de dollars US) au 31 mars 2019. Lorsque nous l'utilisons, notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à faible coût et est entièrement garanti par la facilité de crédit consentie d'une durée de cinq ans (se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*).
- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., compte tenu de l'incidence des taux de change, de 9 millions de dollars. Au 30 juin 2019, les prélèvements nets s'élevaient à 307 millions de dollars US. Au 31 mars 2019, les prélèvements nets se chiffraient à 308 millions de dollars US. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation.
- L'émission, le 3 avril 2019, de billets de premier rang non garantis à 3,30 % de série CY d'un montant de 1,0 milliard de dollars, qui viendront à échéance le 2 mai 2029. Le produit a servi à rembourser l'encours de la dette, y compris le papier commercial en circulation, afin de réduire les montants en trésorerie en circulation en vertu d'une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, et sera également utilisé aux fins générales de la société.
- L'émission, le 28 mai 2019, de billets de premier rang non garantis à 4,30 % d'un montant de 500 millions de dollars US et d'une durée de 30 ans, qui viendront à échéance le 15 juin 2049. Le produit net de ce placement a servi à rembourser l'encours de la dette, y compris le papier commercial en circulation, et à rembourser une tranche de 650 millions de dollars du montant en capital de 1,0 milliard de dollars des billets à 5,05 % de série CH qui viendront à échéance le 23 juin 2020; il sera également utilisé aux fins générales de la société. Nous avons entièrement couvert le montant en capital et les obligations au titre des intérêts des billets en

recourant à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 4,27 % et le montant émis et en circulation est de 672 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3435 \$).

- Les remboursements d'obligations locatives de 64 millions de dollars, découlant principalement de l'application d'IFRS 16, où la composante capital des contrats de location qui étaient auparavant comptabilisés comme des contrats de location simple et classés dans les entrées liées aux activités d'exploitation est reflétée dans les sorties liées aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme comptable.

Au cours du premier semestre de 2019, les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont élevées à 1 054 millions de dollars, ce qui représente une variation de 656 millions de dollars par rapport aux émissions effectuées au premier semestre de 2018. Outre certaines activités au cours du deuxième trimestre de 2019, la variation du solde au cours du premier semestre de 2019 se composait principalement de ce qui suit :

- Une diminution nette de l'encours du papier commercial de 481 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, comparativement à un solde de 774 millions de dollars (569 millions de dollars US) au 31 décembre 2018.
- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc, compte tenu de l'incidence des taux de change, de 23 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, les prélèvements nets se chiffraient à 313 millions de dollars US.
- Les remboursements d'obligations locatives de 152 millions de dollars, découlant principalement de l'application d'IFRS 16.

En comparaison, au deuxième trimestre de 2018, les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont établies à 132 millions de dollars et se composaient principalement de ce qui suit :

- Une diminution nette de l'encours du papier commercial de 840 millions de dollars, le solde ayant été ramené à 3 millions de dollars (2 millions de dollars US) au 30 juin 2018, comparativement à un solde de 843 millions de dollars (654 millions de dollars US) au 31 mars 2018.
- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc, compte tenu de l'incidence des taux de change, de 1 million de dollars. Au 30 juin 2018, les prélèvements nets se chiffraient à 334 millions de dollars US, et au 31 mars 2018, ils se chiffraient à 342 millions de dollars US.
- L'émission, en juin 2018, de billets de premier rang non garantis à 4,60 % d'un montant de 750 millions de dollars US, qui viendront à échéance le 16 novembre 2048.

Au premier semestre de 2018, les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont élevées à 398 millions de dollars. Outre certaines activités au cours du deuxième trimestre de 2018, la variation du solde au cours du premier semestre de 2018 se composait principalement de ce qui suit :

- Une réduction nette du papier commercial de 1 137 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change au premier semestre de 2018; le solde au 31 décembre 2017 se chiffrait à 1 140 millions de dollars (908 millions de dollars US).
- Une augmentation des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., compte tenu de l'incidence des taux de change, de 93 millions de dollars. Au 31 décembre 2017, les prélèvements nets se chiffraient à 276 millions de dollars US.
- L'émission, le 1^{er} mars 2018, de billets de premier rang non garantis à 3,625 % de série CX d'un montant de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 1^{er} mars 2028, et la réémission de 150 millions de dollars de billets à 4,70 % de série CW, qui viendront à échéance le 6 mars 2048.
- Le remboursement de billets à 1,50 % de série CS d'un montant de 250 millions de dollars en mars 2018.

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] était d'environ 12,5 ans au 30 juin 2019, en hausse comparativement à environ 12,2 ans au 31 décembre 2018, et à environ 11,9 ans au 30 juin 2018. De plus, le coût moyen pondéré de la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] était de 4,12 % au 30 juin 2019, comparativement à 4,18 % au 31 décembre 2018 et à 4,24 % au 30 juin 2018. Le

31 mai 2019, nous avons exercé notre droit de rembourser par anticipation, le 23 juillet 2019, un montant de 650 millions de dollars de nos billets à 5,05 % de série CH. Le 3 juillet 2019, nous avons exercé notre droit de rembourser par anticipation, le 7 août 2019, la tranche restante de 350 millions de dollars non remboursée le 31 mai 2019. La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme liée au remboursement de l'intégralité des billets de série CH d'un montant de 1 milliard de dollars sera comptabilisée pour le trimestre se clôturant le 30 septembre 2019 et devrait se chiffrer à approximativement 30 millions de dollars, avant impôt.

Émission d'actions par une filiale aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

En ce qui a trait à l'acquisition, en février 2018, d'une participation dans Xavient, notre filiale, TELUS International (Cda) Inc. a émis des actions à des actionnaires ne détenant pas le contrôle. Aucune activité comparable n'a eu lieu au deuxième trimestre de 2019 ou au premier semestre de 2019.

7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** au 30 juin 2019 s'est établie à 16,6 milliards de dollars, soit une hausse de 2,9 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement de la comptabilisation d'obligations locatives de 1,6 milliard de dollars en raison de l'application d'IFRS 16, de l'émission de billets de premier rang non garantis à 4,30 % d'un montant de 500 millions de dollars US et de billets de série CY d'un montant de 1,0 milliard de dollars dont il est fait mention à la *rubrique 7.4*, et de la diminution de la trésorerie et des placements temporaires. En outre, l'encours du papier commercial a augmenté.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette** ne tient pas compte des obligations locatives et s'est établie à 96 % au 30 juin 2019, soit un résultat inchangé par rapport à 96 % à l'exercice précédent, qui est attribuable en partie à la réduction des prélèvements sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., laquelle est sans recours pour TELUS Corporation, facteur neutralisé par une augmentation nette de l'encours du papier commercial, qui imite la dette à taux variable.

Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 2,94 fois au 30 juin 2019, en hausse par rapport à 2,66 fois à l'exercice précédent; ce résultat tient en grande partie à la comptabilisation d'obligations locatives de 1,6 milliard de dollars en raison de l'application d'IFRS 16, étant donné que nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019 [se reporter à la *note 2 a*) des états financiers consolidés intermédiaires]. Notre objectif à long terme relatif à cette mesure se situe dans une fourchette de 2,00 à 2,50 fois, ce qui est selon nous conforme au maintien de notations du crédit de première qualité de BBB+, ou de notations équivalentes, et nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Au 30 juin 2019, ce ratio sortait toujours de la fourchette cible à long terme en raison des émissions antérieures de titres de créance supplémentaires, aux fins principalement du financement des licences de spectre, et des dépenses d'investissement stratégiques élevées dans notre infrastructure à fibres optiques, facteurs neutralisés en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts (y compris le fait que la méthode de transition à IFRS 16 tient uniquement compte de l'incidence pour une période de six mois découlant de l'application de la norme sur le BAIIA sur 12 mois); l'application d'IFRS 16 a entraîné une hausse du ratio de 0,18 au 30 juin 2019. En raison des licences acquises, nous avons plus que doublé notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir la croissance de la consommation de données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les récentes enchères tenues en 2019 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,50 fois à moyen terme (lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Aux 30 juin et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates	2019	2018	Variation
Composantes des ratios d'endettement et de couverture¹ (en millions de dollars)			
Dette nette	16 602	13 667	2 935
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	5 649	5 133	516
Charges d'intérêts, montant net	706	589	117
Ratios d'endettement			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (excluant les obligations locatives) (en %)	96	96	— pt
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] (en années)	12,5	11,9	0,6
Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] (en %)	4,12	4,24	(0,12) pt
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois)	2,94	2,66	0,28
Ratios de couverture¹ (fois)			
Couverture par le bénéfice	4,2	4,7	(0,5)
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	8,0	8,8	(0,8)
Autres mesures¹ (en %)			
Ratio de distribution	75	77	(2) pts
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté	84	77	7 pts
1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».			

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 4,2 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2019, en baisse par rapport à 4,7 fois à l'exercice précédent. L'augmentation du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,3 du ratio, et l'augmentation des coûts d'emprunt, compte tenu de la comptabilisation des intérêts (uniquement pour le semestre clos le 30 juin 2019) au titre des obligations locatives par suite de l'application d'IFRS 16, s'est traduite par une baisse de 0,8 du ratio.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 8,0 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2019, en baisse par rapport à 8,8 fois à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,7 du ratio, et l'augmentation du montant net des charges d'intérêts, compte tenu de la comptabilisation des intérêts (uniquement pour le semestre clos le 30 juin 2019) au titre des obligations locatives par suite de l'application d'IFRS 16, s'est traduite par une réduction de 1,5 du ratio.

Ratios de distribution : Les décisions touchant les distributions réelles continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil et à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette visée concernant le ratio de distribution qui est de 65 % à 75 % des bénéfices nets par action, sur une base prospective, pour 2019. Les ratios de distribution de base et ajustés présentés constituent des mesures historiques fondées sur les dividendes déclarés et le bénéfice par action des quatre derniers trimestres. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous avons révisé notre indication visée, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, laquelle sera calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Les mesures historiques pour la période de 12 mois close le 30 juin 2019 sont présentées à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée, et le ratio de distribution ajusté excédait la fourchette visée.

7.6 Facilités de crédit

Au 30 juin 2019, nous avons des liquidités disponibles d'environ 2,0 milliards de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous disposons d'un montant d'environ 200 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. Nous disposons également d'un montant de 400 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la rubrique 7.7, « Vente de créances clients »). Ces montants sont conformes à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1,0 milliard de dollars.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 31 mai 2023. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 30 juin 2019

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité renouvelable de cinq ans ¹	31 mai 2023	2 250	—	—	(293)	1 957
1 Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.						

Notre facilité de crédit renouvelable comporte les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,00:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 30 juin 2019, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à environ 2,94:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à environ 8,00:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal de 1,4 milliard de dollars au 30 juin 2019. Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial doit être utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial au Canada et aux États-Unis dépend de nos notations du crédit (se reporter à la rubrique 7.8, « Notations du crédit »).

Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 30 juin 2019, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit bancaire garantie par ses actifs et venant à échéance le 20 décembre 2022, avec un consortium d'institutions financières. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 350 millions de dollars US et une composante prêt à terme de 120 millions de dollars US amortissable. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la composante renouvelable en cours était de 3,83 % au 30 juin 2019.

Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 30 juin 2019, nous disposions de lettres de crédit en cours de 182 millions de dollars (31 décembre 2018 – 184 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire consentie. Au 30 juin 2019, nous disposions de liquidités disponibles d'un montant de 133 millions de dollars aux termes de diverses facilités non consenties sous forme de lettres de crédit. Nous disposions de lettres de crédit supplémentaires d'un montant de 880 millions de dollars afin de participer aux enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada en mars et en avril 2019, et relativement auxquelles une analyse plus détaillée est présentée à la note 18 a) des états financiers consolidés intermédiaires. Parallèlement au financement des licences de spectre, ces lettres de crédit supplémentaires ont été remboursées.

7.7 Vente de créances clients

TELUS Communications Inc., filiale entièrement détenue de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500 millions de dollars. La convention demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 et, au 30 juin 2019, les liquidités disponibles s'élevaient à 400 millions de dollars. (Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés intermédiaires.) Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TELUS Communications Inc. doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 2 août 2019, la notation était plus élevée que la notation minimale devant être maintenue.

7.8 Notations du crédit

Aucun changement n'a été apporté à nos notations du crédit de première qualité au 2 août 2019.

7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers

Nos instruments financiers, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis, sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2018.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consorsial; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien d'un prospectus préalable de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Au 30 juin 2019, nous pouvions émettre moins de 0,1 milliard de dollars de titres de créance ou de titres de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en juin 2020. Après le 30 juin 2019, nous avons renouvelé notre prospectus préalable de base, lequel demeurera en vigueur jusqu'en août 2022; au 2 août 2019, nous pouvions émettre 3,0 milliards de dollars de titres de créance ou de titres de capitaux propres.

À la date du présent rapport de gestion, nous avons des liquidités disponibles d'un montant d'environ 2,0 milliards de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et d'un montant d'environ 200 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »); nous disposons également d'un montant de 400 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7*, « *Vente de créances clients* »). Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Engagements et passifs éventuels

Obligations d'achat

Au 30 juin 2019, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 165 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2022, comparativement à des engagements de 177 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2022 présentés dans notre rapport annuel 2018.

Réclamations et poursuites

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la *note 29* des états financiers consolidés intermédiaires.

Obligations en matière d'indemnisation

Au 30 juin 2019, nous n'avons constaté aucun passif en ce qui a trait à nos engagements d'indemnisation.

7.10 Information sur les actions en circulation

Actions en circulation (en millions)	30 juin 2019	31 juillet 2019
Actions ordinaires	601	602
Options d'achat d'actions ordinaires pouvant être exercées (à raison de une pour une)	<1	<1

7.11 Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et ils composent notre conseil d'administration et notre équipe de la haute direction. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 et à 27 millions de dollars au premier semestre de 2019, comparativement à 27 millions de dollars et à 34 millions de dollars, respectivement, aux périodes correspondantes de 2018. La diminution de la charge au titre de la rémunération versée aux principaux dirigeants est attribuable à la réduction de la rémunération fondée sur des actions découlant essentiellement du calendrier d'attribution tenant au fait que les attributions pour l'exercice 2019 devraient avoir lieu au cours du trimestre se clôturant le 30 septembre 2019. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 30 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.

Transactions avec des régimes de retraite à prestations définies

Nous avons fourni des services de gestion et d'administration relativement à nos régimes de retraite à prestations définies. Les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et elles sont non significatives.

Transactions avec des coentreprises immobilières

Au deuxième trimestre de 2019, nous avons effectué des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21* des états financiers consolidés intermédiaires.

Les engagements et les passifs éventuels liés à la coentreprise immobilière TELUS Sky comprennent des engagements contractuels jusqu'en 2020 au titre des travaux de construction (environ 25 millions de dollars au 30 juin 2019), et un financement aux fins des travaux de construction (financement de 342 millions de dollars conclu avec trois institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 66⅔ % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) en vertu d'une convention de crédit qui viendra à échéance le 31 août 2019; la convention de crédit devrait être prorogée en août 2019 pour un montant qui n'est pas significativement supérieur au montant actuellement avancé. Nous avons conclu un contrat de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky; aux fins de la comptabilisation des contrats de location, ce contrat a débuté au cours du trimestre clos le 31 mars 2019.

8. Questions comptables

8.1 Estimations comptables critiques et jugements

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre, et ils sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2018, qui est intégré par renvoi dans les présentes.

8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Une analyse des faits nouveaux concernant les méthodes comptables est présentée à la *rubrique 8.2*, « *Faits nouveaux concernant les méthodes comptables* », de notre rapport de gestion annuel 2018. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

Les hypothèses relatives à nos perspectives pour 2019, telles qu'elles sont décrites à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, de notre rapport de gestion annuel 2018, demeurent inchangées, sauf en ce qui trait aux hypothèses suivantes, telles qu'elles ont été mises à jour dans notre rapport de gestion du premier trimestre de 2019 :

- Nous avons révisé nos hypothèses et estimons que la croissance de l'économie au Canada sera de 1,5 % en 2019 (auparavant, 2,0 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018). En ce qui concerne les provinces de l'Ouest canadien où nous sommes une entreprise de services locaux titulaire (« ESLT »), nous estimons que la croissance de l'économie en 2019 se chiffrera à 1,9 % en Colombie-Britannique (auparavant, 2,3 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et sera de 1,2 % en Alberta (auparavant, 2,1 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018).
- Nous avons révisé nos hypothèses et estimons que le taux de chômage en 2019 s'élèvera à 4,5 % en Colombie-Britannique (auparavant, 4,9 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et à 6,8 % en Alberta (auparavant, 6,2 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018).

La mesure dans laquelle ces estimations de la croissance de l'économie nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence.

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants en matière de réglementation qui touchent nos activités et notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les cas relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la *rubrique 10.2, « Questions de réglementation »*, de notre rapport de gestion annuel 2018.

Licences de radiocommunication et questions liées au spectre

ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions de licence d'autorisation de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Enchères de spectre visant la bande de 600 MHz

Le 12 mars 2019, ISDE a amorcé les enchères de spectre visant la bande de 600 MHz, dans le cadre desquelles une portion de 30 MHz du spectre était réservée aux fournisseurs de services qui sont propriétaires d'installations ayant une part de moins de 10 % du marché national des abonnés et qui fournissent activement des services de télécommunications commerciaux au grand public dans la zone de licence visée. Les enchères de spectre visant la bande de 600 MHz ont pris fin le 4 avril 2019, et ISDE a publié l'issue des enchères le 10 avril 2019. TELUS a acquis un bloc de spectre de 20 MHz en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, dans l'est de l'Ontario, ainsi que dans le sud et l'est du Québec. Les licences, qui ont été acquises pour 931 millions de dollars (2,35 \$/MHz/personne vivant dans une zone de licence), équivalent à une moyenne nationale de 11,3 MHz.

Réattribution du spectre dans la bande de 3 500 MHz pour prendre en charge la technologie 5G

Le 6 juin 2018, ISDE a publié le document intitulé *Consultation sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et consultation préliminaire sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*, dans lequel il propose de récupérer une portion de 56 % à 66 % de la bande attribuée aux entreprises titulaires offrant des services mobiles fixes (principalement Inukshuk, une coentreprise détenue par Bell et Rogers, ainsi que Xplornet), et de mettre la portion récupérée aux enchères en 2020. Le 5 juin 2019, ISDE a publié le

document intitulé *Décision sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et décisions préliminaires sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*, ainsi que le document intitulé *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans la bande de 3 500 MHz*, qui ont pour but d'établir un cadre pour l'attribution de licences (c'est-à-dire les règles concernant les enchères et les conditions de licence) visant la bande de 3 500 MHz. Bien que la décision transitoire, au moyen du spectre récupéré, fasse en sorte qu'une portion de la bande puisse faire l'objet d'enchères dans tous les marchés, il y a un risque que les règles concernant les enchères joueront en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuteront sur notre capacité à acquérir du spectre dans la bande de 3 500 MHz.

Réattribution du spectre des ondes millimétriques pour prendre en charge la technologie 5G

Le 5 juin 2017, ISDE a publié *Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G*, un document dans lequel il propose la libération d'une bande de 3,25 GHz du spectre des ondes millimétriques destinée à l'utilisation sous licence, et d'une bande de 7 GHz destinée à l'utilisation exemptée de licence, ce qui est de façon générale conforme aux récents faits nouveaux touchant les ondes millimétriques aux États-Unis. Le 6 juin 2018, ISDE a publié *Addenda à la Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G*, un document dans lequel il propose la libération d'une portion supplémentaire de 1 GHz de la bande de fréquence de 26,5 GHz à 27,5 GHz. Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé *Décisions sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G*, en vertu duquel il réattribue plusieurs tranches du spectre des ondes millimétriques aux fins des services mobiles. ISDE amorcera des consultations concernant le cadre pour l'attribution de licences (c'est-à-dire les règles concernant les enchères et les conditions de licence) visant ces ondes millimétriques dans l'avenir, et il prévoit tenir des enchères visant ce spectre en 2022. Il y a un risque que les règles concernant les enchères joueront en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuteront sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre des ondes millimétriques.

Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de ces instances est présentée ci-dessous.

Examen des services sans fil mobiles

Le 28 février 2019, le CRTC a publié l'avis de consultation prévu pour l'examen du cadre réglementaire des services sans fil. L'examen portera sur trois questions importantes : le niveau de concurrence sur le marché de détail, le cadre réglementaire actuel des services sans fil mobiles de gros, avec un accent sur l'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») à ce marché, et l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, avec un accent sur la réduction des barrières au déploiement de l'infrastructure. Le CRTC a également fourni un point de vue préliminaire indiquant qu'il devrait y avoir davantage de possibilités pour les ERMV. Nous avons participé à cette instance et présenté des éléments de preuve visant à démontrer la performance élevée des services sans fil au Canada, notamment en ce qui a trait à la couverture des réseaux, à la qualité des réseaux, à la disponibilité des services et aux tarifs. Nous participerons à toutes les étapes de cette instance, qui se poursuivra pendant le reste de 2019 et en 2020. Nous ne connaissons pas l'incidence de cette instance sur notre société tant que le CRTC n'aura pas rendu une décision, et nous nous attendons à ce que cette décision soit rendue au plus tôt au milieu de 2020.

Suivi relatif aux services filaires de gros

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326*, « *Examen du cadre des services filaires de gros et des politiques connexes* ». La principale composante de cette décision tient au fait que le CRTC a ordonné la mise en place de services d'accès à Internet haute vitesse de gros dégroupés pour les fournisseurs de services Internet concurrents. Ces services comprennent l'accès aux installations de fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP »). Cette exigence sera mise en place graduellement dans les diverses zones géographiques, en débutant par les principaux marchés de l'Ontario et du Québec, à savoir les territoires de desserte de Bell, de Cogeco, de Rogers et de Vidéotron. Le CRTC a amorcé une instance de suivi afin de déterminer les configurations techniques, les coûts et les tarifs de gros fondés sur les coûts qui sont appropriés dans ces régions. Les instances de suivi concernant les installations FTTP prévues par la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326* se poursuivent. Pour la deuxième phase, qui a trait aux services de gros au moyen d'installations FTTP pour le reste du Canada (y compris nos territoires de desserte), l'instance concernant la configuration technique des services de gros dégroupés a débuté en 2017. L'examen des tarifs et les études de coûts connexes seront effectués par la suite.

Le moment auquel aura lieu la mise en œuvre des services de gros dégroupés pourrait également être touché par la demande de révision et de modification de la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326* que le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens inc. (« CORC ») a présentée au CRTC et qui vise à obtenir, entre autres choses, la mise en place de mesures de redressement interlocutoires ayant pour but de supprimer la

limite de vitesse, en vertu desquelles le régime d'accès aux services de gros groupés actuel ne s'appliquera pas aux vitesses supérieures à 100 Mbps dans l'attente de l'introduction de services dégroupés; ainsi que la mise en place de mesures de redressement permanentes donnant aux installations FTTP un accès à des services de gros dégroupés. Le 20 mars 2019, le CRTC a approuvé la demande du CORC visant à mettre en place des mesures de redressement interlocutoires. Nous avons été autorisés à interjeter appel de cette décision auprès de la Cour d'appel fédérale, et nous nous attendons à ce qu'une décision soit rendue en 2020. La décision du CRTC concernant les mesures de redressement permanentes que cherche à obtenir le CORC demeure en délibéré. Nous ne nous attendons pas à ce que la demande du CORC visant à établir des mesures de redressement interlocutoires ait une incidence défavorable significative à court terme. En raison de la mise en application graduelle de la fourniture de services de gros obligatoire ayant trait à l'accès à notre réseau FTTP, il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence à long terme de la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326* sur notre société.

Instances de suivi du rapport du CRTC sur les pratiques de vente des grandes entreprises de services de télécommunication

Le 20 février 2019, le CRTC a publié le *Rapport sur les pratiques de vente au détail trompeuses ou agressives dans le secteur des communications*. Le CRTC a publié ce rapport à la suite d'une instance que le gouverneur en conseil lui avait ordonné d'entamer, dans le but d'examiner les pratiques de vente trompeuses ou agressives liées aux services de télécommunications, leur fréquence et leur incidence sur les consommateurs, ainsi que les solutions possibles. Bien que le rapport ne constitue pas en soi une directive ou une ordonnance juridiquement contraignante, il y est indiqué que le CRTC peut entamer certaines instances et activités de suivi comprenant, sans s'y limiter, un nouveau programme « client mystère », des outils visant à fournir de plus amples renseignements aux consommateurs et la présentation de données sur les plaintes, ainsi qu'une instance visant à déterminer s'il y a lieu d'imposer des mesures de conformité obligatoires et des mesures accrues de présentation de rapports publics au sujet des fournisseurs de services dont le comportement descend au-dessous d'un seuil de comportement acceptable. Tant que le CRTC ne publiera pas de plus amples renseignements sur ses activités de suivi, il est impossible de déterminer toute nouvelle incidence possible de cet examen sur notre société.

Étude de marché du Bureau de la concurrence concernant la concurrence au chapitre des services à large bande

Le 10 mai 2018, le Bureau de la concurrence a entrepris une étude de marché pour mieux comprendre la dynamique concurrentielle de l'industrie canadienne des services Internet à large bande. Le Bureau indique que l'étude a pour but de mieux comprendre ces résultats sur le marché et la dynamique concurrentielle des marchés canadiens des services à large bande en général; elle vise notamment à déterminer si les revendeurs remplissent leur rôle en imposant une discipline concurrentielle accrue aux services à large bande traditionnels fournis par les compagnies de téléphone et de câblodistribution. Le Bureau prévoit publier les résultats de l'étude dans un rapport public, qui pourrait comprendre des recommandations à l'intention des autorités gouvernementales compétentes, le cas échéant. Le Bureau indique que l'étude lui permettra, entre autres choses, de faire des interventions réglementaires éclairées concernant les mesures que les organismes de réglementation ou les décideurs pourraient prendre pour favoriser davantage la concurrence dans l'industrie de la large bande, et d'accroître ses connaissances et sa compréhension de la dynamique concurrentielle de l'industrie de la large bande, et de l'industrie des télécommunications en général, afin d'éclairer ses travaux futurs. Nous participons à cette instance et nous avons présenté nos observations initiales au Bureau le 31 août 2018. Le Bureau a poursuivi le processus de mobilisation des parties prenantes et de recherche, ainsi qu'une analyse de l'information. Dans l'attente de la publication du rapport final du Bureau, prévue pour août 2019, nous ne pouvons évaluer toute nouvelle incidence possible de celui-ci sur notre société.

Retrait progressif du régime de subvention du service local

Le 26 juin 2018, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-213*, « *Retrait progressif du régime de subvention du service local* ». Dans cette décision, le CRTC a déterminé qu'il procéderait au retrait progressif du régime de subvention du service local sur trois ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. En septembre 2018, l'Independent Telecommunications Providers Association (l'« ITPA »), qui représente les petites ESLT, a présenté au CRTC une demande de révision et de modification de cette décision. Dans sa demande, l'ITPA cherche le maintien du régime de subvention du service local existant. Les observations relatives à cette instance ont été versées au dossier, et le CRTC devrait rendre une décision plus tard au cours de l'année. On ne s'attend pas à ce que cette demande, si elle est accueillie, ait une incidence significative.

Examen des régimes de plafonnement des prix et d'abstention locale

Simultanément à la publication de la politique « *Retrait progressif du régime de subvention du service local* » dont il est fait mention ci-dessus, le CRTC a également publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2018-214*, « *Examen des régimes de plafonnement des prix et d'abstention locale* ». Dans le cadre de cette instance, le CRTC examine, entre autres choses, les restrictions de tarification applicables aux services locaux de résidence;

déterminer si une compensation doit être offerte aux ESLT en raison du retrait de la subvention du service local découlant de la décision « *Retrait progressif du régime de subvention du service local* »; déterminer s'il y a toujours lieu de recourir à un mécanisme relatif au facteur exogène dans le cadre des régimes de plafonnement des prix; déterminer s'il y a lieu de modifier les critères d'abstention locale. Les observations finales ont été présentées le 22 mars 2019, et une décision devrait être rendue plus tard au cours de l'année. L'incidence de cette décision demeure inconnue à l'heure actuelle.

Code sur les services Internet

Le 31 juillet 2019, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2019-269*, « *Code sur les services Internet* ». Le Code sur les services offre une protection aux consommateurs de services d'accès Internet fixes de détail, y compris le câble, la fibre optique, la ligne d'abonné numérique (« LAN »), les services sans fil fixes et les services par satellite. Le Code sur les services Internet ne s'applique pas aux petites entreprises ni aux services de données sans fil mobiles (qui sont assujettis séparément au Code sur les services sans fil). Le Code sur les services Internet exige notamment des FSI qu'ils communiquent de façon claire avec les clients; qu'ils garantissent le prix pour la durée d'un contrat à durée déterminée; qu'ils fournissent un résumé des renseignements essentiels et qu'ils offrent une période d'essai. Les FSI doivent se conformer au Code sur les services Internet d'ici le 31 janvier 2020.

Instructions à l'intention du CRTC

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur les télécommunications*, le gouverneur en conseil peut donner au CRTC des instructions générales relativement à la mise en œuvre des objectifs de la politique énoncés dans la loi. Le 18 juin 2019, le gouverneur en conseil a publié de nouvelles instructions en vertu des pouvoirs que lui confère la loi. Selon ces instructions, le CRTC est tenu de prendre en considération d'autres types de concurrence y compris, possiblement, des modèles fondés sur la revente. Ces instructions sont toutefois tributaires d'autres instructions visant à également prendre en considération les répercussions sur les investissements. Le préambule aux instructions indique également que ces instructions seront utilisées en complémentarité des instructions précédentes publiées en 2006, en vertu desquelles le CRTC doit, en autres choses, se fier le plus possible au libre jeu du marché pour atteindre les objectifs de la politique de télécommunications. La mesure, le cas échéant, dans laquelle cela pourrait se répercuter sur notre société demeure inconnue à l'heure actuelle, et il est trop tôt pour déterminer de façon concluante toute incidence possible sur notre société.

Possibilité que soit édictée une nouvelle loi en matière de sécurité

Dans son budget publié le 19 mars 2019, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il a l'intention de proposer une nouvelle loi et d'apporter les modifications nécessaires à ses lois fédérales existantes dans le but de mettre en place un nouveau cadre de protection des cybersystèmes critiques. La mesure, le cas échéant, dans laquelle cela pourrait se répercuter sur notre société demeure inconnue à l'heure actuelle, et il est trop tôt pour déterminer de façon concluante toute incidence possible sur notre société.

Faits nouveaux concernant la politique de sécurité des États-Unis

Le 16 mai 2019, le président des États-Unis, M. Donald Trump, a signé un décret-loi en vertu duquel le secrétaire du Commerce peut bloquer certaines transactions visant les technologies qui sont réputées constituer des risques pour la sécurité nationale. De plus, le Bureau of Industry and Security (le « BIS ») du département du Commerce des États-Unis a modifié les règlements américains visant l'administration des exportations aux fins de l'ajout de Huawei Technologies Co. Ltd. et ses sociétés affiliées non situées aux États-Unis (collectivement, Huawei) à la liste d'entités du BIS, ce qui a entraîné l'imposition d'exigences supplémentaires en matière d'octroi de licences (les « restrictions ») liées à l'exportation, à la réexportation et au transfert de biens, de services et de technologies à Huawei par des personnes assujetties aux restrictions. Subséquemment, soit le 20 mai 2019, le BIS a adopté un règlement final permettant l'octroi d'une licence générale temporaire de 90 jours, qui rétablit en partie les anciennes exigences en matière d'octroi de licences du BIS liées à l'exportation, à la réexportation et au transfert de biens, de services et de technologies à Huawei dans le cadre de certaines transactions, y compris dans le cadre de l'exploitation continue des réseaux et de l'équipement existants et de la prestation de services de soutien liés aux appareils existants. Compte tenu des multiples mesures gouvernementales ou réglementaires visant Huawei qui sont susceptibles d'être mises en œuvre par le gouvernement américain, il est actuellement impossible de prédire l'incidence de ces mesures sur TELUS et, de manière générale, sur les fournisseurs de services mobiles au Canada.

Questions du CRTC concernant le financement d'appareils

Le 16 juillet 2019, le CRTC a envoyé aux fournisseurs de services de transmission de données sans fil mobiles de détail, y compris TELUS, une série de questions concernant l'offre de plans de financement d'appareils à leurs clients, qui sont distincts de la fourniture de services sans fil. Les questions visent notamment à savoir si nous prévoyons offrir des plans de financement et, dans l'affirmative, à savoir quelles sont les conditions de ces plans. Nous avons présenté nos réponses à ces questions le 30 juillet 2019, comme l'exigeait le CRTC. Le CRTC n'a fait état d'aucune approche réglementaire à l'égard de l'un quelconque de ces plans et n'a pas indiqué, le cas échéant, les mesures qu'il compte mettre en place. En conséquence, il est actuellement trop tôt pour déterminer l'incidence de ces questions sur notre société.

Questions en matière de radiodiffusion

Licences de radiodiffusion détenues par TELUS

Nous avons obtenu le renouvellement de nos licences régionales aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion en Colombie-Britannique et en Alberta dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2018-267*, qui prolonge les périodes de validité des licences jusqu'au 31 août 2023. Nous avons obtenu le renouvellement de notre licence régionale aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion au Québec le 28 juin 2019, dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2019-230*, qui prolonge les périodes de validité de ces licences jusqu'au 31 août 2024. Notre licence qui nous permet d'offrir un service de vidéo sur demande a été renouvelée jusqu'au 31 août 2023 dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2018-20*.

Rapport du CRTC sur l'avenir de la distribution de radiodiffusion au Canada

Le 22 septembre 2017, le gouverneur en conseil a déposé un décret en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, dans lequel il demande au CRTC de tenir des audiences et de lui présenter un rapport sur les modèles de distribution de l'avenir et sur la façon dont les Canadiens accèderont à la programmation. Le 31 mai 2018, le CRTC a publié son rapport, « *Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada* », qui donne un aperçu de la distribution du contenu de programmation au Canada et qui décrit certains types de changements au cadre réglementaire qui font l'objet de considérations. Ce rapport fera vraisemblablement partie du dossier aux fins de l'examen conjoint de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* devant être effectué par un groupe d'experts, comme il est mentionné ci-dessous. Le CRTC a également annoncé, dans le cadre de ses activités prévues pour 2019 et 2020, qu'il compte mettre en œuvre certaines nouvelles initiatives dont il est fait mention dans son rapport. On s'attend à ce que d'autres consultations aient lieu, mais leur issue ne devrait pas avoir une incidence défavorable significative sur notre société.

Examen de la Loi sur les télécommunications, de la Loi sur la radiocommunication et de la Loi sur la radiodiffusion

Le 5 juin 2018, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre d'un examen conjoint des lois canadiennes sur les télécommunications et sur la radiodiffusion devant être effectué par un groupe de sept experts qui devra présenter ses recommandations finales au plus tard le 31 janvier 2020. Les observations écrites en réponse à l'appel aux observations par le groupe d'experts ont été déposées le 11 janvier 2019. Le 26 juin 2019, le groupe d'experts a publié un rapport provisoire intitulé « *Ce que nous avons entendu* »; ce rapport présente un sommaire des observations que lui ont fournies l'industrie et les autres parties intéressées. Le rapport provisoire ne comporte aucune des recommandations officielles du groupe d'experts; ces recommandations seront présentées dans le rapport final. Il est actuellement trop tôt pour déterminer l'incidence de cet examen et de toutes modifications aux lois auxquelles cet examen pourrait donner lieu.

Examen des réformes visant la Loi sur le droit d'auteur et la Commission du droit d'auteur

L'examen obligatoire quinquennal de la *Loi sur le droit d'auteur* qui est prévu par la loi devait avoir lieu en 2017, et un processus d'examen par l'entremise d'un comité parlementaire a été annoncé en décembre 2017. Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (le « comité de l'industrie »), avec le concours du comité permanent du ministère du Patrimoine canadien (le « comité du patrimoine »), a achevé l'examen des aspects de la *Loi sur le droit d'auteur* et de son cadre stratégique en janvier 2019. Le 15 mai 2019, le comité du patrimoine a publié un rapport sur les modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs canadiens. Ce rapport avait pour objet de faire avancer les travaux du comité de l'industrie, qui a pour sa part publié, le 3 juin 2019, un rapport fournissant des recommandations concernant les modifications devant être apportées par le gouvernement à la *Loi sur le droit d'auteur*. Bien que le comité de l'industrie ait demandé au gouvernement de déposer une réponse complète au plus tard le 1^{er} septembre 2019, on ne s'attend pas à ce que des modifications soient apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* avant la tenue des élections fédérales cet automne. L'approche en matière de politique applicable au droit d'auteur repose traditionnellement sur un équilibre entre les intérêts des créateurs et ceux des consommateurs; en conséquence, les modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur notre société.

10. Risques et gestion des risques

Les risques principaux et les incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2018, et n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2018. Il y a également lieu de se reporter au résumé des risques et des incertitudes présenté dans la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

11. Définitions et rapprochements

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer le rendement de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables.

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action de base ajusté : Ces mesures servent à évaluer le rendement consolidé et ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant le rendement. Ces mesures ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au bénéfice par action de base pour évaluer le rendement de TELUS. Les éléments qui pourraient, selon la direction, occulter les tendances sous-jacentes concernant le rendement comprennent les profits ou les pertes importants liés aux participations dans les coentreprises d'aménagement immobilier, les profits liés à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, les coûts de restructuration et autres coûts, la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme (le cas échéant), les ajustements liés à l'impôt sur le résultat, les mises hors service d'immobilisations liées aux activités de restructuration, ainsi que les profits découlant des regroupements d'entreprises. (Se reporter au tableau « *Rapprochement du bénéfice net ajusté* » et au tableau « *Rapprochement du BPA de base ajusté* », à la rubrique 1.3.)

Intensité du capital : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) divisées par le total des produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Ratio de distribution : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés par action ordinaire, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, divisé par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Le dénominateur applicable aux exercices est le bénéfice par action de base annuel. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel sur une base prospective plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la rubrique 7.5, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)

Calcul du ratio de distribution

Périodes de 12 mois closes les 30 juin (en dollars)	2019	2018
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés par action ordinaire	2,1775	2,0275
Dénominateur – bénéfice net par action ordinaire	2,90	2,62
Ratio (en %)	75	77

Ratio de distribution du bénéfice net ajusté : Ce ratio est une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés par action ordinaire, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, divisé par le bénéfice net ajusté par action. Le bénéfice net ajusté par action représente le bénéfice par action de base, tel qu'il est utilisé aux fins du calcul du **ratio de distribution**, ajusté de manière à ne pas tenir compte du profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, des profits et du bénéfice lié à la participation découlant des coentreprises immobilières, des provisions au titre des regroupements d'entreprises, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme (le cas échéant), et des ajustements liés à l'impôt.

Calcul du ratio de distribution du bénéfice net ajusté

Périodes de 12 mois closes les 30 juin (en dollars)	2019	2018
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés par action ordinaire	2,1775	2,0275
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars) :		
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 745	1 556
(Déduire) ajouter : profits non récurrents et bénéfice lié à la participation découlant des coentreprises immobilières, après impôt sur le résultat	(150)	1
Provisions au titre des regroupements d'entreprises, après impôt sur le résultat	(17)	(22)
(Déduire : ajustements favorables nets) ajouter : ajustements défavorables nets liés à l'impôt sur le résultat	(129)	21
Ajouter : prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, après impôt sur le résultat	25	—
Ajouter : don initial et dons faisant l'objet d'un engagement à la Fondation TELUS pour un futur meilleur, après impôt sur le résultat	90	—
	1 564	1 556
Dénominateur – bénéfice net ajusté par action ordinaire	2,60	2,62
Ratio ajusté (en %)	84	77

Couverture par le bénéfice : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

Calcul du ratio de couverture par le bénéfice

Périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions de dollars, sauf les ratios)	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 745	1 556
Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires)	432	593
Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires) ¹	682	576
Numérateur	2 859	2 725
Dénominateur – coûts d'emprunt (ci-dessus)	682	576
Ratio (fois)	4,2	4,7

1 Intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous avons publié des indications et présentons le BAIIA parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer le rendement consolidé. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur du rendement opérationnel d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure du rendement de TELUS ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

Rapprochement du BAIIA

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net	520	397	957	809
Coûts de financement	189	150	357	306
Impôt sur le résultat	31	145	188	296
Amortissement des immobilisations corporelles	470	411	940	822
Amortissement des immobilisations incorporelles	163	148	310	287
BAIIA	1 373	1 251	2 752	2 520
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	29	35	65	69
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et BAIIA ajusté	1 402	1 286	2 817	2 589

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Cette mesure est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Flux de trésorerie disponibles : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement (excluant les acquisitions de licences de spectre) et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Nous ne tenons pas compte de l'incidence des changements comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, tels qu'IFRS 15 et IFRS 16. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
BAIIA	1 373	1 251	2 752	2 520
Déduire : profits sans effet sur la trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	(5)	(8)	(10)	(16)
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	1	7	(32)	3
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat (incidence d'IFRS 15)*	15	4	53	22
Incidence de la composante capital des contrats de location (incidence d'IFRS 16)	(64)	—	(152)	—
Contrats de location comptabilisés antérieurement à titre de contrats de location-financement (incidence d'IFRS 16)	13	—	26	—
Éléments des tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie :				
Rémunération fondée sur des actions, montant net	20	35	39	53
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	19	24	39	49
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(12)	(14)	(28)	(35)
Intérêts versés ¹	(147)	(130)	(326)	(280)
Intérêts reçus	3	3	5	5
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ²	(770)	(791)	(1 416)	(1 441)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	446	381	950	880
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	(122)	(52)	(473)	(108)
Flux de trésorerie disponibles	324	329	477	772

1 Tient compte des intérêts payés sur les obligations locatives, qui se chiffrent à 16 millions de dollars pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2019, et à 31 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2019.

2 Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

*Rapprochement de l'incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Chiffres tirés de la <i>note 6 c</i>) des états financiers consolidés intermédiaires :				
Entrées nettes découlant des activités	350	303	671	584
Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs	(357)	(313)	(703)	(617)
Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net	(4)	2	(4)	1
Autres	1	4	2	4
Chiffres tirés de la <i>note 20</i> des états financiers consolidés intermédiaires :				
Entrées – total	71	72	133	148
Amortissement des immobilisations incorporelles – total	(76)	(72)	(152)	(142)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat	(15)	(4)	(53)	(22)

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des entrées liées aux activités d'exploitation.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des entrées liés aux activités d'exploitation

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Flux de trésorerie disponibles	324	329	477	772
Ajouter (déduire) :				
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	770	791	1 416	1 441
Ajustements aux fins du rapprochement avec les entrées liées aux activités d'exploitation	66	86	57	(169)
Entrées liées aux activités d'exploitation	1 160	1 206	1 950	2 044

Dettes nettes : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les normes IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Calcul de la dette nette

Aux 30 juin (en millions de dollars)	2019	2018
Dettes à long terme, y compris la tranche courante	16 579	14 145
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	105	93
Passifs dérivés, montant net	92	63
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés aux titres de créance à long terme libellés en dollars américains (excluant les incidences fiscales)	(57)	(64)
Trésorerie et placements temporaires, montant net	(217)	(683)
Emprunts à court terme	100	113
Dettes nettes	16 602	13 667

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».

Montant net des charges d'intérêts : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts. Le montant net des charges d'intérêts s'est établi à 706 millions de dollars au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2019, et à 589 millions de dollars au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2018; à l'heure actuelle, ces résultats reflètent les intérêts au titre des obligations locatives uniquement pour le semestre clos le 30 juin 2019, en raison de la méthode de transition à IFRS 16 qui a été utilisée.

Coûts de restructuration et autres coûts : Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles, qui sont comprises dans les autres coûts, lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation, ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, ainsi que les coûts importants liés aux litiges, dans le cas de pertes ou de règlements, et aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables.

Composantes des coûts de restructuration et autres coûts

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Achat de biens et services	8	10	26	15
Charge au titre des avantages du personnel	21	25	39	54
Coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	29	35	65	69

11.2 Indicateurs opérationnels

En raison des modifications apportées à notre définition des abonnés avec prise d'effet au premier trimestre de 2019, certains abonnés qui étaient pris en compte dans les abonnés des téléphones mobiles sont maintenant présentés dans la nouvelle catégorie des abonnés des appareils mobiles connectés. Plus précisément, les appareils centrés sur les données dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes, tels que les tablettes, les clés Internet, les véhicules connectés et la technologie prêt-à-porter, sont maintenant présentés dans la catégorie des abonnés des appareils mobiles connectés, conformément aux définitions révisées. La nouvelle catégorie des abonnés des appareils mobiles connectés regroupe ces appareils centrés sur les données qui étaient compris dans les abonnés des téléphones mobiles avec les abonnés à l'Internet des objets et aux services de santé mobiles qui n'étaient pas présentés auparavant.

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services filaires. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB.

Montant facturé mensuel moyen par abonné (« MFMMMA ») des téléphones mobiles – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, ainsi que des remboursements mensuels sur le solde impayé au titre des appareils des abonnés ayant signé un contrat, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Taux de désabonnement – calculé comme le nombre d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'abonnés dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, de Koodo ou de Public Mobile est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

Abonné des appareils mobiles connectés – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter, les véhicules connectés) connecté au réseau de TELUS et dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes.

Abonné des téléphones mobiles – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) connecté au réseau de TELUS et procurant une connectivité voix, messagerie textuelle et/ou données.

Abonné des services filaires – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté au réseau de TELUS et procurant un accès aux services de télécommunications autonomes, notamment l'accès à Internet, aux services de télévision et aux services résidentiels de transmission de la voix (auparavant les lignes résidentielles d'accès au réseau).

TELUS CORPORATION

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

(NON AUDITÉ)

30 JUIN 2019

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global

(non audité)

Périodes closes les 30 juin (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Services		3 086 \$	2 953 \$	6 106 \$	5 839 \$
Équipement		501	487	970	952
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	6	3 587	3 440	7 076	6 791
Autres produits d'exploitation	7	10	13	27	39
		3 597	3 453	7 103	6 830
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achat de biens et services		1 466	1 491	2 887	2 899
Charge au titre des avantages du personnel	8	758	711	1 464	1 411
Amortissement des immobilisations corporelles	17	470	411	940	822
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	163	148	310	287
		2 857	2 761	5 601	5 419
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION					
Coûts de financement	9	740	692	1 502	1 411
		189	150	357	306
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT					
Impôt sur le résultat	10	551	542	1 145	1 105
		31	145	188	296
BÉNÉFICE NET					
		520	397	957	809
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat					
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		10	(22)	(39)	(29)
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		11	(17)	17	(21)
		21	(39)	(22)	(50)
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat					
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		8	105	32	62
		29	66	10	12
BÉNÉFICE GLOBAL					
		549 \$	463 \$	967 \$	821 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE :					
Aux actions ordinaires		517 \$	390 \$	945 \$	800 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		3	7	12	9
		520 \$	397 \$	957 \$	809 \$
BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE :					
Aux actions ordinaires		543 \$	464 \$	949 \$	821 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		6	(1)	18	—
		549 \$	463 \$	967 \$	821 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE					
	12				
De base		0,86 \$	0,66 \$	1,57 \$	1,34 \$
Dilué		0,86 \$	0,66 \$	1,57 \$	1,34 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION					
De base		601	596	601	595
Dilué		601	596	601	595

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		217 \$	414 \$
Débiteurs	6 b)	1 835	1 600
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir		102	3
Stocks	1 b)	334	376
Actifs sur contrat	6 c)	859	860
Charges payées d'avance	20	653	539
Actifs dérivés courants	4 d)	10	49
		4 010	3 841
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	17	13 549	12 091
Immobilisations incorporelles, montant net	18	11 965	10 934
Goodwill, montant net	18	4 888	4 747
Actifs sur contrat	6 c)	422	458
Autres actifs à long terme	20	919	986
		31 743	29 216
		35 753 \$	33 057 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	22	100 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	23	2 797	2 570
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer		48	218
Dividendes à payer	13	339	326
Facturation par anticipation et dépôts de clients	24	665	656
Provisions	25	93	129
Tranche courante de la dette à long terme	26	1 564	836
Passifs dérivés courants	4 d)	5	9
		5 611	4 844
Passifs non courants			
Provisions	25	690	728
Dette à long terme	26	15 015	13 265
Autres passifs à long terme	27	738	731
Impôt sur le résultat différé		3 103	3 148
		19 546	17 872
Passif		25 157	22 716
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	28	10 504	10 259
Participations ne donnant pas le contrôle		92	82
		10 596	10 341
		35 753 \$	33 057 \$

Passifs éventuels

29

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

(en millions)	Note	Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires							Participations ne donnant pas le contrôle	Total
		Capital d'apport					Cumul des autres éléments du résultat global	Total		
		Actions ordinaires (note 28)	Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués				
Solde au 1 ^{er} janvier 2018		595	5 205 \$	370 \$	3 794 \$	47 \$	9 416 \$	42 \$	9 458 \$	
Bénéfice net	2 c)	—	—	—	800	—	800	9	809	
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	62	(41)	21	(9)	12	
Dividendes	13	—	—	—	(614)	—	(614)	—	(614)	
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	1	42	—	—	—	42	—	42	
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	14 d)	—	1	(1)	—	—	—	—	—	
Variation des participations dans une filiale	31 a)	—	—	14	—	—	14	30	44	
Solde au 30 juin 2018		596	5 248 \$	383 \$	4 042 \$	6 \$	9 679 \$	72 \$	9 751 \$	
Solde au 1 ^{er} janvier 2019										
Chiffres présentés précédemment		599	5 390 \$	383 \$	4 474 \$	12 \$	10 259 \$	82 \$	10 341 \$	
IFRS 16, Contrats de location – montant transitoire	2 c)	—	—	—	(153)	(1)	(154)	(8)	(162)	
Chiffres ajustés		599	5 390	383	4 321	11	10 105	74	10 179	
Bénéfice net		—	—	—	945	—	945	12	957	
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	32	(28)	4	6	10	
Dividendes	13	—	—	—	(668)	—	(668)	—	(668)	
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	—	46	—	—	—	46	—	46	
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	14 d)	—	1	(1)	—	—	—	—	—	
Émission d'actions dans le cadre de regroupements d'entreprises	18 b)	2	72	—	—	—	72	—	72	
Solde au 30 juin 2019		601	5 509 \$	382 \$	4 630 \$	(17) \$	10 504 \$	92 \$	10 596 \$	

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net		520 \$	397 \$	957 \$	809 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :					
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		633	559	1 250	1 109
Impôt sur le résultat différé	10	(39)	14	(8)	21
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	14 a)	20	35	39	53
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	15 a)	19	24	39	49
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(12)	(14)	(28)	(35)
Actifs sur contrat non courants		15	12	36	31
Produits tirés des placements mis en équivalence		1	2	1	2
Autres		(13)	(64)	66	(60)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	31 a)	16	241	(402)	65
Entrées liées aux activités d'exploitation		1 160	1 206	1 950	2 044
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	31 a)	(645)	(735)	(1 438)	(1 473)
Paiement en trésorerie au titre des licences de spectre	18 a)	(931)	—	(931)	—
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	18 b)	(26)	(47)	(188)	(251)
Avances aux coentreprises immobilières	21 c)	(9)	(7)	(17)	(13)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	21 c)	1	1	2	2
Produit des cessions		—	—	—	15
Autres		10	(7)	10	(7)
Sorties liées aux activités d'investissement		(1 600)	(795)	(2 562)	(1 727)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	31 b) 13 a)	(307)	(278)	(610)	(557)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		(400)	13	—	7
Émission de titres de créance à long terme	26	2 422	1 279	3 588	3 440
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	26	(1 617)	(1 147)	(2 534)	(3 042)
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	31 a)	—	—	—	24
Autres		(29)	(10)	(29)	(15)
Entrées (sorties) liées aux activités de financement		69	(143)	415	(143)
SITUATION DE TRÉSORERIE					
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		(371)	268	(197)	174
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		588	415	414	509
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		217 \$	683 \$	217 \$	683 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION					
Intérêts versés		(147) \$	(130) \$	(326) \$	(280) \$
Intérêts reçus		3 \$	3 \$	5 \$	5 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net					
Relativement au bénéfice global		(122) \$	(52) \$	(458) \$	(108) \$
Relativement aux acquisitions d'entreprises		—	—	(15)	—
		(122) \$	(52) \$	(473) \$	(108) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

30 JUIN 2019

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, qui incluent des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, des solutions en matière de soins de santé, les services à la clientèle et aux entreprises ainsi que les services résidentiels et aux entreprises reposant sur la technologie intelligente (y compris les services de la sécurité).

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

Notes annexes	Page
Application générale	
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	7
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	7
3. Politiques financières liées à la structure du capital	10
4. Instruments financiers	12
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés	
5. Information sectorielle	18
6. Produits tirés de contrats conclus avec des clients	21
7. Autres produits d'exploitation	22
8. Charge au titre des avantages du personnel	22
9. Coûts de financement	22
10. Impôt sur le résultat	23
11. Autres éléments du résultat global	24
12. Montants par action	26
13. Dividendes par action	26
14. Rémunération fondée sur des actions	27
15. Avantages du personnel futurs	30
16. Coûts de restructuration et autres coûts	32
Éléments portant sur la situation financière consolidée	
17. Immobilisations corporelles	33
18. Immobilisations incorporelles et goodwill	34
19. Contrats de location	37
20. Autres actifs à long terme	38
21. Coentreprises immobilières	38
22. Emprunts à court terme	41
23. Crédoeurs et charges à payer	41
24. Facturation par anticipation et dépôts de clients	41
25. Provisions	42
26. Dette à long terme	43
27. Autres passifs à long terme	47
28. Capital social attribuable aux actions ordinaires	47
29. Passifs éventuels	48
Autres	
30. Transactions entre parties liées	51
31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie	52

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de ce qui est décrit à la *note 2*. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 2 août 2019.

b) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 276 millions de dollars au 30 juin 2019 (31 décembre 2018 – 320 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Le coût des biens vendus pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 totalisait 484 millions de dollars (2018 – 469 millions de dollars) et 943 millions de dollars (2018 – 936 millions de dollars), respectivement.

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

- En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et remplace IAS 17, *Contrats de location*. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré pour modifier la comptabilisation, par le preneur, des contrats de location, généralement en éliminant la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement et, conformément aux normes IFRS de l'IASB, en introduisant un modèle unique de comptabilisation par le preneur.

La principale incidence de la nouvelle norme est la comptabilisation de la valeur actualisée initiale des paiements de loyer futurs inévitables par le preneur à l'état de la situation financière comme des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives, y compris pour la plupart des contrats de location qui auraient auparavant été comptabilisés comme des contrats de location simple. Les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats pour lesquels l'actif a une faible valeur peuvent tous deux être exemptés.

La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur l'évaluation du total des charges liées aux contrats de location sur la durée du contrat. Cependant, elle donne lieu à une accélération de la comptabilisation de ces charges pour les contrats qui auraient auparavant été comptabilisés comme des contrats de location simple.

L'International Accounting Standards Board s'attend à ce que cette incidence soit atténuée pour un preneur qui possède un portefeuille de contrats de location assortis de dates d'expiration et de durées diverses, et nous nous attendons à ce que la norme nous touche de façon similaire. La présentation dans l'état du résultat net et du résultat global exigée par la nouvelle norme donne lieu à la présentation de la plupart des charges liées aux contrats non exécutoires à titre d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et des coûts de financement découlant des obligations locatives, plutôt qu'à titre d'achat de biens et services (les charges liées aux contrats exécutoires demeureront inscrites à titre d'achat de biens et services), et le bénéfice d'exploitation présenté sera en conséquence plus élevé en vertu de la nouvelle norme.

En comparaison des résultats obtenus en appliquant la précédente norme, les flux de trésorerie réels ne sont pas touchés, mais le tableau des flux de trésorerie présenté par le preneur reflète les hausses des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, neutralisées par des diminutions correspondantes des flux de trésorerie liés aux activités de financement. Cette incidence est attribuable à la présentation des paiements de la composante « capital » des contrats de location qui étaient auparavant comptabilisés comme des contrats de location simple dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme.

Nous avons appliqué la nouvelle norme de manière rétrospective, et nous avons comptabilisé l'incidence cumulative de la première application de la nouvelle norme à la date de première application, soit le 1^{er} janvier 2019, sous réserve des mesures de simplification permises et choisies. Une telle méthode d'application n'entraîne pas d'ajustement rétrospectif des montants présentés pour les exercices antérieurs à l'exercice 2019. La nature de la méthode de transition choisie fait en sorte que ce sont les contrats de location au 1^{er} janvier 2019, ainsi que les taux d'actualisation pouvant être déterminés à cette date, qui servent de base au calcul des effets cumulatifs comptabilisés à cette date.

Mise en œuvre

À titre de mesure de simplification transitoire permise par la nouvelle norme, nous n'avons pas réexaminé les contrats pour voir s'ils sont ou s'ils contiennent des contrats de location au 1^{er} janvier 2019, en appliquant les critères prévus par la nouvelle norme; au 1^{er} janvier 2019, seuls les contrats qui avaient auparavant été identifiés comme des contrats de location en vertu d'IAS 17, *Contrats de location*, et d'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, sont pris en compte dans le cadre de la transition à la nouvelle norme. Seuls les contrats conclus (ou modifiés) après le 31 décembre 2018 seront réexaminés pour voir s'ils sont ou contiennent des contrats de location, en appliquant les critères prévus par la nouvelle norme.

Le taux d'actualisation moyen pondéré reflété dans l'obligation locative comptabilisée à la transition s'est chiffré à 4,16 %. L'écart entre le total des paiements de loyer minimaux présenté à la *note 19* de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, et les entrées liées à la dette à long terme présentées à la *note 2 c)* tiennent à l'incidence de l'actualisation des paiements de loyer minimaux (approximativement deux tiers de l'écart) et au fait que les paiements de loyer minimaux présentés à la *note 19* de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent des paiements pour des contrats de location qui ont débuté à des dates ultérieures au 31 décembre 2018 (approximativement un tiers de l'écart).

La nouvelle norme exige la présentation récurrente d'un certain nombre d'informations, ainsi que la présentation de la façon dont ces informations doivent être fournies; nous avons fourni ces informations, ou les avons intégrées par renvoi à d'autres notes annexes, à la *note 19*.

b) Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées

- En octobre 2018, l'International Accounting Standards Board a modifié IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, afin de préciser si une transaction d'acquisition donne lieu à l'acquisition d'un actif ou à l'acquisition d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux transactions d'acquisition effectuées le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date, mais leur application anticipée est permise. La norme modifiée prévoit une définition plus restreinte de ce qu'est une entreprise, ce qui pourrait donner lieu à la comptabilisation d'un moins grand nombre de regroupements d'entreprises, par rapport à ce qui se produit en vertu de la norme actuelle; en conséquence, les montants qui auraient pu être comptabilisés à titre de goodwill dans le cadre d'un regroupement d'entreprises en vertu de la norme actuelle pourraient maintenant être comptabilisés à titre d'affectations aux actifs identifiables nets acquis en vertu de la norme modifiée (et l'incidence connexe sur les résultats d'exploitation d'une entité serait différente de l'incidence découlant de la comptabilisation d'un goodwill). Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la norme modifiée; toutefois, nous prévoyons appliquer la norme de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2020. L'incidence, le cas échéant, de la norme modifiée sur notre performance financière et sur l'information à fournir dépendra des faits et circonstances liés à toutes transactions d'acquisition futures.

c) Incidence de l'application d'une nouvelle norme à l'exercice 2019IFRS 16, *Contrats de location*, a eu l'incidence suivante sur notre état consolidé du résultat net et du résultat global :

Périodes closes le 30 juin 2019 (en millions, sauf les montants par action)

	Trimestre			Semestre		
	Excluant l'incidence d'IFRS 16	Incidence d'IFRS 16	Chiffres présentés à l'heure actuelle	Excluant l'incidence d'IFRS 16	Incidence d'IFRS 16	Chiffres présentés à l'heure actuelle
Produits d'exploitation	3 596 \$	1 \$	3 597 \$	7 102 \$	1 \$	7 103 \$
Charges d'exploitation						
Achat de biens et services	1 532	(66)	1 466	3 036	(149)	2 887
Charge au titre des avantages du personnel	758	—	758	1 464	—	1 464
Amortissement des immobilisations corporelles	424	46	470	846	94	940
Amortissement des immobilisations incorporelles	163	—	163	310	—	310
	2 877	(20)	2 857	5 656	(55)	5 601
Bénéfice d'exploitation	719	21	740	1 446	56	1 502
Coûts de financement	173	16	189	326	31	357
Bénéfice avant impôt	546	5	551	1 120	25	1 145
Impôt sur le résultat	29	2	31	181	7	188
Bénéfice net	517	3	520	939	18	957
Autres éléments du résultat global						
Écart de change cumulé	12	(1)	11	13	4	17
Autres	18	—	18	(7)	—	(7)
	30	(1)	29	6	4	10
Bénéfice global	547 \$	2 \$	549 \$	945 \$	22 \$	967 \$
Bénéfice net attribuable :						
Aux actions ordinaires	513 \$	4 \$	517 \$	926 \$	19 \$	945 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	4	(1)	3	13	(1)	12
	517 \$	3 \$	520 \$	939 \$	18 \$	957 \$
Bénéfice global attribuable :						
Aux actions ordinaires	540 \$	3 \$	543 \$	928 \$	21 \$	949 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	7	(1)	6	17	1	18
	547 \$	2 \$	549 \$	945 \$	22 \$	967 \$
Bénéfice net par action ordinaire						
De base	0,85 \$	0,01 \$	0,86 \$	1,54 \$	0,03 \$	1,57 \$
Dilué	0,85 \$	0,01 \$	0,86 \$	1,54 \$	0,03 \$	1,57 \$

IFRS 16, *Contrats de location*, a eu l'incidence suivante sur notre état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 :

Au 1 ^{er} janvier 2019 (en millions)	Note	Excluant l'incidence d'IFRS 16	Incidence d'IFRS 16	Chiffres présentés à l'heure actuelle
Actifs courants				
Charges payées d'avance		539 \$	12 \$	551 \$
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles, montant net	17	12 091 \$	1 041 \$	13 132 \$
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer		2 570 \$	(6) \$	2 564 \$
Provisions		129 \$	(9) \$	120 \$
Tranche courante de la dette à long terme		836 \$	180 \$	1 016 \$
Passifs non courants				
Provisions	25	728 \$	(48) \$	680 \$
Dette à long terme		13 265 \$	1 201 \$	14 466 \$
Autres passifs à long terme		731 \$	(50) \$	681 \$
Impôt sur le résultat différé		3 148 \$	(53) \$	3 095 \$
Capitaux propres				
Bénéfices non distribués		4 474 \$	(153) \$	4 321 \$
Cumul des autres éléments du résultat global – écart de change cumulé	11	12 \$	(1) \$	11 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		82 \$	(8) \$	74 \$

IFRS 16, *Contrats de location*, a eu l'incidence suivante sur le tableau consolidé des flux de trésorerie :

Périodes closes le 30 juin 2019 (en millions)	Trimestre			Semestre		
	Excluant l'incidence d'IFRS 16	Incidence d'IFRS 16	Chiffres présentés à l'heure actuelle	Excluant l'incidence d'IFRS 16	Incidence d'IFRS 16	Chiffres présentés à l'heure actuelle
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Bénéfice net	517 \$	3 \$	520 \$	939 \$	18 \$	957 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :						
Dotations aux amortissements	587	46	633	1 156	94	1 250
Impôt sur le résultat différé	(41)	2	(39)	(15)	7	(8)
Tous les autres postes liés aux activités d'exploitation	45	1	46	(257)	8	(249)
Entrées liées aux activités d'exploitation	1 108	52	1 160	1 823	127	1 950
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 600)	—	(1 600)	(2 562)	—	(2 562)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	(1 565)	(52)	(1 617)	(2 407)	(127)	(2 534)
Tous les autres postes liés aux activités de financement	1 686	—	1 686	2 949	—	2 949
Entrées (sorties) liées aux activités de financement	121	(52)	69	542	(127)	415
SITUATION DE TRÉSORERIE						
Diminution de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	(371) \$	— \$	(371) \$	(197) \$	— \$	(197) \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION						
Intérêts versés	(131) \$	(16) \$	(147) \$	(295) \$	(31) \$	(326) \$

3 politiques financières liées à la structure du capital

Généralités

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nos objectifs financiers en 2019, qui sont revus une fois par an, sont demeurés inchangés par rapport à 2018. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois.

Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le calcul de ces mesures est présenté dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Aux 30 juin ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2019	2018
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		16 602 \$	13 667 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ²		5 649 \$	5 133 \$
Montant net des charges d'intérêts ³		706 \$	589 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,00 à 2,50 ⁴	2,94	2,66
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁵		4,2	4,7
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶		8,0	8,8

1 La dette nette est calculée comme suit :

Aux 30 juin	Note	2019	2018
Dette à long terme	26	16 579 \$	14 145 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		105	93
(Actifs) passifs dérivés, montant net		92	63
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales		(57)	(64)
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(217)	(683)
Emprunts à court terme	22	100	113
Dette nette		16 602 \$	13 667 \$

2 Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

	BAIIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts (note 16)	BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts
Ajouter			
Semestre clos le 30 juin 2019	2 752 \$	65 \$	2 817 \$
Exercice clos le 31 décembre 2018	5 104	317	5 421
Déduire			
Semestre clos le 30 juin 2018	(2 520)	(69)	(2 589)
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	5 336 \$	313 \$	5 649 \$

3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts).

4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,00 à 2,50 fois. Au 30 juin 2019, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme (après les prochaines enchères de spectre), car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

5 La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif.

6 La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 2,94 fois au 30 juin 2019, en hausse par rapport à 2,66 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation de la dette nette, qui tient en grande partie à la comptabilisation d'obligations locatives à l'application d'IFRS 16, le 1^{er} janvier 2019 (se reporter à la note 2 a), a été supplantée par l'effet de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres

coûts (y compris le fait que la méthode de transition à IFRS 16 fait en sorte que l'incidence de cette norme n'est présentée que pour six mois à l'égard du BAIIA sur 12 mois); l'application d'IFRS 16 a eu pour effet combiné d'augmenter le ratio de 0,18 au 30 juin 2019. Le ratio de couverture par le bénéfice était de 4,2 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2019, soit une baisse comparativement à 4,7 fois à l'exercice précédent.

L'augmentation des coûts d'emprunt, y compris la comptabilisation d'intérêts (uniquement pour le semestre clos le 30 juin 2019 pour le moment) sur les obligations locatives à l'application d'IFRS 16, s'est traduite par une baisse de 0,8 du ratio, et la croissance du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,3 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 8,0 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2019, en baisse par rapport au ratio de 8,8 fois enregistré à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,7 du ratio, tandis que la hausse du montant net des charges d'intérêts, y compris la comptabilisation d'intérêts (uniquement pour le semestre clos le 30 juin 2019 pour le moment) sur les obligations locatives à l'application d'IFRS 16, s'est traduite par une baisse de 1,5 du ratio.

Ratio de distribution

Le ratio de distribution présenté est une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés par action ordinaire des quatre derniers trimestres, comptabilisés dans les états financiers, divisé par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par le bénéfice par action de base annuel si le montant présenté se rapporte à un exercice). Le ratio de distribution du bénéfice net ajusté présenté, qui est également une mesure historique, varie du fait qu'il exclut le profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, les profits nets et le bénéfice lié à la participation dans des coentreprises immobilières, les charges au titre des regroupements d'entreprises, la charge de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis, la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les ajustements liés à l'impôt sur le résultat.

Objectif	2019	2018
Ratio de distribution	65 % à 75 % ¹	77 %
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté	84 %	77 %

1 Notre fourchette visée est un ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective en 2019. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous avons révisé notre indication visée, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, laquelle sera calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective (les flux de trésorerie disponibles n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs). Le bénéfice net ajusté (le bénéfice net ajusté n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs) attribuable aux actions ordinaires est calculé comme suit :

Périodes de 12 mois closes les 30 juin	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 745 \$	1 556 \$
Profit et bénéfice net lié à la participation découlant d'un projet de réaménagement immobilier, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(150)	1
Provisions au titre d'un regroupement d'entreprises, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(17)	(22)
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	(129)	21
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme après impôt sur le résultat	25	—
Don initial et dons faisant l'objet d'un engagement à la Fondation TELUS pour un futur meilleur après impôt sur le résultat	90	—
Bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires	1 564 \$	1 556 \$

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Trésorerie et placements temporaires, montant net	217 \$	414 \$
Débiteurs	1 835	1 600
Actifs sur contrat	1 281	1 318
Actifs dérivés	12	103
	3 345 \$	3 435 \$

Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Au 30 juin 2019, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients était de 27 jours (31 décembre 2018 – 30 jours) et la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 60 jours (31 décembre 2018 – 56 jours). Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

(en millions)	Au 30 juin 2019			Au 31 décembre 2018		
	Montant brut	Correction de valeur	Montant net ¹	Montant brut	Correction de valeur	Montant net ¹
Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses						
Moins de 30 jours après la date de facturation	934 \$	(12) \$	922 \$	762 \$	(13) \$	749 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation	224	(8)	216	354	(10)	344
De 61 à 90 jours après la date de facturation	59	(6)	53	80	(8)	72
Plus de 90 jours après la date de facturation	68	(16)	52	67	(22)	45
	1 285 \$	(42) \$	1 243 \$	1 263 \$	(53) \$	1 210 \$

1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 6 b).

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La conjoncture économique (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients; les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses des créances clients qui ont été radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement au 30 juin 2019 se chiffrent à 403 millions de dollars (31 décembre 2018 – 353 millions de dollars). La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2019	2018	2019	2018
Solde au début	43 \$	47 \$	53 \$	43 \$
Ajouts (charge pour créances douteuses)	10	11	21	27
Comptes radiés, déduction faite des recouvrements	(11)	(13)	(33)	(27)
Autres	—	1	1	3
Solde à la fin	42 \$	46 \$	42 \$	46 \$

Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

(en millions)	Au 30 juin 2019			Au 31 décembre 2018		
	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)
Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur						
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :						
La période de 12 mois se clôturant un an après	1 073 \$	(54) \$	1 019 \$	1 068 \$	(51) \$	1 017 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après	430	(23)	407	466	(22)	444
Par la suite	16	(1)	15	15	(1)	14
	1 519 \$	(78) \$	1 441 \$	1 549 \$	(74) \$	1 475 \$

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. La conjoncture économique, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et le secteur d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer la correction de valeur pour perte de valeur. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat à l'encontre des actifs sur contrat.

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant total en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance et des facilités bancaires bilatérales (note 22), un programme de papier commercial (note 26 c) et des facilités de crédit consortial [note 26 d) et e)];
- en maintenant un prospectus préalable de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la note 26 g). Au 30 juin 2019, nous pouvions émettre un montant de moins de 0,1 milliard de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base en vigueur jusqu'en juin 2020 (31 décembre 2018 – 2,5 milliards de dollars); après le 30 juin 2019, nous avons renouvelé notre prospectus préalable de base, qui est en vigueur jusqu'en août 2022, et au 2 août 2019, nous pouvions émettre 3,0 milliards de dollars de titres de créance ou de capitaux propres. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 30 juin 2019 (en millions)	Non-dérivés			Dérivés				Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés		Total	
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction (note 21)	Dettes à long terme composées			Montants des swaps de devises devant être échangés ²					
				Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ (note 26)	Contrats de location (notes 2 c et 26)	(Reçus)	Payés		(Reçus)	Payés		
2019 (reste de l'exercice)	2 408 \$	2 \$	28 \$	1 610 \$	173 \$	(356) \$	356 \$	— \$	(273) \$	272 \$	4 220 \$	
2020	339	3	—	571	332	(119)	118	—	(221)	223	1 246	
2021	91	103	—	1 622	239	(119)	118	—	—	—	2 054	
2022	16	—	—	2 120	191	(119)	118	5	—	—	2 331	
2023	8	—	—	944	173	(119)	118	—	—	—	1 124	
2024 à 2028	3	—	—	6 468	482	(1 980)	1 991	—	—	—	6 964	
Par la suite	—	—	—	9 912	428	(3 116)	3 092	—	—	—	10 316	
Total	2 865 \$	108 \$	28 \$	23 247 \$	2 018 \$	(5 928) \$	5 911 \$	5 \$	(494) \$	495 \$	28 255 \$	
				Total (note 26 g)			25 248 \$					

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 30 juin 2019.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 30 juin 2019. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

Au 31 décembre 2018 (en millions)	Non-dérivés			Dérivés				Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés		Total	
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 21)	Dettes à long terme composées			Montants des swaps de devises devant être échangés ²					
				Dettes à long terme ¹	Contrats de location-financement ¹	(Reçus)	Payés		(Reçus)	Payés		
2019	2 372 \$	3 \$	45 \$	1 349 \$	55 \$	(877) \$	851 \$	— \$	(542) \$	516 \$	3 772 \$	
2020	251	3	—	1 567	51	(95)	89	1	—	—	1 867	
2021	102	103	—	1 567	—	(95)	89	—	—	—	1 766	
2022	18	—	—	2 086	—	(95)	89	1	—	—	2 099	
2023	19	—	—	886	—	(95)	89	—	—	—	899	
2024 à 2028	20	—	—	6 240	—	(1 917)	1 847	—	—	—	6 190	
Par la suite	—	—	—	7 744	—	(1 964)	1 832	—	—	—	7 612	
Total	2 782 \$	109 \$	45 \$	21 439 \$	106 \$	(5 138) \$	4 886 \$	2 \$	(542) \$	516 \$	24 205 \$	
				Total			21 293 \$					

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2018.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2018. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

c) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions ordinaires avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique d'actions ordinaires à la date de l'état de la situation financière concerné, qui inclut celles qui font l'objet des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

Semestres clos les 30 juin [augmentation (diminution) en millions]	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	— \$	— \$	(55) \$	(17) \$	(55) \$	(17) \$
Dépréciation du dollar CA	— \$	— \$	55 \$	17 \$	55 \$	17 \$
Variation de 25 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation des taux d'intérêt	— \$	— \$	4 \$	4 \$	4 \$	4 \$
Diminution des taux d'intérêt	— \$	— \$	(4) \$	(3) \$	(4) \$	(3) \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires ³						
Augmentation du cours	(4) \$	(15) \$	1 \$	20 \$	(3) \$	5 \$
Diminution du cours	19 \$	23 \$	(1) \$	(20) \$	18 \$	3 \$

1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions ordinaires liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions consenties au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions ordinaires.

2 Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, nous avons utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur six mois et calculée sur une base mensuelle, la volatilité du cours de nos actions ordinaires, au 30 juin 2019, s'est établie à 12,5 % (2018 – 7,7 %).

3 Les répercussions hypothétiques des variations du cours de nos actions ordinaires se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu nos éléments liés aux attributions de rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

d) Juste valeur

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Au 30 juin 2019					Au 31 décembre 2018				
	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur ¹ et valeur comptable	Prix ou taux	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur ¹ et valeur comptable	Prix ou taux	
Actifs courants²										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2020	155 \$	2 \$	1,00 \$ US: 1,29 \$ CA	2019	414 \$	25 \$	1,00 \$ US: 1,28 \$ CA	
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ⁴	2019	53 \$	2	1,00 \$ US: 1,31 \$ CA	2019	74 \$	1	1,00 \$ US: 1,36 \$ CA	
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b)	DFC ³	2019	66 \$	6	45,53 \$	2019	63 \$	2	45,46 \$	
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)]	DFC ³	—	— \$	—	—	2019	761 \$	21	1,00 \$ US: 1,33 \$ CA	
				10 \$				49 \$		
Autres actifs à long terme²										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b)	DFC ³	2020	67 \$	2 \$	48,71 \$	—	— \$	— \$	—	
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁵ [note 26 b) et c)]	DFC ³	—	— \$	—	—	2048	3 134 \$	54	1,00 \$ US: 1,28 \$ CA	
				2 \$				54 \$		
Passifs courants²										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2020	287 \$	3 \$	1,00 \$ US: 1,32 \$ CA	2019	11 \$	— \$	1,00 \$ US: 1,36 \$ CA	
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ⁴	—	— \$	—	—	2019	18 \$	—	1,00 \$ US: 1,36 \$ CA	
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b)	DFC ³	—	— \$	—	—	2019	2 \$	—	47,39 \$	
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)]	DFC ³	2019	296 \$	2	1,00 \$ US: 1,31 \$ CA	—	— \$	—	—	
Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC ³	2020	8 \$	—	2,64 %	2019	8 \$	—	2,64 %	
Risque de taux d'intérêt lié au refinancement de la dette arrivant à échéance	DFC ³	—	— \$	—	—	2019	250 \$	9	GDC, 10 ans, 2,40 %	
				5 \$				9 \$		
Autres passifs à long terme²										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b)	DFC ³	—	— \$	— \$	—	2020	67 \$	3 \$	48,71 \$	
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁵ [note 26 b) et c)]	DFC ³	2049	5 614 \$	90	1,00 \$ US: 1,30 \$ CA	2027	991 \$	2	1,00 \$ US: 1,33 \$ CA	
Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC ³	2022	135 \$	4	2,64 %	2022	145 \$	1	2,64 %	
				94 \$				6 \$		

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

2 Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.

3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.

4 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

5 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 30 juin 2019, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, et qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 36 \$ (31 décembre 2018 – 29 \$).

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 30 juin 2019		Au 31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme, en excluant les contrats de location (note 26)	15 025 \$	16 105 \$	13 999 \$	14 107 \$

e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la note 4 a), serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. Il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11)		Poste	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11)	
		2019	2018		Montant	
		2019	2018		2019	2018
TRIMESTRES						
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i>						
Liés aux achats libellés en dollars américains		(7) \$	6 \$	Achat de biens et services	4 \$	(1) \$
Liés à la dette à long terme libellée en dollars américains ¹	26 b), c)	(29)	15	Coûts de financement	(58)	53
		(36)	21		(54)	52
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i>						
Liés aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions	14 b)	(5)	8	Charge au titre des avantages du personnel	(1)	5
		(41) \$	29 \$		(55) \$	57 \$
SEMESTRES						
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i>						
Liés aux achats libellés en dollars américains		(15) \$	19 \$	Achat de biens et services	9 \$	(6) \$
Liés à la dette à long terme libellée en dollars américains ¹	26 b), c)	(151)	58	Coûts de financement	(123)	120
		(166)	77		(114)	114
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i>						
Liés aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions	14 b)	5	(1)	Charge au titre des avantages du personnel	6	2
		(161) \$	76 \$		(108) \$	116 \$

1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, ce montant s'est chiffré à néant [2018 – (8) \$] et à 7 \$ [2018 – (11) \$], respectivement.

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé(e) en résultat			
		Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	(3) \$	1 \$	(5) \$	— \$

5 information sectorielle**Généralités**

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

L'un de nos jugements importants tient à la distinction que nous faisons entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires (distinction qui s'applique également à la répartition des charges directes et indirectes ainsi que des dépenses d'investissement). La clarté de cette distinction est de plus en plus minée par la convergence et l'intégration de la technologie et des activités liées à notre infrastructure de télécommunications des services mobiles et des services filaires. Moins de la moitié des charges d'exploitation prises en compte dans la mesure du rendement sectoriel présentée à notre principal décideur opérationnel constituent des coûts directs; un jugement qui se fonde en grande partie sur l'expérience passée est exercé pour attribuer les charges indirectes pour lesquelles il est impossible de faire une distinction objective entre les coûts liés à nos services mobiles et ceux liés à nos services filaires. Comme c'est le cas pour la commercialisation de solutions de télécommunications mobiles fixes à l'intention de nos clients et pour la consolidation de nos activités ne nécessitant pas de contact avec la clientèle, le déploiement continu de notre infrastructure à fibres optiques ne reposant pas sur la technologie, conjugué à la technologie des réseaux convergents en périphérie, a eu une incidence importante sur ce jugement. Par conséquent, il est de plus en plus difficile de faire une distinction claire et objective entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires, ainsi qu'entre les actifs à l'origine de ces flux de trésorerie.

Comme nous ne regroupons pas les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter au 30 juin 2019 sont aussi les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles. Le secteur des services filaires comprend les produits tirés des services de transmission de données (qui comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée, les services fondés sur l'infonuagique, les services à la clientèle et aux entreprises, certaines solutions en matière de soins de santé ainsi que la sécurité résidentielle et d'entreprise), les produits tirés des services de transmission de la voix et autres services de télécommunications (qui excluent les produits d'exploitation tirés des services mobiles découlant des technologies mobiles), et les ventes d'équipement. La division sectorielle a été établie sur la base de similarités sur le plan des technologies (technologies mobiles par rapport aux technologies fixes), des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.

Trimestres clos les 30 juin (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits d'exploitation								
Produits externes								
Services	1 534 \$	1 503 \$	1 552 \$	1 450 \$	— \$	— \$	3 086 \$	2 953 \$
Équipement	444	418	57	69	—	—	501	487
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 978	1 921	1 609	1 519	—	—	3 587	3 440
Autres produits d'exploitation	5	8	5	5	—	—	10	13
	1 983	1 929	1 614	1 524	—	—	3 597	3 453
Produits intersectoriels	14	12	60	50	(74)	(62)	—	—
	1 997 \$	1 941 \$	1 674 \$	1 574 \$	(74) \$	(62) \$	3 597 \$	3 453 \$
BAIIA pro forma ¹ présenté au principal décideur opérationnel	919 \$	872 \$	454 \$	433 \$	— \$	— \$	1 373 \$	1 305 \$
Simulation rétrospective de l'application d'IFRS 16 ²	—	(28)	—	(26)	—	—	—	(54)
BAIIA ¹	919 \$	844 \$	454 \$	407 \$	— \$	— \$	1 373 \$	1 251 \$
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre ³	223 \$	243 \$	547 \$	548 \$	— \$	— \$	770 \$	791 \$
							3 597 \$	3 453 \$
							1 466	1 491
							758	711
							1 373	1 251
							470	411
							163	148
							740	692
							189	150
							551 \$	542 \$

Semestres clos les 30 juin (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits d'exploitation								
Produits externes								
Services	3 034 \$	2 982 \$	3 072 \$	2 857 \$	— \$	— \$	6 106 \$	5 839 \$
Équipement	863	822	107	130	—	—	970	952
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	3 897	3 804	3 179	2 987	—	—	7 076	6 791
Autres produits d'exploitation	10	15	17	24	—	—	27	39
	3 907	3 819	3 196	3 011	—	—	7 103	6 830
Produits intersectoriels	27	23	116	102	(143)	(125)	—	—
	3 934 \$	3 842 \$	3 312 \$	3 113 \$	(143) \$	(125) \$	7 103 \$	6 830 \$
BAlIA pro forma¹ présenté au principal								
décideur opérationnel	1 827 \$	1 736 \$	925 \$	891 \$	— \$	— \$	2 752 \$	2 627 \$
Simulation rétrospective de l'application d'IFRS 16 ²	—	(56)	—	(51)	—	—	—	(107)
BAlIA¹	1 827 \$	1 680 \$	925 \$	840 \$	— \$	— \$	2 752 \$	2 520 \$
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre³								
	400 \$	425 \$	1 016 \$	1 016 \$	— \$	— \$	1 416 \$	1 441 \$
			Produits d'exploitation externes (ci-dessus)				7 103 \$	6 830 \$
			Achat de biens et services				2 887	2 899
			Charge au titre des avantages du personnel				1 464	1 411
			BAlIA (ci-dessus)				2 752	2 520
			Amortissement des immobilisations corporelles				940	822
			Amortissement des immobilisations incorporelles				310	287
			Bénéfice d'exploitation				1 502	1 411
			Coûts de financement				357	306
			Bénéfice avant impôt				1 145 \$	1 105 \$

- 1 Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAlIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAlIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAlIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- 2 Afin de permettre l'évaluation de la performance par notre principal décideur opérationnel au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018, nous avons simulé des ajustements des résultats de l'exercice 2018 selon IFRS 16 et calculé des résultats pro forma. Les ajustements simulés selon IFRS 16 i) sont une mesure de substitution en trésorerie et ne devraient pas être considérés comme comparables aux résultats qui auraient été présentés si IFRS 16 avait été appliquée de façon rétrospective à chaque période comparative en appliquant IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (se reporter à la note 2 a); et ii) n'ont pas signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.
3. Total des dépenses d'investissement; se reporter à la note 31 a) pour un rapprochement des dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures. Ces obligations de prestation contractuelles futures non remplies ou remplies partiellement ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

(en millions)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure^{1,2}		
Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après	2 390 \$	2 306 \$
Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après	888	933
Par la suite	29	24
	3 307 \$	3 263 \$

- Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.
- Les normes IFRS de l'IASB exigent une explication quant au moment où nous prévoyons comptabiliser dans les produits les montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

b) Débiteurs

(en millions)	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Créances clients		1 285 \$	1 263 \$
Montants courus à recevoir – clients		179	175
Correction de valeur pour créances douteuses	4	(42)	(53)
		1 422	1 385
Montants courus à recevoir – autres		413	215
		1 835 \$	1 600 \$

c) Actifs sur contrat

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
Solde au début		1 449 \$	1 279 \$	1 475 \$	1 303 \$
Entrées nettes découlant des activités		350	303	671	584
Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs ¹		(357)	(313)	(703)	(617)
Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net	4	(2)	2	(4)	1
Autres		1	1	2	1
Solde à la fin		1 441 \$	1 272 \$	1 441 \$	1 272 \$
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :					
La période de 12 mois se clôturant un an après				1 019 \$	907 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après				407	354
Par la suite				15	11
Solde à la fin				1 441 \$	1 272 \$
Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante					
Actifs sur contrat – montant brut				1 019 \$	907 \$
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	24			(5)	(5)
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	24			(155)	(142)
				859 \$	760 \$

- Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, les montants facturés à l'égard de notre secteur des services mobiles et reclassés dans les débiteurs se sont chiffrés à 330 \$ (2018 – 287 \$) et à 650 \$ (2018 – 567 \$), respectivement.

7 autres produits d'exploitation

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
Aide publique, incluant l'amortissement du compte de report		5 \$	6 \$	12 \$	12 \$
Produits tirés des placements, profit (perte) à la cession d'actifs et autres		4	7	13	26
Produits d'intérêts	21 c)	1	—	2	1
		10 \$	13 \$	27 \$	39 \$

8 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut					
Salaires		762 \$	694 \$	1 465 \$	1 377 \$
Rémunération fondée sur des actions	14	30	41	64	68
Régimes de retraite – à prestations définies	15 a)	19	24	39	49
Régimes de retraite – à cotisations définies	15 b)	20	20	43	44
Coûts de restructuration	16 a)	19	23	34	51
Autres		47	39	89	79
		897	841	1 734	1 668
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net					
Coûts d'acquisition du contrat	20				
Comptabilisés à l'actif		(12)	(9)	(24)	(23)
Amortis		11	11	23	23
Coûts liés à l'exécution du contrat	20				
Comptabilisés à l'actif		—	(1)	(1)	(2)
Amortis		—	1	1	2
Immobilisations corporelles		(90)	(87)	(175)	(171)
Immobilisations incorporelles amortissables		(48)	(45)	(94)	(86)
		(139)	(130)	(270)	(257)
		758 \$	711 \$	1 464 \$	1 411 \$

9 coûts de financement

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
Charges d'intérêts					
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut		161 \$	151 \$	311 \$	295 \$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – comptabilisés à l'actif ¹	18 a)	(4)	—	(4)	—
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives		157	151	307	295
Intérêts sur les obligations locatives		16	—	32	—
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		3	(1)	8	1
Désactualisation de provisions	25	5	6	11	10
		181	156	358	306
Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net	15	—	3	—	7
Opérations de change		11	(6)	4	(2)
		192	153	362	311
Produits d'intérêts		(3)	(3)	(5)	(5)
		189 \$	150 \$	357 \$	306 \$

1 Les intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, à un taux combiné de 4,33 %, ont été comptabilisés à l'actif au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour la période.

10 impôt sur le résultat

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2019	2018	2019	2018
Charge d'impôt exigible				
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	71 \$	139 \$	197 \$	283 \$
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(1)	(8)	(1)	(8)
	70	131	196	275
Charge d'impôt différé				
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	83	6	114	13
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	(121)	—	(121)	—
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(1)	8	(1)	8
	(39)	14	(8)	21
	31 \$	145 \$	188 \$	296 \$

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 30 juin (en millions de dollars)	2019		2018	
	Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	147 \$	26,7 %	147 \$
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	(121)	(22,0)	—	—
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(2)	(0,3)	—	—
Autres	7	1,2	(2)	(0,5)
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	31 \$	5,6 %	145 \$	26,7 %

Semestres clos les 30 juin (en millions de dollars)	2019		2018	
	Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	308 \$	26,9 %	299 \$
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	(121)	(10,6)	—	—
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(2)	(0,2)	—	—
Autres	3	0,3	(3)	(0,4)
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	188 \$	16,4 %	296 \$	26,7 %

11 autres éléments du résultat global

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Écart de change cumulé	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global	
	Dérivés utilisés pour gérer le risque de change			Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché										Total
	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total								
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e)														
TRIMESTRE														
Solde cumulé au 1 ^{er} avril 2018			(12) \$			4 \$	(8) \$	49 \$	1 \$	42 \$				
Autres éléments du résultat global														
Montant	21 \$	(52) \$	(31)	8 \$	(5) \$	3	(28)	(17)	—	(45)	143 \$	98 \$		
Impôt sur le résultat	— \$	(7) \$	(7)	2 \$	(1) \$	1	(6)	—	—	(6)	38	32		
Montant net			(24)			2	(22)	(17)	—	(39)	105 \$	66 \$		
Solde cumulé au 30 juin 2018			(36) \$			6 \$	(30) \$	32 \$	1 \$	3 \$				
Solde cumulé au 1 ^{er} avril 2019			(70) \$			2 \$	(68) \$	28 \$	— \$	(40) \$				
Autres éléments du résultat global														
Montant	(36) \$	54 \$	18	(5) \$	1 \$	(4)	14	11	—	25	16 \$	41 \$		
Impôt sur le résultat	(4) \$	9 \$	5	(2) \$	1 \$	(1)	4	—	—	4	8	12		
Montant net			13			(3)	10	11	—	21	8 \$	29 \$		
Solde cumulé au 30 juin 2019			(57) \$			(1) \$	(58) \$	39 \$	— \$	(19) \$				

Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat

Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e)

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Dérivés utilisés pour gérer le risque de change			Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché			Total	Écart de change cumulé	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total								
SEMESTRE														
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2018			(9) \$			8 \$	(1) \$	53 \$	1 \$		53 \$			
Autres éléments du résultat global														
Montant	77 \$	(114) \$	(37)	(1) \$	(2) \$	(3)	(40)	(21)	—		(61)	81 \$	20 \$	
Impôt sur le résultat	10 \$	(20) \$	(10)	(1) \$	— \$	(1)	(11)	—	—		(11)	19	8	
Montant net			(27)			(2)	(29)	(21)	—		(50)	62 \$	12 \$	
Solde cumulé au 30 juin 2018			(36) \$			6 \$	(30) \$	32 \$	1 \$		3 \$			
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2019														
Chiffres présentés précédemment IFRS 16, <i>Contrats de location</i> – montant transitoire (note 2 c)			(19) \$			— \$	(19) \$	23 \$	— \$		4 \$			
Chiffres ajustés			—			—	—	(1)	—		(1)			
Chiffres ajustés			(19)			—	(19)	22	—		3			
Autres éléments du résultat global														
Montant	(166) \$	114 \$	(52)	5 \$	(6) \$	(1)	(53)	17	—		(36)	49 \$	13 \$	
Impôt sur le résultat	(32) \$	18 \$	(14)	1 \$	(1) \$	—	(14)	—	—		(14)	17	3	
Montant net			(38)			(1)	(39)	17	—		(22)	32 \$	10 \$	
Solde cumulé au 30 juin 2019			(57) \$			(1) \$	(58) \$	39 \$	— \$		(19) \$			
Éléments attribuables :														
Aux actions ordinaires											(17) \$			
Aux participations ne donnant pas le contrôle											(2)			
											(19) \$			

12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2019	2018	2019	2018
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	601	596	601	595
Effet des titres dilutifs				
Attributions d'options sur actions	—	—	—	—
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	601	596	601	595

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018, aucune attribution d'options sur actions de TELUS Corporation en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

13 dividendes par action

a) Dividendes déclarés

Semestres clos les 30 juin
(en millions, sauf les montants
par action)

Dividendes sur actions ordinaires	2019				2018			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action			En date du	Par action		
Dividende du premier trimestre	11 mars 2019	0,5450 \$	1 ^{er} avril 2019	329 \$	9 mars 2018	0,5050 \$	2 avril 2018	299 \$
Dividende du deuxième trimestre	10 juin 2019	0,5625	2 juillet 2019	339	8 juin 2018	0,5250	3 juillet 2018	315
		1,1075 \$		668 \$		1,0300 \$		614 \$

Le 1^{er} août 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,5625 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation; ce dividende est payable le 1^{er} octobre 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2019. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2019.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'émettre des actions ordinaires sur le capital autorisé ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Jusqu'au 2 août 2019, nous avons demandé au fiduciaire d'acquérir sur le marché boursier les actions ordinaires sans offrir d'escompte; avec prise d'effet lors du paiement des dividendes, le 1^{er} octobre 2019, nous émettrons des actions ordinaires sur le capital autorisé à un escompte de 2 %. En ce qui a trait aux actions dont des détenteurs admissibles ont choisi de participer au régime, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 d'un montant de 15 millions de dollars (2018 – 14 millions de dollars) et de 28 millions de dollars (2018 – 27 millions de dollars), respectivement, devaient être réinvestis dans des actions ordinaires que le fiduciaire a acquises à même le capital autorisé, sans escompte applicable.

14 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Périodes closes les 30 juin (en millions)		2019			2018		
	Note	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
TRIMESTRES							
Unités d'actions restreintes	b)	17 \$	(1) \$	16 \$	34 \$	1 \$	35 \$
Régime d'actionnariat des employés	c)	9	(9)	—	9	(9)	—
Attributions d'options sur actions	d)	4	—	4	—	—	—
		30 \$	(10) \$	20 \$	43 \$	(8) \$	35 \$
SEMESTRES							
Unités d'actions restreintes	b)	40 \$	(7) \$	33 \$	52 \$	1 \$	53 \$
Régime d'actionnariat des employés	c)	18	(18)	—	18	(18)	—
Attributions d'options sur actions	d)	6	—	6	—	—	—
		64 \$	(25) \$	39 \$	70 \$	(17) \$	53 \$

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie de 2 millions de dollars (2018 – 2 millions de dollars) et de 3 millions de dollars (2018 – 4 millions de dollars), respectivement. Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 8 millions de dollars (2018 – 11 millions de dollars) et à 17 millions de dollars (2018 – 18 millions de dollars), respectivement.

b) Unités d'actions restreintes

Généralités

Nous utilisons des unités d'actions restreintes comme un mode de rétention et de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur nominale égale à une action de participation, et donne normalement droit aux dividendes auxquels cette unité donnerait lieu si elle était effectivement une action de participation émise et en circulation. Les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. En raison du mécanisme des dividendes théoriques, la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions restreintes est égale à la juste valeur de marché des actions de participation correspondantes à la date d'attribution. Les unités d'actions restreintes deviennent généralement payables lorsque les droits sont acquis et la période d'acquisition habituelle des droits est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; la plupart des unités d'actions restreintes en circulation comportent des droits d'acquisition en bloc. La comptabilisation des unités d'actions restreintes, soit comme instruments de capitaux propres, soit comme instruments de passif, dépend de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution. Les unités d'actions restreintes attribuées avant l'exercice 2019 sont comptabilisées comme des passifs puisque l'obligation connexe est normalement réglée en trésorerie.

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation, qui

reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	2 920 895	3 037 881
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	159 264	155 639
	3 080 159	3 193 520
Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	477 791	466 917
	3 557 950	3 660 437

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Périodes closes le 30 juin 2019	Trimestre			Semestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En circulation, au début						
Droits non acquis	3 096 260	—	44,86 \$	3 193 520	—	44,85 \$
Droits acquis	—	6 472	44,45 \$	—	63 383	44,89 \$
Émises						
Attribution initiale ²	—	—	— \$	2 222	—	45,03 \$
Au lieu de dividendes	34 109	68	49,31 \$	73 189	148	47,02 \$
Droits acquis	(9 513)	9 513	44,64 \$	(104 800)	104 800	43,98 \$
Réglées en trésorerie	—	(9 900)	44,63 \$	—	(162 178)	44,02 \$
Frappées de déchéance ou annulées	(40 697)	—	44,89 \$	(83 972)	—	44,87 \$
En circulation, à la fin						
Droits non acquis	3 080 159	—	44,86 \$	3 080 159	—	44,86 \$
Droits acquis	—	6 153	44,47 \$	—	6 153	44,47 \$

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

2 En 2019, les attributions devraient surtout être faites au cours du trimestre se clôturant le 30 septembre 2019.

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, nous avons conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui fixent notre coût; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation au 30 juin 2019 dont les droits n'étaient pas acquis sont présentés dans le tableau suivant.

Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût fixe par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis ¹
2019	1 439 418	45,53 \$	130 211	1 569 629
2020	1 369 272	48,71 \$	350 364	1 719 636
	2 808 690		480 575	3 289 265

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire dont les droits seront acquis au cours de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2019.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 150 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Périodes closes le 30 juin 2019	Trimestre				Semestre			
	Libellées en dollars américains		Libellées en dollars canadiens		Libellées en dollars américains		Libellées en dollars canadiens	
	Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En circulation, au début								
Droits non acquis	554 625	25,67 \$ US	—	— \$	561 712	25,68 \$ US	—	— \$
Droits acquis	—	— \$ US	—	— \$	—	— \$ US	32 299	21,36 \$
Émises	92 355	27,81 \$ US	—	—	92 355	27,81 \$ US	—	— \$
Exercées	—	— \$ US	—	— \$	—	— \$ US	(32 299)	21,36 \$
Frappées de déchéance ou annulées	(1 387)	26,34 \$ US	—	— \$	(8 474)	26,51 \$ US	—	— \$
En circulation, à la fin	645 593	25,98 \$ US	—	— \$	645 593	25,98 \$ US	—	— \$

c) Régime d'actionariat des employés

Nous avons un régime d'actionariat des employés qui permet aux employés admissibles allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi d'acheter nos actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires détenues dans le cadre du régime d'actionariat des employés, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019, d'un montant de 8 millions de dollars (2018 – 9 millions de dollars) et de 17 millions de dollars (2018 – 17 millions de dollars), respectivement, devaient être réinvestis dans des actions ordinaires que le fiduciaire a acquises à même le capital autorisé, sans escompte applicable.

d) Attributions d'options sur actions

Options sur actions de TELUS Corporation

Des employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions ordinaires, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution. Aucune option sur actions n'a été attribuée pour les exercices 2019 et 2018.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

Périodes closes le 30 juin 2019	Trimestre		Semestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En circulation, au début	196 800	29,21 \$	326 164	29,22 \$
Exercées ¹	(191 822)	29,17 \$	(320 958)	29,20 \$
Frappées de déchéance	(228)	29,18 \$	(456)	29,18 \$
Expirées	(2 260)	29,18 \$	(2 260)	29,18 \$
En circulation, à la fin ²	2 490	31,69 \$	2 490	31,69 \$

- La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 se chiffrait à 4 millions de dollars et à 6 millions de dollars, respectivement, reflétant des prix moyens pondérés aux dates d'exercice de 49,59 \$ par action et de 48,89 \$ par action, respectivement. L'écart entre le nombre d'options sur actions exercées et le nombre d'actions ordinaires émises (tel qu'il est reflété dans les états consolidés des variations des capitaux propres) découle de notre choix de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.
- Les droits de toutes les options sur actions en circulation de TELUS Corporation sont entièrement acquis, leur prix s'établit à 31,69 \$ par action et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 0,1 an.

Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent recevoir des options sur actions de participation (régées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (régées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Périodes closes le 30 juin 2019	Trimestre				Semestre			
	Libellées en dollars américains		Libellées en dollars canadiens		Libellées en dollars américains		Libellées en dollars canadiens	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions ¹	Nombre d'options sur actions	Prix des options sur actions ²	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions ¹	Nombre d'options sur actions	Prix des options sur actions ²
En circulation, au début et à la fin	858 735	29,83 \$ US	53 832	21,36 \$	858 735	29,83 \$ US	53 832	21,36 \$

1 La fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 21,90 \$ US et 40,26 \$ US par action de participation de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 7,9 ans.

2 La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 7,1 ans.

15 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – détails

Notre charge (économie) au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

Trimestres clos les 30 juin (en millions)	2019				2018			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 8)	Coûts de financement (note 9)	Autres éléments du résultat global (note 11)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 8)	Coûts de financement (note 9)	Autres éléments du résultat global (note 11)	Total
Comptabilisée dans les éléments suivants :								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	18 \$	— \$	— \$	18 \$	23 \$	— \$	— \$	23 \$
Coûts des services passés	—	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées	—	83	—	83	—	79	—	79
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(86)	(131)	(217)	—	(77)	(152)	(229)
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes	—	3	—	3	—	1	—	1
	—	—	(131)	(131)	—	3	(152)	(149)
Frais administratifs	1	—	—	1	1	—	—	1
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes	—	—	115	115	—	—	9	9
	19 \$	— \$	(16) \$	3 \$	24 \$	3 \$	(143) \$	(116) \$

Semestres clos les 30 juin (en millions)	2019				2018			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 8)	Coûts de financement (note 9)	Autres éléments du résultat global (note 11)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 8)	Coûts de financement (note 9)	Autres éléments du résultat global (note 11)	Total
Comptabilisée dans les éléments suivants :								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	36 \$	— \$	— \$	36 \$	45 \$	— \$	— \$	45 \$
Coûts des services passés	—	—	—	—	1	—	—	1
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées	—	167	—	167	—	158	—	158
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(172)	(490)	(662)	—	(153)	(90)	(243)
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes	—	5	—	5	—	2	—	2
	—	—	(490)	(490)	—	7	(90)	(83)
Frais administratifs	3	—	—	3	3	—	—	3
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes	—	—	441	441	—	—	9	9
	39 \$	— \$	(49) \$	(10) \$	49 \$	7 \$	(81) \$	(25) \$

1 Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées.

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2019	2018	2019	2018
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	5 \$	5 \$	11 \$	11 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	15	15	32	33
	20 \$	20 \$	43 \$	44 \$

16 coûts de restructuration et autres coûts

a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16 b*). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, ainsi que les coûts importants liés aux litiges, dans le cas de pertes ou de règlements, et aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Coûts de restructuration (note 16 b)		Autres coûts (note 16 c)		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
TRIMESTRES						
Achat de biens et services	7 \$	7 \$	1 \$	3 \$	8 \$	10 \$
Charge au titre des avantages du personnel	19	23	2	2	21	25
	26 \$	30 \$	3 \$	5 \$	29 \$	35 \$
SEMESTRES						
Achat de biens et services	19 \$	11 \$	7 \$	4 \$	26 \$	15 \$
Charge au titre des avantages du personnel	34	51	5	3	39	54
	53 \$	62 \$	12 \$	7 \$	65 \$	69 \$

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2019, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, notamment les coûts liés au personnel et la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

c) Autres

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises. Dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts.

17 immobilisations corporelles

(en millions)	Note	Actifs détenus					Actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location (note 19)				Total	
		Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total	Actifs liés au réseau	Biens immobiliers	Autres		Total
AU COÛT												
Au 1 ^{er} janvier 2019												
Chiffres présentés précédemment		29 956 \$	3 273 \$	1 174 \$	48 \$	779 \$	35 230 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	35 230 \$
IFRS 16, Contrats de location – montant transitoire	2 c)	—	—	—	—	—	—	—	1 011	30	1 041	1 041
Reclassement découlant de l'application d'IFRS 16		(101)	—	(1)	—	—	(102)	101	—	1	102	—
Chiffres ajustés		29 855	3 273	1 173	48	779	35 128	101	1 011	31	1 143	36 271
Entrées		445	15	67	—	598	1 125	71	156	5	232	1 357
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	18 b)	36	—	3	—	—	39	—	4	—	4	43
Cessions, mises hors service et autres		(447)	(91)	(40)	—	—	(578)	(1)	(5)	—	(6)	(584)
Actifs en construction mis en service		517	44	50	—	(611)	—	—	—	—	—	—
Écarts de change, montant net		—	—	—	—	—	—	—	(8)	—	(8)	(8)
Au 30 juin 2019		30 406 \$	3 241 \$	1 253 \$	48 \$	766 \$	35 714 \$	171 \$	1 158 \$	36 \$	1 365 \$	37 079 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ												
Au 1 ^{er} janvier 2019												
Chiffres présentés précédemment		20 300 \$	2 050 \$	789 \$	— \$	— \$	23 139 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	23 139 \$
Reclassement découlant de l'application d'IFRS 16		(1)	—	—	—	—	(1)	1	—	—	1	—
Chiffres ajustés		20 299	2 050	789	—	—	23 138	1	—	—	1	23 139
Amortissement ¹		721	59	62	—	—	842	4	89	5	98	940
Cessions, mises hors service et autres		(436)	(88)	(29)	—	—	(553)	—	—	4	4	(549)
Au 30 juin 2019		20 584 \$	2 021 \$	822 \$	— \$	— \$	23 427 \$	5 \$	89 \$	9 \$	103 \$	23 530 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE												
Au 31 décembre 2018												
		9 656 \$	1 223 \$	385 \$	48 \$	779 \$	12 091 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	12 091 \$
Au 30 juin 2019		9 822 \$	1 220 \$	431 \$	48 \$	766 \$	12 287 \$	166 \$	1 069 \$	27 \$	1 262 \$	13 549 \$

1 Pour le semestre clos le 30 juin 2019, l'amortissement comprend un montant de 5 \$ au titre de la perte de valeur d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 30 juin 2019, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 165 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2022 (31 décembre 2018 – 177 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2022).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Immobilisations incorporelles amortissables					Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée		Total des immobilisations incorporelles et du goodwill	
	Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés ¹	Logiciels	Servitudes et autres	Actifs en construction	Total	Licences de spectre	Goodwill ^{1,2}		
AU COÛT									
Au 1 ^{er} janvier 2019	616 \$	5 092 \$	103 \$	341 \$	6 152 \$	8 694 \$	14 846 \$	5 111 \$	19 957 \$
Entrées	—	27	6	266	299	931	1 230	—	1 230
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises b)	62	49	—	—	111	—	111	170	281
Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts comptabilisés à l'actif – se reporter à la note 9)	(5)	(126)	(1)	—	(132)	4	(128)	(3)	(131)
Actifs en construction mis en service	—	334	—	(334)	—	—	—	—	—
Écarts de change, montant net	(6)	—	—	—	(6)	—	(6)	(26)	(32)
Au 30 juin 2019	667 \$	5 376 \$	108 \$	273 \$	6 424 \$	9 629 \$	16 053 \$	5 252 \$	21 305 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ									
Au 1 ^{er} janvier 2019	226 \$	3 621 \$	65 \$	— \$	3 912 \$	— \$	3 912 \$	364 \$	4 276 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	28	280	2	—	310	—	310	—	310
Cessions, mises hors service et autres	(8)	(125)	(1)	—	(134)	—	(134)	—	(134)
Au 30 juin 2019	246 \$	3 776 \$	66 \$	— \$	4 088 \$	— \$	4 088 \$	364 \$	4 452 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE									
Au 31 décembre 2018	390 \$	1 471 \$	38 \$	341 \$	2 240 \$	8 694 \$	10 934 \$	4 747 \$	15 681 \$
Au 30 juin 2019	421 \$	1 600 \$	42 \$	273 \$	2 336 \$	9 629 \$	11 965 \$	4 888 \$	16 853 \$

1 Le solde d'ouverture des colonnes « Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés » et « Goodwill » a été ajusté, comme il est présenté à la note 18 c).

2 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 30 juin 2019, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 28 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2021 (31 décembre 2018 – 59 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2021).

Innovation, Sciences et Développement économique Canada a tenu des enchères à l'égard de la bande de fréquence de 600 MHz durant la période allant du 14 mars 2019 au 4 avril 2019. Nous avons réussi à obtenir 12 licences de spectre, pour un prix d'achat total de 931 millions de dollars.

b) Acquisitions d'entreprises

Se reporter à la *note 2 b)* pour plus de détails au sujet des modifications importantes des normes IFRS de l'IASB qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas encore été appliquées.

Entreprise de télécommunications

Le 14 janvier 2019, nous avons acquis une entreprise de télécommunications qui complète nos secteurs d'activité existants, pour une contrepartie se composant d'un montant en trésorerie et de créiteurs et charges à payer de 74 millions de dollars et d'actions ordinaires de TELUS Corporation d'un montant de 38 millions de dollars. Cet investissement a pour objectif d'élargir notre réseau géré et d'accroître nos services infonuagiques, nos services de sécurité et nos services de communications unifiées.

Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant de la main-d'œuvre acquise et des avantages d'acquérir une entreprise établie). Nous prévoyons qu'une tranche du montant affecté au goodwill sera déductible fiscalement.

Transactions non significatives sur une base individuelle

Au cours du semestre clos le 30 juin 2019, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises qui complètent nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche des montants affectés au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

	Entreprise de télécommunications	Transactions non significatives sur une base individuelle	Total ¹
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie	2 \$	4 \$	6 \$
Débiteurs ²	5	7	12
Autres	1	3	4
	8	14	22
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles			
Actifs détenus	6	33	39
Actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location	2	2	4
Immobilisations incorporelles amortissables ³	35	76	111
	43	111	154
Total des actifs identifiables acquis	51	125	176
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	19	9	28
Facturation par anticipation et dépôts de clients	4	2	6
	23	11	34
Passifs non courants			
Dette à long terme	2	2	4
Impôt sur le résultat différé	5	5	10
	7	7	14
Total des passifs repris	30	18	48
Actifs identifiables nets acquis	21	107	128
Goodwill	91	79	170
Actifs nets acquis	112 \$	186 \$	298 \$
Acquisition effectuée selon le moyen suivant :			
Contrepartie en trésorerie	62 \$	129 \$	191 \$
Créditeurs et charges à payer	12	13	25
Émission d'actions ordinaires de TELUS Corporation	38	34	72
Relation préexistante réglée	—	10	10
	112 \$	186 \$	298 \$

- 1 La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes et de droits dans un bail et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait toujours pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avions pas un accès complet aux documents comptables de l'entreprise acquise. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables de l'entreprise acquise, nous prévoyons finaliser notre répartition du prix d'achat.
- 2 La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète les meilleures estimations aux dates d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- 3 Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur des périodes de 8 ans; les logiciels devraient être amortis sur une période de 5 ans.

Informations pro forma

Les informations supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début de l'exercice 2019.

Périodes closes le 30 juin 2019 (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Semestre	
	Données présentées ¹	Données pro forma ²	Données présentées ¹	Données pro forma ²
Produits d'exploitation	3 597 \$	3 599 \$	7 103 \$	7 117 \$
Bénéfice net	520 \$	520 \$	957 \$	953 \$
Bénéfice net par action ordinaire				
De base	0,86 \$	0,86 \$	1,57 \$	1,57 \$
Dilué	0,86 \$	0,86 \$	1,57 \$	1,57 \$

- 1 Les produits d'exploitation et le bénéfice net pour le trimestre clos le 30 juin 2019 comprennent un montant de 10 \$ et de 2 \$, respectivement, en ce qui a trait à l'entreprise de télécommunications. Les produits d'exploitation et le bénéfice net pour le semestre clos le 30 juin 2019 comprennent un montant de 19 \$ et de 4 \$, respectivement, en ce qui a trait à l'entreprise de télécommunications.
- 2 Les montants pro forma pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 reflètent les entreprises acquises. Les résultats des entreprises acquises ont été inclus dans nos états consolidés du résultat net et du résultat global à compter des dates d'acquisition.

Les informations supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les informations supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatives de nos résultats financiers consolidés futurs ni des résultats réels qui auraient été réalisés si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début des périodes présentées. Les informations supplémentaires pro forma comprennent l'amortissement additionnel des immobilisations corporelles, l'amortissement additionnel des immobilisations incorporelles, les frais de financement et les autres charges supplémentaires découlant des acquisitions, déduction faite des incidences fiscales connexes.

c) Acquisition d'entreprise – période précédente

En 2018, nous avons acquis Groupe Santé Medisys inc., une entreprise qui complète nos gammes de services existantes en soins de santé. Au 31 décembre 2018, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée. Au cours du semestre clos le 30 juin 2019, les montants provisoires à la date d'acquisition assignés aux relations clients, au goodwill, à la facturation par anticipation et aux dépôts de clients, aux autres passifs à long terme et à l'impôt sur le résultat différé ont augmenté (diminué) de (22) millions de dollars, de 14 millions de dollars, de 3 millions de dollars, de (7) millions de dollars et de (4) millions de dollars, respectivement, et comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, les montants comparatifs ont été ajustés pour refléter ces augmentations à la date d'acquisition.

19 contrats de location

Se reporter à la *note 2 a)* pour des détails sur les modifications importantes apportées aux normes IFRS de l'IASB mises en application avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

Nous avons le droit d'utilisation des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location. La plupart de nos contrats de location visant des biens immobiliers que nous utilisons comme bureaux, points de vente au détail ou installations réseau (y compris l'emplacement doté d'équipement de communications mobile) sont habituellement assortis d'options de prorogation auxquelles nous avons recours pour protéger notre investissement dans les améliorations locatives (y compris l'équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles), pour atténuer le risque lié à la relocalisation et/ou qui reflètent l'importance des actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles sous-jacents pour nos activités. L'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location et des obligations locatives connexes repose sur des jugements liés aux modalités des contrats de location. Notre jugement à l'égard de la durée des contrats de location en ce qui concerne les biens immobiliers loués utilisés relativement à notre infrastructure de télécommunications, plus encore que pour tout autre actif au titre du droit d'utilisation lié aux contrats de location, comprend périodiquement des périodes couvertes par des options de prorogation de la durée du contrat de location, puisque nous sommes raisonnablement certains de pouvoir proroger la durée de ces contrats de location.

Dans le cours normal des activités, il y a des sorties de trésorerie futures non exécutoires à l'égard de contrats de location auxquelles nous sommes potentiellement exposés et qui n'ont pas été prises en compte dans les obligations locatives à la date de clôture. Une part importante et grandissante de nos paiements de loyer relatifs à des emplacements dotés d'équipement de communications mobile est assortie d'ajustements de prix en fonction de l'indice des prix à la consommation et de tels ajustements entraînent des réévaluations ultérieures périodiques des obligations locatives, ainsi que des ajustements correspondants aux actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles (et des montants connexes liés à l'amortissement futur); à l'heure actuelle, ces ajustements représenteraient nos paiements de loyer variables. En outre, nous nous engageons régulièrement et obligatoirement à l'égard de contrats de location qui n'ont pas encore débuté.

Comme l'exige Innovation, Sciences et Développement économique Canada, les entreprises de télécommunications sont tenues de permettre aux concurrents de partager en colocation le matériel lié à l'infrastructure de télécommunications situé sur leurs biens immobiliers détenus, leurs actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles et leur matériel détenu situé sur des actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles. Environ un cinquième de nos actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles où est situé notre matériel lié à l'infrastructure de télécommunications sont assujettis à des contrats de sous-location que nous, à titre de bailleur, comptabilisons comme des contrats de location simple.

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la *note 4 b)* et à la *note 26 g)*; les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la *note 9*. Les entrées d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location, la dotation à l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la *note 17*. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2019	2018	2019	2018
Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre du droit d'utilisation				
Produits tirés de la colocation compris dans les produits liés aux services d'exploitation	4 \$	4 \$	9 \$	9 \$
Paiements de loyer	81 \$	68 \$	184 \$	136 \$

20 autres actifs à long terme

(en millions)	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Actif au titre des régimes de retraite		503 \$	503 \$
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter un contrat conclu avec un client		105	110
Portefeuille de placements ¹		70	70
Contrats d'entretien payés d'avance		45	55
Avances aux coentreprises immobilières	21 c)	86	69
Coentreprises immobilières	21 c)	5	5
Actifs dérivés	4 d)	2	54
Autres		103	120
		919 \$	986 \$

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

Périodes closes le 30 juin 2019 (en millions)	Trimestre			Semestre		
	Coûts engagés pour			Coûts engagés pour		
	Obtenir des contrats avec des clients	Exécuter des contrats avec des clients	Total	Obtenir des contrats avec des clients	Exécuter des contrats avec des clients	Total
Solde au début	342 \$	15 \$	357 \$	356 \$	15 \$	371 \$
Entrées	70	1	71	131	2	133
Amortissement	(75)	(1)	(76)	(150)	(2)	(152)
Solde à la fin	337 \$	15 \$	352 \$	337 \$	15 \$	352 \$
Tranche courante ¹				242 \$	5 \$	247 \$
Tranche non courante				95	10	105
				337 \$	15 \$	352 \$

1 Présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Charges payées d'avance ».

21 coentreprises immobilières

a) Généralités

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance, aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, et d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction devrait prendre fin en 2019, sera construite conformément à la norme LEED Platine.

En 2011, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance, aux fins du projet TELUS Garden, un projet de réaménagement se composant d'un immeuble d'habitation en copropriété et d'un immeuble commercial et de commerces de détail situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. TELUS est un des locataires de TELUS Garden, qui est désormais notre siège social mondial. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la coentreprise immobilière a vendu les biens productifs et les actifs nets connexes.

b) Information financière résumée des coentreprises immobilières

(en millions)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018	(en millions)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
ACTIF			PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Actifs courants			Passifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	5 \$	11 \$	Créditeurs et charges à payer	12 \$	19 \$
Dépôts entiers	—	4	Retenues de garantie au titre de la construction	14	15
Autres	5	2	Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	258	—
	10	17		284	34
Actifs non courants			Passifs non courants		
Immeuble de placement en cours d'aménagement	306	256	Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	207
				—	241
			Capitaux propres		
			TELUS ¹	13	13
			Autres associés	19	19
				32	32
	316 \$	273 \$		316 \$	273 \$

- 1 Les montants comptabilisés par la coentreprise immobilière au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2019	2018	2019	2018
Produits tirés de l'immeuble de placement	— \$	8 \$	— \$	16 \$
Dotation aux amortissements	— \$	2 \$	— \$	4 \$
Charges d'intérêts ¹	— \$	2 \$	— \$	4 \$
Bénéfice net et bénéfice global ²	— \$	(3) \$	(1) \$	(2) \$

- 1 Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019, les coentreprises immobilières ont comptabilisé à l'actif des coûts de financement de 3 \$ (2018 – 2 \$) et de 6 \$ (2018 – 4 \$), respectivement.
- 2 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

c) Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux placements dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

Trimestres clos les 30 juin (en millions)	2019			2018		
	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières						
Bénéfice global qui nous est attribuable	— \$	— \$	— \$	— \$	(1) \$	(1) \$
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction et autres (note 7)	1	—	1	—	—	—
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	9	—	9	7	—	7
Coûts de financement qui nous ont été payés	(1)	—	(1)	—	—	—
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfices distribués	—	—	—	—	(1)	(1)
Augmentation nette	9	—	9	7	(2)	5
Valeur comptable des coentreprises immobilières						
Solde au début	77	5	82	53	15	68
Solde à la fin	86 \$	5 \$	91 \$	60 \$	13 \$	73 \$

Semestres clos les 30 juin (en millions)	2019			2018		
	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières						
Bénéfice global qui nous est attribuable	— \$	— \$	— \$	— \$	(1) \$	(1) \$
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction et autres (note 7)	2	—	2	1	—	1
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	17	—	17	13	—	13
Coûts de financement qui nous ont été payés	(2)	—	(2)	(1)	—	(1)
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfices distribués	—	—	—	—	(1)	(1)
Augmentation nette	17	—	17	13	(2)	11
Valeur comptable des coentreprises immobilières						
Solde au début	69	5	74	47	15	62
Solde à la fin	86 \$	5 \$	91 \$	60 \$	13 \$	73 \$

1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (se reporter à la note 21 d).

2 Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

Avant la vente des biens productifs du projet TELUS Garden, au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2018, la coentreprise immobilière TELUS Garden a comptabilisé un montant de 3 millions de dollars et de 6 millions de dollars, respectivement, au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux du projet TELUS Garden. La moitié de ce montant était attribuable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière, et l'autre moitié était attribuable à la participation économique de notre associé dans la coentreprise immobilière. Nous avons conclu un contrat de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky; aux fins de la comptabilisation des contrats de location, le contrat de location a débuté au cours du trimestre clos le 31 mars 2019.

d) Engagements et passifs éventuels

Engagements au titre des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky prévoit engager des dépenses totalisant environ 450 millions de dollars (31 décembre 2018 – 400 millions de dollars) aux fins de la construction d'une tour à usage mixte. Au 30 juin 2019, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2020 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 25 millions de dollars (31 décembre 2018 – 35 millions de dollars jusqu'en 2019).

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit arrivant à échéance au 31 août 2019 avec trois institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet; la convention de crédit devrait être prorogée en août 2019 pour un montant qui n'est pas significativement supérieur au montant actuellement avancé. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débentures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

(en millions)	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – TELUS Corporation			
Non utilisées	4 b)	28 \$	45 \$
Avances		86	69
		114	114
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – autres			
		228	228
		342 \$	342 \$

22 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (31 décembre 2018 – 500 millions de dollars). Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2021 et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (31 décembre 2018 – BB) attribuée par DBRS Limited, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées. Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 30 juin 2019, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 126 millions de dollars (31 décembre 2018 – 120 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (31 décembre 2018 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créditeurs et charges à payer

(en millions)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Charges à payer	1 111 \$	1 159 \$
Paie et autres charges salariales connexes	404	429
Passif lié aux unités d'actions restreintes	94	72
	1 609	1 660
Dettes fournisseurs	933	686
Intérêts à payer	167	157
Autres	88	67
	2 797 \$	2 570 \$

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

(en millions)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Facturation par anticipation	550 \$	538 \$
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	9	10
Dépôts des clients	13	13
Passifs sur contrat	572	561
Autres	93	95
	665 \$	656 \$

Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement et pour lesquels nous avons reçu une contrepartie du client, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
Solde au début		814 \$	788 \$	811 \$	780 \$
Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée		(642)	(637)	(647)	(689)
Entrées nettes découlant des activités		638	628	641	686
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	18 b)	1	1	6	3
Solde à la fin		811 \$	780 \$	811 \$	780 \$
Tranche courante				732 \$	691 \$
Tranche non courante	27				
Produits différés				65	72
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients				14	17
				811 \$	780 \$
Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante					
Passifs sur contrat, montant brut				732 \$	691 \$
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat				(155)	(142)
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat				(5)	(5)
				572 \$	544 \$

25 provisions

(en millions)	Note	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Options de vente position vendeur	Autres	Total
Au 1 ^{er} avril 2019		338 \$	57 \$	277 \$	91 \$	763 \$
Ajouts		—	19	—	24	43
Reprise		—	—	(1)	—	(1)
Utilisation		(1)	(15)	—	(7)	(23)
Effet des intérêts		2	—	3	—	5
Incidence du change, montant net		—	—	(4)	—	(4)
Au 30 juin 2019		339 \$	61 \$	275 \$	108 \$	783 \$
Au 1 ^{er} janvier 2019						
Chiffres présentés précédemment IFRS 16, <i>Contrat de location</i> – montant transitoire	2 c)	336 \$	88 \$	290 \$	143 \$	857 \$
Chiffres ajustés		—	—	—	(57)	(57)
Chiffres ajustés		336	88	290	86	800
Ajouts		—	35	—	45	80
Reprise		—	—	(3)	(1)	(4)
Utilisation		(2)	(62)	(7)	(22)	(93)
Effet des intérêts		5	—	6	—	11
Incidence du change, montant net		—	—	(11)	—	(11)
Au 30 juin 2019		339 \$	61 \$	275 \$	108 \$	783 \$
Courantes		6 \$	56 \$	— \$	31 \$	93 \$
Non courantes		333	5	275	77	690
Au 30 juin 2019		339 \$	61 \$	275 \$	108 \$	783 \$

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la *note 16 b*). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Options de vente position vendeur

Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Les provisions au titre des options de vente position vendeur sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés et exigent que nous formulions des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant 2020, moment où elles peuvent commencer à être exercées.

Autres

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 29*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

26 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Billets de TELUS Corporation	b)	13 715 \$	12 186 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	293	774
Déventures de TELUS Communications Inc.		621	620
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	e)	396	419
Obligations locatives	f)	15 025	13 999
		1 554	102
Dette à long terme		16 579 \$	14 101 \$
Tranche courante		1 564 \$	836 \$
Tranche non courante		15 015	13 265
Dette à long terme		16 579 \$	14 101 \$

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série ¹	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif ²	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
					Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Points de base	Date d'expiration
Billets à 5,05 % de série CH	Juillet 2010	Juillet 2020 ³	997,44 \$	5,08 %	1,0 G\$	1,0 G\$	47 ⁴	s.o.
Billets à 3,35 % de série CJ	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	3,36 %	500 M\$	500 M\$	40 ⁵	15 déc. 2022
Billets à 3,35 % de série CK	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	3,41 %	1,1 G\$	1,1 G\$	36 ⁵	2 janv. 2024
Billets à 4,40 % de série CL	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	4,41 %	600 M\$	600 M\$	47 ⁵	1 ^{er} oct. 2042
Billets à 3,60 % de série CM	Novembre 2013	Janvier 2021	997,15 \$	3,65 %	400 M\$	400 M\$	35 ⁵	s.o.
Billets à 5,15 % de série CN	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	5,18 %	400 M\$	400 M\$	50 ⁵	26 mai 2043
Billets à 3,20 % de série CO	Avril 2014	Avril 2021	997,39 \$	3,24 %	500 M\$	500 M\$	30 ⁵	5 mars 2021
Billets à 4,85 % de série CP	Multiple ⁶	Avril 2044	987,91 \$ ⁶	4,93 % ⁶	500 M\$ ⁶	900 M\$ ⁵	46 ⁵	5 oct. 2043
Billets à 3,75 % de série CQ	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	3,78 %	800 M\$	800 M\$	38,5 ⁵	17 oct. 2024
Billets à 4,75 % de série CR	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	4,80 %	400 M\$	400 M\$	51,5 ⁵	17 juill. 2044
Billets à 2,35 % de série CT	Mars 2015	Mars 2022	997,31 \$	2,39 %	1,0 G\$	1,0 G\$	35,5 ⁵	28 févr. 2022
Billets à 4,40 % de série CU	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	4,40 %	500 M\$	500 M\$	60,5 ⁵	29 juill. 2045
Billets à 3,75 % de série CV	Décembre 2015	Mars 2026	992,14 \$	3,84 %	600 M\$	600 M\$	53,5 ⁵	10 déc. 2025
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ⁷	Septembre 2016	Février 2027	991,89 \$ US	2,89 %	600 M\$ US	600 M\$ US	20 ⁸	16 nov. 2026
Billets à 3,70 % libellés en dollars américains ⁹	Mars 2017	Septembre 2027	998,95 \$ US	3,71 %	500 M\$ US	500 M\$ US	20 ⁸	15 juin 2027
Billets à 4,70 % de série CW	Multiple ¹⁰	Mars 2048	998,06 \$ ¹⁰	4,71 % ¹⁰	325 M\$ ¹⁰	475 M\$ ¹⁰	58,5 ⁵	6 sept. 2047
Billets à 3,625 % de série CX	Février 2018	Mars 2028	989,49 \$	3,75 %	600 M\$	600 M\$	37 ⁵	1 ^{er} déc. 2027
Billets à 4,60 % libellés en dollars américains ¹¹	Juin 2018	Novembre 2048	987,60 \$ US	4,68 %	750 M\$ US	750 M\$ US	25 ⁸	16 mai 2048
Billets à 3,30 % de série CY	Avril 2019	Mai 2029	991,75 \$	3,40 %	1,0 G\$	1,0 G\$	43,5 ⁵	2 févr. 2029
Billets à 4,30 % libellés en dollars américains ¹²	Mai 2019	Juin 2049	990,48 \$ US	4,36 %	500 M\$ US	500 M\$ US	25 ⁸	15 déc. 2048
Billets à 2,75 % de série CZ	Juillet 2019 ¹³	Juillet 2026	998,73 \$	2,77 %	800 M\$	Néant	33 ⁵	8 mai 2026

- Les intérêts sont payables semestriellement. Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres d'emprunt si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.
- Le 31 mai 2019, nous avons exercé notre droit de rembourser par anticipation, le 23 juillet 2019, un montant de 650 millions de dollars de nos billets à 5,05 % de série CH. Le 3 juillet 2019, nous avons exercé notre droit de rembourser par anticipation, le 7 août 2019, la tranche restante de 350 millions de dollars non remboursée le 31 mai 2019. La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme sera comptabilisée pour le trimestre se clôturant le 30 septembre 2019 et devrait se chiffrer à approximativement 30 millions de dollars, avant impôt.
- Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du montant en capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.
- À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à l'échéance sauf dans le cas des séries CT, CU, CV, CW, CX, CY et CZ pour lesquelles elle est calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % des montants en capital respectifs.
- Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.

- 7 Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 2,95 % et le montant émis et en circulation est de 792 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3205 \$).
- 8 À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à des prix de remboursement par anticipation égaux à 100 % des montants en capital respectifs.
- 9 Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 3,41 % et le montant émis et en circulation est de 667 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3348 \$).
- 10 Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 014,11 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 %.
- 11 Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement converti les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 4,41 % et le montant émis et en circulation est de 974 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,2985 \$).
- 12 Nous avons conclu un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 4,27 % et le montant émis et en circulation est de 672 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3435 \$).
- 13 Émis après la date de l'état de la situation financière et avant la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorsial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la *note 26 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global de 1,4 milliard de dollars (31 décembre 2018 – 1,4 milliard de dollars). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 30 juin 2019, l'encours du papier commercial s'établissait à 293 millions de dollars, lequel était libellé en dollars américains (224 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 2,80 %, arrivant à échéance en octobre 2019.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 30 juin 2019, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars et venant à échéance le 31 mai 2023 (31 décembre 2018 – venant à échéance le 31 mai 2023), avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation ne doit pas être supérieur à 4,00:1,00, et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à tous ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Montant net disponible	1 957 \$	1 476 \$
Sûreté pour le papier commercial	293	774
Montant brut disponible	2 250 \$	2 250 \$

Au 30 juin 2019, nous disposions de lettres de crédit en cours de 182 millions de dollars (31 décembre 2018 – 184 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire consentie. Nous disposions de lettres de crédit supplémentaires d'un montant de 880 millions de dollars afin de participer aux enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada en mars et en avril 2019, comme il est décrit plus en détail à la *note 18 a*). Parallèlement au financement de l'achat des licences de spectre, ces lettres de crédit supplémentaires ont été remboursées.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 30 juin 2019, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit bancaire, garantie par ses actifs, venant à échéance le 20 décembre 2022, avec un consortium d'institutions financières. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 350 millions de dollars US (31 décembre 2018 – 350 millions de dollars US) et un emprunt à terme de 120 millions de dollars US amortissable (31 décembre 2018 – 120 millions de dollars US). La facilité de crédit ne confère aucun droit de recours à l'égard de TELUS Corporation. La composante renouvelable en cours était assortie d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,83 % au 30 juin 2019.

(en millions)	Au 30 juin 2019			Au 31 décembre 2018		
	Composante renouvelable	Composante emprunt à terme ¹	Total	Composante renouvelable	Composante emprunt à terme	Total
Montant disponible	153 \$ US	s.o. \$ US	153 \$ US	150 \$ US	s.o. \$ US	150 \$ US
Encours	197	110	307	200	113	313
	350 \$ US	110 \$ US	460 \$ US	350 \$ US	113 \$ US	463 \$ US

1 Nous avons eu recours à un swap receveur de taux variable et payeur de taux fixe qui a effectivement servi à convertir nos obligations au titre des intérêts sur la dette à un taux fixe de 2,64 %.

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. ne doit pas être supérieur à 3,25:1,00 par la suite, et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

L'emprunt à terme est assujéti à un échéancier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

f) Obligations locatives

Se reporter à la *note 2 a*) pour plus de détails au sujet des modifications importantes des normes IFRS de l'IASB qui sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2019.

Comme les obligations locatives sont assujétiées à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 4,59 % au 30 juin 2019.

g) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 30 juin 2019 sont présentées dans le tableau suivant.

Dette à long terme composée libellée en	Dollars canadiens			Dollars américains				Autres monnaies		
	Dette à long terme, excluant les contrats de location	Contrats de location (note 19)	Total	Dette à long terme, excluant les contrats de location	Contrats de location (note 19)	Montants des swaps de devises devant être échangés (Reçus) ¹ Payés		Contrats de location (note 19)	Total	
Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)										
2019 (reste de l'exercice)	1 000 \$	118 \$	1 118 \$	297 \$	8 \$	(295) \$	296 \$	306 \$	13 \$	1 437 \$
2020	—	225	225	8	16	—	—	24	29	278
2021	1 075	146	1 221	8	16	—	—	24	27	1 272
2022	1 249	115	1 364	381	15	—	—	396	19	1 779
2023	500	103	603	—	14	—	—	14	19	636
2024 à 2028	3 301	305	3 606	1 439	3	(1 439)	1 459	1 462	52	5 120
Par la suite	4 275	290	4 565	1 636	—	(1 636)	1 646	1 646	20	6 231
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée	11 400	1 302	12 702	3 769	72	(3 370)	3 401	3 872	179	16 753
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	5 463	397	5 860	2 615	14	(2 558)	2 510	2 581	54	8 495
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	16 863 \$	1 699 \$	18 562 \$	6 384 \$	86 \$	(5 928) \$	5 911 \$	6 453 \$	233 \$	25 248 \$

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 30 juin 2019.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 30 juin 2019.

27 autres passifs à long terme

(en millions)	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Passifs sur contrat	24	65 \$	78 \$
Autres		8	7
Produits différés		73	85
Passif au titre des prestations de retraite		408	446
Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		47	45
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'action		85	63
Passifs dérivés	4 d)	94	6
Autres		17	71
		724	716
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	24	14	15
		738 \$	731 \$

28 capital social attribuable aux actions ordinaires**a) Généralités**

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	2 milliards	2 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66% % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 30 juin 2019, environ 12 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions restreintes (se reporter à la *note 14 b*) et environ 47 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 14 d*).

b) Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la *note 3*, nous pouvons racheter une partie de nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. En décembre 2018, nous avons obtenu l'approbation de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 2 janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, jusqu'à 8 millions de nos actions ordinaires (pour un montant maximal de 250 millions de dollars).

29 passifs éventuels

Réclamations et poursuites

Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations et, dans certains cas, à l'égard d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectif concernant la facturation à la minute

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

Recours collectif concernant les radiations de champs magnétiques

En 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones mobiles, alléguant que l'utilisation prolongée de téléphones mobiles a des effets néfastes sur la santé. Ce recours collectif intenté en Colombie-Britannique allègue ce qui suit : responsabilité stricte, négligence, défaut d'avertissement, rupture de garantie, violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs, assertion négligente et inexacte, violation du devoir de ne pas commercialiser les produits concernés et renonciation de délit civil. Une demande d'autorisation d'un recours collectif national est en cours. Le 18 mars 2019, selon les modalités du règlement, les demandeurs ont déposé un avis de désistement, abandonnant ainsi leur réclamation contre l'ensemble des défendeurs.

Recours collectifs concernant Public Mobile

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Recours collectif concernant le financement d'appareils

En 2016, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous et d'autres entreprises de télécommunications, alléguant que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le *Code civil* du Québec en faisant des déclarations fausses ou trompeuses relativement au financement d'appareils offert à nos abonnés aux services mobiles et en demandant à nos abonnés aux services mobiles des tarifs pour les forfaits et des frais de résiliation plus élevés que ceux autorisés par la *Loi sur la protection du consommateur*. La déclaration a par la suite été modifiée pour inclure une demande d'indemnisation à l'égard de montants payés par les membres du recours collectif pour déverrouiller leur appareil mobile. L'audience pour autorisation a été entendue le 30 avril et le 1^{er} mai 2019, et le 15 juillet 2019, la Cour supérieure du Québec a rejeté la demande d'autorisation. Le demandeur a 30 jours pour interjeter appel.

Réclamations en matière de violation de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous avons reçues comprennent :

Réclamation en matière de violation de brevet pour le réseau 4G LTE

Une réclamation en matière de violation de brevet a été déposée en Ontario en 2016, alléguant que les communications entre les appareils, incluant les téléphones mobiles, et les stations de base sur notre réseau 4G LTE violeraient trois brevets détenus par des tiers. Le demandeur a depuis abandonné sa réclamation à l'égard de deux des trois brevets. Les réclamations relatives au troisième brevet doivent être entendues au quatrième trimestre de 2019.

Autres réclamations

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous avons reçues comprennent :

Réclamation liée au blocage de l'indicatif régional 867

En 2018, une réclamation a été déposée contre nous, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat de services de terminaison d'appels par connexion directe, un manquement au devoir d'agir de bonne foi et une interférence intentionnelle dans des relations économiques. Les demandeurs allèguent que nous avons bloqué incorrectement les appels à l'indicatif régional 867 (y compris ceux faits aux clients d'un demandeur), à l'égard desquels un second demandeur offre des services d'ouverture de session par liaison de gros. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts de 135 millions de dollars. Le 23 avril 2019, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a ordonné la suspension de cette réclamation au motif qu'elle ne relève pas de la compétence de la Cour et que cette dernière ne constitue pas la tribune appropriée pour régler cette question.

Résumé

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

30 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de la haute direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2019	2018	2019	2018
Avantages à court terme	2 \$	3 \$	5 \$	6 \$
Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi	1	3	2	4
Rémunération fondée sur des actions ²	5	21	20	24
	8 \$	27 \$	27 \$	34 \$

- 1 Les membres de notre équipe de la haute direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies.
- 2 Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, la charge de rémunération fondée sur des actions est présentée déduction faite d'un montant de néant (2018 – 1 \$) et de 2 \$ (2018 – néant), respectivement, relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b).

Comme il est indiqué à la note 14, nous avons consenti des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2018, y compris à l'égard de nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-après. En 2019, les attributions devraient être faites au cours du trimestre se clôturant le 30 septembre 2019. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2018 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Semestres clos les 30 juin (en millions de dollars)	2019			2018		
	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹
Attribuées au cours de la période	—	— \$	— \$	608 849	28 \$	36 \$

- 1 La valeur nominale est calculée en multipliant le cours des actions ordinaires au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation Monte Carlo (se reporter à la note 14 b).

Les montants du passif comptabilisés au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Unités d'actions restreintes	56 \$	41 \$
Droits différés à la valeur d'actions ¹	22	21
	78 \$	62 \$

- 1 Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires ou un paiement en trésorerie fondé sur la valeur de ces actions. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019, un montant de 3 \$ (2018 – 6 \$) et de 3 \$ (2018 – 6 \$), respectivement, a été payé.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de la haute direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de la haute direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les montants facturés liés à ces services ont été établis selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2018 – 2 millions de dollars) et à 3 millions de dollars (2018 – 3 millions de dollars), respectivement.

c) Transactions avec les coentreprises immobilières

Au cours des trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018, nous avons conclu des transactions avec les coentreprises immobilières, lesquelles sont des parties liées, comme il est décrit à la note 21. Au 30 juin 2019, nous avons comptabilisé des obligations locatives de 78 millions de dollars à l'égard de notre contrat de location avec TELUS Sky; un tiers de ce montant tient à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie**a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation, activités d'investissement et activités de financement**

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2019	2018	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation					
Débiteurs		(197) \$	(34) \$	(223) \$	169 \$
Stocks		25	17	42	50
Actifs sur contrat		3	(3)	1	(3)
Charges payées d'avance		(26)	(26)	(110)	(147)
Créditeurs et charges à payer		253	194	190	(164)
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir et à payer, montant net		(53)	87	(269)	172
Facturation par anticipation et dépôts de clients		(3)	(7)	3	(16)
Provisions		14	13	(36)	4
		16 \$	241 \$	(402) \$	65 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre					
Entrées d'immobilisations					
Dépenses d'investissement, montant brut					
Immobilisations corporelles	17	(718) \$	(639) \$	(1 357) \$	(1 160) \$
Immobilisations incorporelles	18	(166)	(158)	(299)	(295)
		(884)	(797)	(1 656)	(1 455)
Entrées découlant de contrats de location	17	110	—	232	—
Entrées découlant de transactions non monétaires		4	6	8	14
Dépenses d'investissement ⁵	5	(770)	(791)	(1 416)	(1 441)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes		125	56	(22)	(32)
		(645) \$	(735) \$	(1 438) \$	(1 473) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle					
Émission d'actions		— \$	— \$	— \$	43 \$
Émission d'actions non monétaires dans le cadre de regroupements d'entreprises		—	—	—	(19)
Produit en trésorerie découlant de l'émission d'actions		—	—	—	24
Coûts de transaction et autres		—	—	—	—
		— \$	— \$	— \$	24 \$

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	Fin de la période
TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2018						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	299 \$	— \$	(299) \$	— \$	315 \$	315 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	21	—	(21)	—
	299 \$	— \$	(278) \$	— \$	294 \$	315 \$
Emprunts à court terme	100 \$	26 \$	(13) \$	— \$	— \$	113 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	12 094 \$	975 \$	— \$	43 \$	(22) \$	13 090 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	843	304	(1 154)	10	—	3
Débiteures de TELUS Communications Inc.	620	—	—	—	—	620
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	433	—	(11)	9	1	432
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif	59	1 154	(1 136)	(53)	39	63
	14 049	2 433	(2 301)	9	18	14 208
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 154)	1 154	—	—	—
	14 049 \$	1 279 \$	(1 147) \$	9 \$	18 \$	14 208 \$
TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	329 \$	— \$	(329) \$	— \$	339 \$	339 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	22	—	(22)	—
	329 \$	— \$	(307) \$	— \$	317 \$	339 \$
Emprunts à court terme	500 \$	— \$	(400) \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	12 136 \$	1 674 \$	— \$	(70) \$	(25) \$	13 715 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	1 105	748	(1 554)	(6)	—	293
Débiteures de TELUS Communications Inc.	621	—	—	—	—	621
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	405	—	(2)	(8)	1	396
Obligations locatives	1 508	—	(64)	(8)	118	1 554
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif	41	1 554	(1 551)	76	(28)	92
	15 816	3 976	(3 171)	(16)	66	16 671
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 554)	1 554	—	—	—
	15 816 \$	2 422 \$	(1 617) \$	(16) \$	66 \$	16 671 \$

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	Fin de la période
SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2018						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	299 \$	— \$	(598) \$	— \$	614 \$	315 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	41	—	(41)	—
	299 \$	— \$	(557) \$	— \$	573 \$	315 \$
Emprunts à court terme	100 \$	26 \$	(19) \$	— \$	6 \$	113 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	11 561 \$	1 725 \$	(250) \$	81 \$	(27) \$	13 090 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	1 140	1 618	(2 798)	43	—	3
Déventures de TELUS Communications Inc.	620	—	—	—	—	620
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	339	97	(22)	19	(1)	432
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif)	93	2 798	(2 770)	(124)	66	63
	13 753	6 238	(5 840)	19	38	14 208
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(2 798)	2 798	—	—	—
	13 753 \$	3 440 \$	(3 042) \$	19 \$	38 \$	14 208 \$

(en millions)	Au début de la période			Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		
	Chiffres présentés précédemment	IFRS 16, Contrats de location – montant transitoire (note 2 c)	Chiffres ajustés	Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	Fin de la période
SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019								
Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires	326 \$	— \$	326 \$	— \$	(655) \$	— \$	668 \$	339 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	—	—	45	—	(45)	—
	326 \$	— \$	326 \$	— \$	(610) \$	— \$	623 \$	339 \$
Emprunts à court terme	100 \$	— \$	100 \$	407 \$	(407) \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme								
Billets de TELUS Corporation	12 186 \$	— \$	12 186 \$	1 674 \$	— \$	(122) \$	(23) \$	13 715 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	774	—	774	1 901	(2 363)	(19)	—	293
Déventures de TELUS Communications Inc.	620	—	620	—	—	—	1	621
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	419	—	419	13	(21)	(17)	2	396
Obligations locatives	102	1 381	1 483	—	(152)	(13)	236	1 554
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif)	(73)	—	(73)	2 363	(2 361)	141	22	92
	14 028	1 381	15 409	5 951	(4 897)	(30)	238	16 671
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	—	—	(2 363)	2 363	—	—	—
	14 028 \$	1 381 \$	15 409 \$	3 588 \$	(2 534) \$	(30) \$	238 \$	16 671 \$